

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030



# TABLE DES MATIÈRES

<b>OBJECTIFS, CONTEXTE ET ENJEUX</b> .....	<b>1</b>
<b>1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION</b> .....	<b>5</b>
1.1 Description géographique .....	5
1.2 Démographie .....	11
1.3 Caractéristiques socio-économiques .....	13
<b>2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS</b> .....	<b>18</b>
2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan .....	18
2.2 Ententes intermunicipales .....	18
2.3 Distribution des responsabilités .....	19
<b>3. SERVICES OFFERTS ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE</b> .....	<b>22</b>
3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles présents sur le territoire .....	22
3.2 Recensement des installations présentes sur le territoire ou le desservant .....	24
3.3 Modes de collectes – Description et fréquence .....	27
3.4 Réduction à la source et réemploi .....	33
3.5 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) .....	33
<b>4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES</b> .....	<b>37</b>
4.1 Secteur résidentiel .....	37
4.2 Secteur ICI .....	45
4.3 Secteur CRD .....	47
4.4 Matières résiduelles éliminées .....	49
4.5 Validation des données de l'outil .....	50
<b>5. CONSULTATION PUBLIQUE</b> .....	<b>53</b>
5.1 Sondages .....	53
5.2 Assemblée publique .....	55
5.3 Consultation écrite .....	56
<b>6. ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS</b> .....	<b>57</b>
6.1 Orientations générales du plan .....	58
6.2 Plan d'action .....	61
<b>7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CALENDRIER</b> .....	<b>254</b>
<b>8. SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI</b> .....	<b>256</b>
<b>9. DROIT DE REGARD</b> .....	<b>257</b>
<b>ANNEXE A – SONDAGE CITOYEN</b>	
<b>ANNEXE B – SONDAGE ICI</b>	
<b>ANNEXE C – SONDAGE EBI ENVIRONNEMENT</b>	
<b>ANNEXE D – RÉSULTATS DE L'OUTIL D'INVENTAIRE</b>	
<b>ANNEXE E – RAPPORT DE SUIVI 2021 DU BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2015-2020</b>	

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.1	CARTE DE LA MRC DE MONTCALM .....	6
FIGURE 1.2	CARTE DES CONTRAINTES ANTHROPIQUES DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE MONTCALM .....	10

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1	SITES DE DISPOSITION DE MATIERES RESIDUELLES, MRC DE MONTCALM, 2013.....	8
TABLEAU 1.2	ÉTANGS AERES, MRC DE MONTCALM, 2014 .....	9
TABLEAU 1.3	LISTE DES MUNICIPALITES ET LEUR POPULATION .....	12
TABLEAU 1.4	SYNTHESE DES DONNEES MUNICIPALES D'UO.....	14
TABLEAU 1.5	GRANDS ICI DU TERRITOIRE .....	15
TABLEAU 2.1	LISTE DES MUNICIPALITES VISEES PAR LE PGMR .....	18
TABLEAU 2.2	LISTE DES REGLEMENTS MUNICIPAUX.....	20
TABLEAU 3.1	ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIERES RESIDUELLES .....	22
TABLEAU 3.2	RECENSEMENT DES ECOCENTRES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE OU LE DESSERVANT .....	25
TABLEAU 3.3	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE OU LE DESSERVANT .....	26
TABLEAU 3.4	MODES DE COLLECTES.....	28
TABLEAU 3.5	MOYEN DE TRAITEMENT DES BOUES MUNICIPALES .....	32
TABLEAU 3.6	INSTALLATIONS SEPTIQUES .....	33
TABLEAU 3.7	INFORMATIONS EN GMR DISPONIBLES SUR LES SITES INTERNET MUNICIPAUX.....	35
TABLEAU 4.1	BILAN DES MATIERES COLLECTEES EN TONNES (2020) .....	37
TABLEAU 4.2	BILAN DES MATIERES RECYCLABLES DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020) .....	39
TABLEAU 4.3	BILAN DES MATIERES ORGANIQUES DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020) .....	41
TABLEAU 4.4	BILAN DES BOUES MUNICIPALES DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020).....	42
TABLEAU 4.5	BILAN DES VEHICULES HORS D'USAGE DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020).....	42
TABLEAU 4.6	BILAN DES TEXTILES DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020).....	43
TABLEAU 4.7	BILAN DES RDD DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020) .....	44
TABLEAU 4.8	BILAN DES ENCOMBRANTS DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020).....	44
TABLEAU 4.9	REJETS DU CENTRE DE TRI DES MATIERES RECYCLABLES ET DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIERES ORGANIQUES DU SECTEUR RESIDENTIEL EN TONNES (2020).....	45
TABLEAU 4.10	BILAN DES MATIERES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI EN TONNES (2020) .....	45
TABLEAU 4.11	BILAN DES MATIERES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI EN TONNES (2020) .....	46
TABLEAU 4.12	REJETS DU CENTRE DE TRI DES MATIERES RECYCLABLES, DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIERES ORGANIQUES ET DES RECYCLEURS DE METAUX DU SECTEUR ICI EN TONNES (2020) .....	47
TABLEAU 4.13	BILAN DES RESIDUS DU SECTEUR CRD EN TONNES (2020).....	47
TABLEAU 4.14	BILAN GLOBAL RECAPITULATIF (2020) .....	48
TABLEAU 4.15	ÉLIMINATION DANS LA MRC DE MONTCALM (2019).....	49
TABLEAU 6.1	RECAPITULATIF DU PLAN D'ACTION.....	62

# ABRÉVIATIONS

3RV-E	REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION, ELIMINATION
CODE SCIAN	SYSTEME DE CLASSIFICATION DES INDUSTRIES DE L'AMERIQUE DU NORD
CRD	CONSTRUCTION, RENOVATION ET DEMOLITION
FS	FOSSES SEPTIQUES
GMR	GESTION DES MATIERES RESIDUELLES
ICI	INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS
ISÉ	INFORMATION, SENSIBILISATION ET EDUCATION
LET	LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
LEDCE	LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DEBRIS DE CONSTRUCTION OU DE DEMOLITION
MELCC	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
PGMR	PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES
PVM	PLASTIQUE, VERRE, METAL
RDD	RESIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
REP	RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
TMH	TONNE DE MATIERE HUMIDE
TMS	TONNE DE MATIERE SECHE
UO	UNITE D'OCCUPATION

## OBJECTIFS, CONTEXTE ET ENJEUX

### Politique québécoise de gestion de matières résiduelles (PQGMR)

Les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* (PQGMR). La PQGMR indique que les PGMR doivent couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD). De plus, les PGMR doivent contribuer à la réalisation des objectifs du *Plan d'action 2019-2024*, à savoir :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

### Stratégie de valorisation de la matière organique

Les PGMR doivent également favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique parue en 2020, à savoir :

- Offrir la collecte de la matière organique à tous les citoyens du Québec d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (t éq. CO<sub>2</sub>) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

Dans le cadre de cette stratégie, le Québec encouragera, puis obligera, la collecte des résidus alimentaires et verts et celle du papier et du carton dans les ICI et dans certains logements non desservis actuellement pour ces matières.

C'est donc en lumière de ces deux grandes orientations générales que la révision de notre PGMR a été articulée. À ce jour, la MRC de Montcalm a adopté, en 2004 et en 2016, deux PGMR conformes. La présente démarche de révision, débutée en 2020, permet à la MRC de se livrer à un troisième exercice de planification en ce qui a trait à la gestion de ses matières résiduelles. Bien qu'issue d'une obligation, la MRC voit ce processus de révision comme une opportunité. Une opportunité de faire le bilan des dernières années en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur notre territoire. Une opportunité de mettre en lumière autant les bons coups et les objectifs atteints, de manière à s'inspirer des recettes gagnantes adaptées à la réalité de notre territoire, que les objectifs qui demeurent en attente d'être remplis et les raisons tributaires de ces retards. Une opportunité de se servir de l'expérience acquise lors des dernières années pour adapter notre PGMR de façon encore plus cohérente avec notre réalité, nos besoins, de même que nos ambitions d'excellence.

Ce plan de gestion s'inscrit aussi dans un mouvement global qui remet en question la normalité de nos interventions dans un contexte de raréfaction des ressources et d'une volonté manifestée de diminuer notre impact environnemental, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de notre bilan carbone. Pour y arriver, notre plan de gestion des matières résiduelles sera basé sur trois principes incontournables en GMR, à savoir la notion des 4R, celle du zéro déchet et celle de l'économie circulaire.

- **4R.** La notion des 3RVE qui accompagne la flèche de Möbius depuis les années 1970 est un incontournable de nos jours. Cette notion implique que nous devons prioriser nos interventions de gestion dans cet ordre : Réduire, Réemployer, Recycler, Valoriser et Éliminer. Par contre, afin d'être complète, nous estimons que nous devons ajouter à cette notion un autre R, soit le fait de Réfléchir. Cette réflexion est essentielle afin de non seulement cibler des mesures solides et cohérentes sur le plan environnemental, mais également adaptées de près à notre réalité locale et compatibles avec la capacité de payer de nos municipalités/ville. Le produit qui en résulte correspondra ainsi à un plan permettant de maximiser les chances de succès et les retombées de notre PGMR, tout en évitant d'accumuler les retards dans la mise en œuvre des mesures faute de moyens.



La flèche de Möbius

- **Zéro déchet.** La définition qui fait le plus de consensus est celle mise de l'avant par le mouvement Zero Waste International Alliance (ZWIA) :  
“Zero Waste: The conservation of all resources by means of responsible production, consumption, reuse, and recovery of products, packaging, and materials without burning and with no discharges to land, water, or air that threaten the environment or human health.”

Le mouvement Zéro déchet exige donc que nous redoublions d'efforts et que nos actions nous dirigent vers une civilisation axée sur les 4R et non vers une civilisation où l'enfouissement est l'aboutissement logique de notre consommation. L'augmentation des redevances à l'élimination témoigne de la volonté du gouvernement du Québec de tendre vers ce principe.

- **Économie circulaire.** Sans prôner la décroissance absolue, la croissance basée sur une circularité de l'économie se veut une approche pragmatique de l'économie. L'économie circulaire se définit, selon le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, comme un :

« Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation

des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ».

Afin de maximiser les effets de l'économie circulaire, il est impératif de favoriser les boucles les plus courtes et les plus locales possibles. Selon RECYC-QUÉBEC, l'économie circulaire poursuit 4 objectifs qui visent à réduire l'extraction de ressources en amont de manière à diminuer les rejets en aval, à savoir :

- Repenser (le 4<sup>e</sup> R) pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes;
- Utiliser les produits plus fréquemment;
- Prolonger la durée de vie des produits et des composants;
- Donner une nouvelle vie aux ressources.

La MRC et les élus de ses municipalités/ville constituantes, soucieux de promouvoir la qualité de vie de leurs citoyens et de valoriser leurs opinions et leurs idées, souhaite également à travers certaines des mesures qui seront implantées donner une plus grande place à la participation citoyenne. La MRC souhaite ainsi favoriser la création d'un sentiment d'appartenance de la part de ses citoyens envers le développement durable de leurs milieux de vie, leur participation aux différentes mesures du plan d'action étant primordiale à l'atteinte des objectifs fixés. La MRC mise ainsi sur le principe fondamental que des citoyens mieux informés, mieux outillés et davantage sensibilisés aux avantages à même leur quotidien que peut apporter une saine gestion de leurs matières résiduelles seront ainsi plus enclin à faire les efforts qui leurs sont demandés.

C'est donc dans cette optique que nous avons repensé notre PGMR. Face au constat que plusieurs cibles n'ont pas été atteintes lors de notre dernier PGMR, nous avons opté pour une refonte complète de l'ensemble du document plutôt que de se restreindre à la simple obligation de le réviser en mettant à jour les sections correspondantes. Le PGMR résultant sera ainsi plus audacieux dans ses cibles, plus cohérent dans ses mesures et mieux adapté dans les moyens pour y parvenir. Une emphase particulière a été accordée au suivi des mesures en place et des indicateurs associés, de manière à obtenir un document de travail évolutif permettant une rétroaction périodique quant au degré d'atteinte des objectifs et permettant d'apporter au fur et à mesure les ajustements nécessaires.

Enfin, rappelons que le rôle de la MRC est, avant tout, un rôle de planificateur et non de donneur de services pour gérer les matières générées sur son territoire de planification. Les municipalités locales demeurent, quant à elles, responsables de l'application des moyens retenus dans le PGMR et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan. La MRC et ses municipalités/ville constituantes souhaitent néanmoins pousser la recherche de l'excellence encore plus loin et ne considèrent pas le maintien aveugle du statu quo dans nos modes de gestion comme une option en accord avec nos valeurs. Conséquemment, nous avons choisi d'évaluer, dans le cadre d'une étude parallèle à venir, les meilleurs scénarios en termes de mutualisation potentielle des

services de gestion des matières résiduelles, le tout dans une optique de maintien de l'autonomie municipale et de la capacité de payer des municipalités. Les résultats de cette étude pourront servir de base afin d'adapter la mise en œuvre du plan d'action de notre PGMR de manière à ce qu'il soit le plus efficace et cohérent possible.

# 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Ce chapitre présente une description du territoire de planification visant à préciser les caractéristiques géographiques, démographiques et socioéconomiques influençant la gestion des matières résiduelles. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles.

## 1.1 Description géographique

### 1.1.1 Description et étendue du territoire d'application

Située à 35 kilomètres au nord de Montréal, la MRC de Montcalm se caractérise par une plaine agricole prospère au sud et une vaste zone récréotouristique au nord. La MRC couvre environ 720 kilomètres carrés de territoire. Elle est délimitée par la MRC de La Rivière-du-Nord à l'ouest, la MRC de Matawinie au nord, la MRC de Joliette à l'est et les MRC des Moulins et de L'Assomption au sud. La MRC de Montcalm présente une faible occupation du territoire avec une densité de 74 personnes par kilomètre carré<sup>1</sup>.

La MRC de Montcalm compte neuf (9) municipalités, soit Saint-Alexis, Saint-Calixte, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Sainte-Julienne, Saint-Liguori, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest, de même que la ville de Saint-Lin-Laurentides.

Au mois de mars 1994, une partie du territoire de la municipalité de Saint-Calixte a été annexée par la municipalité de Chertsey, modifiant ainsi les limites entre la MRC de Matawinie et la MRC de Montcalm.

Au printemps 1995, une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Julienne a été annexée par la municipalité de Saint-Lin (domaine du lac Lapierre), modifiant ainsi les limites entre ces deux (2) municipalités de la MRC de Montcalm.

Les municipalités de Saint-Jacques Village et de Saint-Jacques Paroisse se sont regroupées suite au décret 62-98, effectif depuis le 20 mai 1998. Le nom de la nouvelle municipalité est Saint-Jacques.

La municipalité de Saint-Lin et Ville des Laurentides se sont, quant à elles, regroupées suite au décret 131-2000, effectif depuis le 1er mars 2000. Le nom de la nouvelle ville est Saint-Lin–Laurentides.

Les municipalités de Saint-Alexis Village et de Saint-Alexis Paroisse se sont regroupées suite au décret 1147-2012, effectif depuis le 5 décembre 2012. Le nom de la nouvelle municipalité est Saint-Alexis.

À la demande de la MRC, la Commission de toponymie du Québec a reconnu, en mai 2013, l'utilisation du gentilé **Montcalmois et Montcalmoises** pour désigner les personnes habitant sur son territoire.

---

<sup>1</sup> Profil du recensement, Recensement de 2016, Statistique Canada



Figure 1.1 Carte de la MRC de Montcalm

### **1.1.2 Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en lien avec la gestion des matières résiduelles**

La présente section résume les différents éléments figurant au schéma d'aménagement de la MRC qui sont relatifs à, ou qui pourraient avoir une incidence sur la gestion des matières résiduelles.

Tel qu'indiqué au SAD, la qualité de vie des résidents passe notamment par une offre et l'accessibilité aux équipements et infrastructures minimales. Actuellement, plusieurs secteurs de la MRC ou type d'équipements ou d'infrastructures ne peuvent répondre aux besoins de base de la population. Par exemple, la MRC demeure à l'heure actuelle dépendante des lieux d'enfouissement, des centres de tri de matières recyclables et des centres de traitement des matières organiques localisés à l'extérieur de son territoire.

En 1996, une étude sectorielle identifiant les zones propices pour l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire a été effectuée sur le territoire de la MRC de Montcalm et de la MRC de L'Assomption. Cette étude a été réalisée à l'aide des données géologiques, hydrogéologiques et sur les exigences du Règlement sur les déchets solides (R.R.Q., 1981, c. Q 2, r.14) [c. Q 2, r. 3.2].

Toutefois, ce règlement est révolu et, advenant la volonté de poursuivre plus loin la réflexion en ce sens dans le futur, l'étude devrait être actualisée pour respecter les nouvelles exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (R.R.Q., 2007, c.Q-2, r.6.02). La MRC venant de renouveler ses contrats de traitement pour ses matières résiduelles (déchets, recyclables et organiques) jusqu'en 2025, avec une année optionnelle en 2026, avec des sites localisés à l'extérieur de son territoire, la révision de cette étude n'est pas envisagée pour l'instant.

Un seul lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCCD) est recensé et actif sur le territoire de la MRC à Sainte-Julienne. Le LEDCCD de Saint-Félix-de-Valois dans la MRC de Joliette sert également aux résidents de la MRC de Montcalm. Il n'y a aucun centre de tri de matières recyclables localisé sur le territoire de la MRC. Le centre de tri de matières recyclables desservant la MRC de Montcalm, Récupération Nord-Ben opéré par EBI Environnement, est situé à Joliette. Le territoire de planification possède un centre de tri de matériaux secs situé à Saint-Roch de l'Achigan, soit celui de l'entreprise PAVCO. La MRC ne dispose d'aucune donnée quant à la capacité de ce centre de tri.

Trois (3) écocentres sont présents sur le territoire (Sainte-Julienne, Saint-Calixte et Saint-Lin-Laurentides), en plus du centre de tri de matériaux secs de l'entreprise PAVCO qui offre des services s'apparentant à ceux d'un écocentre pour les résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan et de Saint-Roch-Ouest. Ces sites permettent aux citoyens des municipalités correspondantes de déposer leurs matériaux secs et des objets encombrants non récupérés. Les citoyens des municipalités de Saint-Liguori et de Sainte-Marie-Salomé peuvent utiliser l'écocentre opéré par EBI Environnement à Joliette à travers une entente qu'ils ont avec ce dernier.

Un certain nombre de constats liés à l'organisation territoriale des municipalités et à l'accessibilité des équipements et infrastructures sont mis en évidence. Ainsi, compte tenu de la croissance prévue au sein de la MRC et du vieillissement de population inévitable, la desserte en services, équipements et infrastructures, dont celles liées à la gestion des matières résiduelles, devra être adaptée afin de répondre aux besoins à venir de l'ensemble de la population. Afin d'encadrer cette grande orientation, le schéma d'aménagement avance une série d'objectifs à considérer dans l'établissement d'une politique de gestion et de traitement des matières résiduelles, à savoir :

- Améliorer l'offre globale en matière d'équipements et de services et assurer une répartition adéquate des équipements sur l'ensemble du territoire;
- Assurer la fourniture d'équipements et de services essentiels afin de répondre aux besoins de la population actuelle et prévue;
- Prévoir le développement de nouveaux secteurs en fonction de la capacité des équipements et infrastructures d'égout et d'aqueduc et sensibiliser les intervenants et les développeurs aux coûts reliés au développement;
- Identifier les sites potentiels pour l'implantation éventuelle d'infrastructures reliées à la gestion de matières résiduelles et poursuivre les discussions avec les MRC limitrophes en vue de l'utilisation d'un centre d'enfouissement sanitaire régional;

- Poursuivre la récupération des résidus domestiques dangereux au niveau régional ;
- Prévoir des mesures pour favoriser la mise en commun de services et des équipements.

Un inventaire des activités, présenté au tableau 1.1 ci-dessous, a également permis d'identifier dans le schéma une quinzaine de sites de disposition de matières résiduelles, quelques-uns toujours en opération et la majorité fermés.

Municipalité	Type de lieu	Statut		Nombre
		Ouvert	Fermé	
Saint-Alexis	Matériaux secs		X	1
Saint-Calixte	Matériaux secs		X	3
	Écocentre (depuis 2013)	X		1
Saint-Esprit	Site d'enfouissement		X	1
Saint-Jacques	Site de compostage		X	1
Saint-Liguori	Matériaux secs		X	1
	Site d'enfouissement		X	1
Saint-Lin-Laurentides	Site d'enfouissement		X	1
	Écocentre (depuis 2018)	X		
Saint-Roch-de-l'Achigan	Site d'enfouissement		X	1
	Matériaux secs		X	1
	Matériaux secs (Pavco)	X		1
Sainte-Julienne	Matériaux secs	X		1
	Site d'enfouissement		X	1
	Écocentre <sup>1</sup> (depuis 2013)	X		1
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>12</b>	<b>17</b>

Source : MRC de Montcalm, 2013.

<sup>1</sup> : Une entente intermunicipale a été signée entre les municipalités de Saint-Esprit et Saint-Alexis pour l'utilisation conjointe de l'écocentre.

Les anciens dépotoirs peuvent encore présenter des problèmes de contamination des eaux, d'instabilité des pentes, de tassement du sol et d'émanation de gaz. Indépendamment de la période de temps depuis laquelle le site est fermé, une autorisation du ministère de l'Environnement est requise pour y construire quoi que ce soit. Les anciens sites de disposition des matières résiduelles localisés dans les municipalités de Saint-Lin-Laurentides et de Sainte-Julienne présentent une problématique particulière puisqu'ils sont localisés à l'intérieur de zones résidentielles.

L'ancien dépotoir de Sainte-Marie-Salomé est situé à environ un kilomètre au sud du village. Historiquement, entre 1968 et 1978, ce terrain servait de dépôt pour des matières résiduelles provenant, entre autres, d'industries de raffinage. De 1978 à 1998, le site a tenu lieu de dépôt de

résidus générés par la papetière Scott de Crabtree. Depuis ce temps, la partie utilisée par Scott pour enfouir des résidus a été fermée et fait maintenant l'objet d'un suivi. Plusieurs caractérisations ont été réalisées sur la portion du site où des résidus industriels sont enfouis mais celle-ci n'a fait l'objet d'aucune restauration à ce jour. Au niveau du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm, ce site est protégé.

On retrouve également dans le schéma d'aménagement le dénombrement et la localisation des étangs aérés présents sur le territoire de la MRC, tel que présenté au tableau 1.2 suivant.

<b>Tableau 1.2 Étangs aérés, MRC de Montcalm, 2014</b>		
	<b>Étangs aérés</b>	<b>Usines d'épuration par boues activées</b>
Saint-Alexis	1	0
Saint-Calixte	2	0
Saint-Esprit	2	0
Saint-Jacques	0	1
Saint-Liguori	1	0
Saint-Lin-Laurentides	5	0
Saint-Roch-de-l'Achigan	0	1
Saint-Roch-Ouest	0	0
Sainte-Julienne	3	0
Sainte-Marie-Salomé	1	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>2</b>

Source : MRC de Montcalm, 2014 (données mises à jour 2020)

Quant à l'affectation du territoire et aux usages autorisés en lien avec la gestion des matières résiduelles, il est à noter qu'à l'intérieur des aires agricoles dynamiques, les activités de traitement, d'entreposage, d'enfouissement et d'élimination de matières résiduelles sont permises dans le schéma en vigueur en respectant les dispositions suivantes :

- Toutes les autorisations et permis requis par la Commission de la protection du territoire agricole ont été obtenus;
- Toutes les autorisations et permis requis par le ministère de l'Environnement du Québec ont été obtenus;
- Le zonage municipal l'autorise;
- Une bande tampon de cent (100) mètres de toute ligne de terrain doit être prévue. À l'intérieur de cette bande, un talus recouvert de végétation d'une hauteur minimale de 3,70 mètres (12') doit être prévu.

Ces aires agricoles dynamiques correspondent au seul type d'aire d'affectation autorisant les usages en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application.

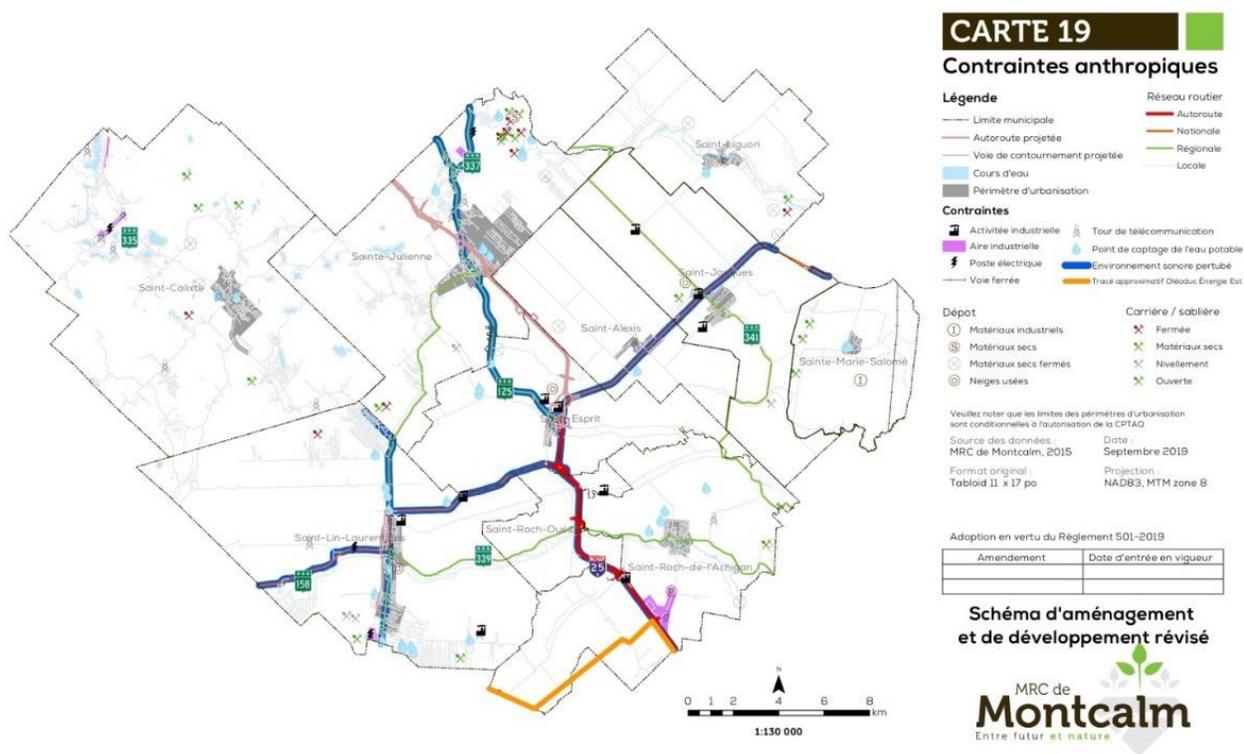


Figure 1.2 Carte des contraintes anthropiques du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm

Le schéma d'aménagement de la MRC a été révisé en 2009 et a depuis été modifié à plusieurs occasions, mais la plus récente modification majeure remonte à 2019. Quant aux éléments modifiés ou ajoutés dans le schéma d'aménagement révisé en 2019 et susceptibles d'impacter la gestion des matières résiduelles, notons :

- La création (en cours) d'un parc régional à Saint-Calixte ;
- L'identification du créneau agroalimentaire du parc industriel de Saint-Esprit ;
- La mise en place de mesures de consolidation des périmètres urbains (seuils de densité et obligations relatives aux infrastructures municipales) ;
- La priorisation du développement résidentiel dans les périmètres urbains (avec infrastructures) plutôt qu'à l'extérieur de ceux-ci (avec infrastructures indépendantes) ; Donc la proportion des boues septiques recueillies par les systèmes municipaux versus les fosses septiques sera en hausse.
- La transformation des chalets en résidences principales, déjà amorcée sur le territoire, va se poursuivre ;
- Les données de l'ISQ en plus de l'évaluation des espaces commerciaux et industriels misent vers un accroissement marqué de la population, le tout entraînant une demande plus forte pour l'érection de nouveaux secteurs commerciaux et industriels.

### **1.1.3 Caractéristiques géographiques de la MRC**

La MRC de Montcalm s'étend sur deux régions physiographiques. La région nord-ouest de la MRC est caractérisée par un relief varié appartenant au Plateau Laurentien. La région sud, plutôt plane, fait partie des basses terres du Saint-Laurent. Une faille majeure sépare en deux les zones physiographiques, ce qui produit un escarpement s'allongeant du sud-ouest au nord-est.

La MRC de Montcalm se caractérise par trois grandes catégories de sol. L'ensemble de la plaine centrale est principalement constitué de sol argileux et limoneux, constituant une terre riche et fertile pour l'agriculture. Les sols sableux et granuleux sont dispersés sur le territoire. On note toutefois quelques concentrations de ce type de sol, particulièrement au sud de Saint-Lin-Laurentides, au sud-ouest du village de Saint-Jacques ainsi qu'au nord de Saint-Liguori, Sainte-Julienne et de Saint-Esprit. Toutefois, au niveau agricole, ce type de sol ne convient qu'à certains types de culture. Les sols minéraux, recouverts d'une mince couche d'humus, se retrouvent au nord-ouest du territoire dans le secteur de Saint-Calixte et le long de la rivière de L'Assomption. Dans l'ensemble, ces sols sont peu propices à l'agriculture.

Le territoire d'application est inclus dans le grand bassin hydrographique de la rivière L'Assomption lequel se subdivise en plusieurs sous-bassins.

Au niveau morphologique, la MRC est divisée en deux parties importantes : la plaine du Saint-Laurent et le Plateau laurentien. Dans le secteur sud de la MRC, la majorité des terres ont été déboisées pour laisser la place à l'agriculture. On ne retrouve que quelques secteurs, bien délimités, où se concentrent quelques boisés de ferme. Toutefois, à la frontière sud, une bordure majoritairement sablonneuse, tel un long croissant presque continu, est boisée.

## **1.2 Démographie**

### **1.2.1 Répartition de la population**

#### **Population permanente**

La MRC de Montcalm compte, en 2020, une population de plus de 56 000 résidents et représente un peu plus de 10% de la population lanauoise. Il est pertinent de souligner que selon les données de 2014, la MRC de Montcalm affichait un des taux de croissance les plus élevés du Québec<sup>2</sup>. En comparaison de la population de 51 163 habitants figurant à notre dernier PGMR et datée de 2014, on retrouve en date du décret de population de 2020<sup>3</sup> 56 109 habitants, soit une augmentation de population d'environ 5 000 résidents.

---

<sup>2</sup> Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ, 2017). CREVALE : Portrait statistique de la région de Lanaudière. Québec : CTREQ, 24 p.

<sup>3</sup> Décret 1214-2019, adopté par le Conseil des ministres le 11 décembre 2019 et publié dans la Gazette officielle le 26 décembre 2019.

## Population saisonnière

À cette population permanente vient se greffer, particulièrement pendant la saison estivale, une population saisonnière non négligeable. Depuis le début des années 70, la MRC de Montcalm a connu un développement important de l'activité récréotouristique. En effet, la région de Montcalm est considérée comme un lieu privilégié pour l'achat d'une résidence secondaire par les résidents de l'est de Montréal. Ce développement récréotouristique a engendré la construction de nombreux chalets, articulés autour des lacs et des cours d'eau, principalement dans les municipalités de Saint-Calixte, Sainte-Julienne et Saint-Lin-Laurentides. En effet, ces trois municipalités regroupent plus de 90 % des chalets de la MRC. Dans ces municipalités, le nombre total de résidents est augmenté durant la période estivale, ce qui a une incidence directe sur la quantité de matières résiduelles générées et éliminées. Toutefois, cette particularité du territoire n'est pas prise en considération par le gouvernement lorsqu'il évalue la performance d'une municipalité en fonction des quantités de matières résiduelles éliminées par habitant. Le déploiement d'efforts ciblés à cette population saisonnière est donc d'autant plus important pour la MRC dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Le tableau 1.3 qui suit présente la répartition de la population à l'intérieur des municipalités à l'étude.

<b>Tableau 1.3 Liste des municipalités et leur population</b>				
<b>Municipalité/Ville</b>	<b>Population</b>			
	Permanente <sup>4</sup>	Saisonniers <sup>5</sup>	Saisonniers équivalente <sup>6</sup>	Équivalente <sup>7</sup>
Sainte-Marie-Salomé	1 213	19	6	1 219
Saint-Jacques	4 148	6	2	4 150
Saint-Alexis	1 322	11	4	1 326
Saint-Esprit	2 014	6	2	2 016
Saint-Roch-de-l'Achigan	5 373	23	7	5 380
Saint-Roch-Ouest	279	0	0	279
Saint-Lin-Laurentides	22 663	151	50	22 713
Saint-Calixte	6 402	1 094	365	6 767
Sainte-Julienne	10 678	437	146	10 824
Saint-Liguori	2 017	80	27	2 044
<b>MRC de Montcalm</b>	<b>56 109</b>	<b>1 827</b>	<b>609</b>	<b>56 718</b>

<sup>4</sup> Décret 1214-2019, adopté par le Conseil des ministres le 11 décembre 2019 et publié dans la Gazette officielle le 26 décembre 2019.

<sup>5</sup> La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités pour l'année 2020, en utilisant le nombre de chalets auquel une taille des ménages de 2,1 personnes par habitation (selon le recensement de 2016 de Statistique Canada) est appliquée.

<sup>6</sup> La population saisonnière équivalente correspond à la population saisonnière divisée en trois pour refléter un taux d'occupation des chalets d'environ 4 mois par année (fin de semaine et vacances).

<sup>7</sup> Somme des populations saisonnière équivalente et permanente.

Bien que la population saisonnière soit non négligeable pour certaines municipalités, l'impact général de la population saisonnière demeure faible à travers la MRC. Comme cela représente une augmentation de population totale d'environ 1 % en termes de génération de matières résiduelles, nous n'en avons pas tenu compte dans nos calculs pour l'évaluation de la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de planification.

### **1.2.2 Projection démographique**

Selon l'Institut de la statistique du Québec<sup>8</sup>, la MRC de Montcalm pourrait passer d'une population de 57 777 en 2020, à 60 807 en 2023 (première année de mise en œuvre du présent PGMR révisé), puis à 65 434 en 2029 (dernière année de mise en œuvre du présent PGMR révisé). La projection pour 2041 est de 72 068 habitants. Pour l'horizon de temps couvert par le présent PGMR, EBI Environnement, le donneur de services desservant la MRC pour la collecte, le traitement et la disposition des matières recyclables, organiques et des déchets, nous a confirmé posséder la capacité pour absorber cette augmentation de population sans aucun problème.

## **1.3 Caractéristiques socio-économiques**

### **1.3.1 Catégories d'habitations**

Les habitations de type unifamilial représentent la plus importante catégorie d'habitation (70,5 %) sur l'ensemble du territoire de planification. Parmi celles-ci, 42,6 % se trouvent en territoire urbain et 57,4 % en territoire rural. La compilation de ces résultats, pour chacune des municipalités du territoire, se retrouve au tableau 1.4. Les résidences saisonnières (chalets) comptent pour 870 unités d'occupation. Leur densité la plus importante se retrouve dans la municipalité de Saint-Calixte. Les petits multilogements (2 à 9 logements) représentent 17,7 % du parc immobilier. Quant aux grands multilogements (plus de 10 logements), ils ne comptent que pour 1,8 % de l'ensemble des unités d'occupation. L'inventaire des unités d'occupation a été réalisé à partir du sommaire du rôle d'évaluation foncière de chaque municipalité pour l'année 2020.

Dans un contexte de génération de matières résiduelles, pour la portion des unités agricoles, notons que sur un total de 1 709 unités à vocation agricole sur le rôle foncier, 430 possèdent un logement. Quant au nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la MRC, nombre plus intéressant dans une optique de génération de matières résiduelles que le nombre total d'unités d'occupation agricoles figurant au rôle foncier, on retrouve un total de 152 exploitations agricoles animales, de 261 exploitations agricoles végétales et de 10 exploitations autres pour un total de 423 exploitations agricoles<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec, Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2020-2041

<sup>9</sup> Planification stratégique régionale du secteur bioalimentaire de Lanaudière, 2021-2026

**Tableau 1.4 Synthèse des données municipales d'UO**

			Nombre d'unité d'occupation issu du sommaire du rôle foncier									
			Unifamiliales	Chalets	Maisons mobiles et roulottes	Petits multilogements (2 à 9 logements)	Grands multilogements (10 logements et +)	Condos	Commerces (ICI non-agricole)	UO agricoles totales	UO agricoles avec logements	Total <sup>1</sup>
Code	Municipalité	Population 2020										
63005	Sainte-Marie-Salomé	1 213	384	9	3	116	0	5	17	118	20	554
63013	Saint-Jacques	4 148	1 183	3	8	535	87	0	73	307	49	1 938
63023	Saint-Alexis	1 322	184	5	67	20	1	8	ND	ND	ND	285
63030	Saint-Esprit	2 014	573	3	51	207	19	0	47	301	68	968
63035	Saint-Roch-de-l'Achigan	5 373	1455	11	20	560	50	23	107	278	79	2 305
63040	Saint-Roch-Ouest	279	58	0	0	15	0	0	1	77	34	108
63048	Saint-Lin-Laurentides	22 663	6 243	72	90	2158	173	169	184	344	98	9 187
63055	Saint-Calixte	6 402	2 969	521	29	369	12	0	78	14	4	3 982
63060	Sainte-Julienne	10 678	4192	208	126	444	106	6	101	100	32	5 215
63065	Saint-Liguori	2 017	721	38	10	71	13	0	26	170	46	925
<b>Total</b>		<b>56 109</b>	<b>17962</b>	<b>870</b>	<b>404</b>	<b>4495</b>	<b>461</b>	<b>211</b>	<b>634</b>	<b>1709</b>	<b>430</b>	<b>25467</b>

<sup>1</sup> le nombre d'UO agricoles avec logements (et non total) a été utilisé dans le calcul du total d'UO

### 1.3.2 Contexte économique

Le développement économique de la MRC s'est réalisé grâce à son évolution démographique et par sa situation géographique stratégique. La MRC de Montcalm a une économie diversifiée. La branche primaire, qui comprend principalement les activités agricoles, forestières et minières, représente la plus petite part de l'emploi, comme pour la région de Lanaudière. Malgré cette part globale faible, la MRC de Montcalm est considérée comme une MRC agricole. Selon le SAD de la MRC, l'agriculture est l'activité dominante de la MRC. Elle est concentrée sur la portion sud du territoire située dans la plaine fertile du Saint-Laurent qui est renommée pour la qualité de ses sols. Les municipalités agricoles sont Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Saint-Liguori, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest et Saint-Lin-Laurentides. Près de 62 % du territoire de la MRC est protégé par la Loi

sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Six (6) des dix (10) municipalités/ville de la MRC ont plus de 85 % de leur territoire visé par la zone agricole. De ces six (6) municipalités, cinq (5) ont plus de 93 % de leur territoire municipalisé en zone agricole. Il sera donc pertinent dans le cadre du présent PGMR de cibler certaines mesures au secteur agricole.

Ensuite, le secteur secondaire, c'est-à-dire le secteur de la construction et de la fabrication, arrive en deuxième position quant au nombre d'emplois. Finalement, le secteur tertiaire, secteur des services, vient compléter le tableau de l'emploi en accaparant la vaste majorité des emplois occupés dans la MRC de Montcalm.

Quant aux grandes industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire, le tableau ci-dessous recense les ICI de plus de 100 employés présents sur le territoire de la MRC.

<b>Tableau 1.5 Grands ICI du territoire<sup>10</sup></b>			
<b>ICI</b>	<b>Municipalité/ville</b>	<b>Secteur d'activité</b>	<b>Nombre d'employés</b>
Olymel S.E.C.	125, rue Saint-Isidore, Saint-Esprit	Abattage d'animaux (sauf les volailles)	1 161
Maxi Canada inc.	688, rue du Parc, Saint-Lin-Laurentides	Transformation de la volaille	280
Industries Mailhot inc.	2721, rang Saint-Jacques, Saint-Jacques	Fabrication de toutes les autres machines d'usage général	205
Meubles JC Perreault inc.	5, rue Industrielle, Saint-Roch-de-l'Achigan	Magasins de meubles	190
Composites Motion inc.	160, rue Armand-Majeau Sud, Saint-Roch-de- l'Achigan	Fabrication de fournitures et de matériel médicaux	170
Filtration LAB inc.	193, rang de l'Église, Saint-Liguori	Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux	126
IGA Famille Crégheur	2305, avenue du Marché, Saint-Lin-Laurentides	Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)	120
Productions Maraîchères Mailhot inc.	182, Petite ligne, Saint-Alexis	Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	120
École de l'Achigan	60, montée Rémi-Henri, Saint-Roch-de-l'Achigan	Écoles primaires et secondaires	117
Collège Esther-Blondin	101, rue Sainte-Anne,	Écoles primaires et	110

<sup>10</sup> MRC de Montcalm, données 2019 tirées d'Emploi Québec

	Saint-Jacques	secondaires	
École de l'Aubier	250, chemin Saint-Stanislas, Saint-Lin- Laurentides	Écoles primaires et secondaires	108
Acier d'Armature 2000 inc.	207, rue de l'Industrie, Saint-Lin-Laurentides	Fabrication de barres pour béton armé	101
Composites VCI inc.	830, 12e Avenue, Saint-Lin-Laurentides	Fabrication de tous les autres produits en plastique	100
Maisons Usinées Côté inc.	388, rue Saint-Isidore, Saint-Lin-Laurentides	Préfabrication de bâtiments en bois	100

### 1.3.3 Contexte social

Selon les données de Statistique Canada, le revenu annuel médian des personnes, pour l'ensemble de la population de la MRC de Montcalm âgée de 15 ans et plus, s'établissait à 30 304 \$ en 2016, soit 8,1% de moins que la moyenne québécoise, qui se situait à 32 975 \$. De plus, selon les données de 2013, la MRC de Montcalm présente parmi les taux les plus élevés de familles à faible revenu (10,5%), des chiffres supérieurs à la moyenne lanadoise (6,7%) et québécoise (8,2%)<sup>11</sup>.

Nous retrouvons dans la MRC 21 605 ménages en 2016. Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,4 personnes, légèrement supérieur à la moyenne québécoise (2,3 personnes par ménage).

En 2016 sur le territoire de la MRC de Montcalm, toujours selon Statistique Canada, 31,3% de la population âgée de 15 ans et plus n'avaient pas obtenu de certificat d'études secondaires, ce qui est largement supérieur à la moyenne québécoise (19,9 %). 47,3% de la population âgée de 15 ans et plus possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, encore une fois inférieur à la moyenne québécoise (58,5%). La disparité avec la moyenne québécoise s'accroît avec le niveau d'étude, où seulement 5,6 % de la population âgée de 15 ans et plus possédaient un certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur, en comparaison avec la moyenne québécoise s'élevant à 20,5 %.

Le taux de décrochage scolaire constitue également une problématique importante au sein de la MRC. En effet, selon les données de 2013, 21,6% des jeunes Montcalmois décrochent du secondaire, des chiffres supérieurs en comparaison avec la moyenne Lanaudoise (13,7%) et québécoise (15,3%)<sup>12</sup>. La tendance semble être à la baisse concernant le décrochage scolaire en comparant les données de 2009 à 2013, mais demeure une source de préoccupation importante pour le développement de la MRC.

<sup>11</sup> Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ, 2017). CREVALE : Portrait statistique de la région de Lanaudière. Québec : CTREQ, 24 p.

<sup>12</sup> Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ, 2017). CREVALE : Portrait statistique de la région de Lanaudière. Québec : CTREQ, 24 p.

Ce contexte socio-économique particulier doit être pris en considération dans notre PGMR, notamment quant au contexte socio-économique à l'intérieur duquel les mesures à mettre en place s'inscrivent, de même qu'aux besoins d'ISÉ et aux meilleurs moyens à déployer pour rejoindre la population ciblée. Il est toutefois pertinent de souligner que ce contexte socio-économique est le même que celui déjà en place lors de la dernière révision de notre PGMR et qu'aucun changement important susceptible de modifier significativement la génération de matières résiduelles n'est envisagé en lien avec ce contexte.

## 2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Ce chapitre présente, en lien avec la gestion des matières résiduelles : une description des municipalités visées par le plan ; le détail des ententes intermunicipales ; la distribution des compétences entre les municipalités et la MRC ; ainsi que les différents règlements municipaux applicables.

### 2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

Toutes les municipalités de la MRC de Montcalm sont visées par ce plan de gestion des matières résiduelles.

63005	Sainte-Marie-Salomé
63013	Saint-Jacques
63023	Saint-Alexis
63030	Saint-Esprit
63035	Saint-Roch-de-l'Achigan
63040	Saint-Roch-Ouest
63048	Saint-Lin-Laurentides
63055	Saint-Calixte
63060	Sainte-Julienne
63065	Saint-Liguori

### 2.2 Ententes intermunicipales

Il existe deux (2) ententes intermunicipales touchant à la gestion des matières résiduelles qui impliquent les municipalités de la MRC de Montcalm. La 1<sup>ère</sup> a été ratifiée le 13 mars 2013 et concerne les municipalités de Saint-Alexis, Saint-Esprit et Sainte-Julienne. Cette entente a pour objet de mettre les efforts en commun des trois municipalités pour la construction et l'implantation d'un écocentre afin d'offrir un service de récupération de matières à leur population respective. L'entente a une durée de cinq ans renouvelables automatiquement pour des périodes additionnelles de cinq ans chacune, à moins qu'une des parties n'ait manifesté son désir d'y mettre fin. Cette entente contient également une clause qui permet aux trois municipalités fondatrices d'accepter de desservir d'autres municipalités participantes en tant que cliente de l'écocentre. Les municipalités de Saint-Jacques et de Saint-Roch-Ouest se sont prévaluées de cette disposition, en 2014, et ont pu offrir un service d'écocentre à leurs citoyens. L'écocentre visé par cette entente est toujours en opération. Il est à noter que Saint-Roch-Ouest s'est toutefois retirée en 2015, ayant signé une entente avec l'entreprise PAVCO à Saint-Roch-de-l'Achigan afin d'offrir à leurs citoyens un service limité d'écocentre (centre de tri de matériaux secs) directement sur le territoire.

La 2<sup>e</sup> entente concerne la délégation de la compétence d'appel d'offres, d'organisation et de gestion de journées annuelles de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) des municipalités à la MRC. Cette entente a été ratifiée le 10 octobre 2019 et concerne toutes les municipalités/ville de la MRC. L'entente a une durée d'un an renouvelable automatiquement pour des périodes additionnelles d'une année chacune.

## **2.3 Distribution des responsabilités**

### **2.3.1 Distribution des compétences entre les municipalités locales et la MRC**

#### **La MRC**

La Loi sur la qualité de l'environnement confère à la MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire, de l'adopter et de le réviser tous les cinq ans. Elle a, par le fait même, l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte. Ponctuellement, toutes les municipalités de la MRC délèguent à la MRC la compétence pour procéder aux appels d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles (recyclables, organiques et déchets). Grâce à cette compétence, la MRC élabore le cahier des charges des appels d'offres alors que chacune des municipalités signe, indépendamment, son contrat de service avec l'entrepreneur que la MRC aura désigné comme le plus bas soumissionnaire conforme. En 2019, la MRC a procédé à quatre appels d'offres au nom des municipalités et ville pour les services en gestion des matières résiduelles. Des devis avant-gardistes pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles ont été rédigés et publiés sur SEAO. Les résultats confirment le bien-fondé de la nouvelle approche de la MRC : en effet, les contrats signés par les municipalités et ville permettent d'estimer des économies de près de 9 M\$ pour les cinq prochaines années. De plus, le devis pour la collecte et le transport dispose d'une clause de compensation des gaz à effet de serre, une première au Québec !

Les municipalités de la MRC délèguent également à la MRC la compétence pour procéder aux appels d'offres et à la gestion du contrat pour le service de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD). Les résidents de la MRC peuvent donc disposer de leurs RDD lors de 8 jours de collectes dans 8 municipalités différentes. Un appel d'offres a été mené par la MRC à cet effet en 2021, valide pour une période de trois (3) ans, afin de poursuivre l'offre de ce service populaire et apprécié des citoyens. Pour 2019, 1361 citoyens se sont prévalus de ces collectes, où nous avons recueilli 42 tonnes de RDD. Pour 2020, ce sont 1032 citoyens qui se sont présentés aux journées de collecte, pour un total de 37 tonnes de RDD.

Il est à noter qu'en date de révision de ce PGMR, la MRC avait entamé le processus de déclaration de la compétence GMR avec l'envoi à chaque municipalité d'une résolution d'intention de déclaration de la compétence GMR (collectes 3 voies et écocentres).

#### **Les municipalités/ville locales**

Les municipalités visées par le plan de gestion ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du

PGMR. En effet, la MRC planifie, alors que les municipalités locales ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan. Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.24 : « Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan. » De plus : « Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. » « Elles sont également tenues dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. » À la MRC de Montcalm, chacune des municipalités locales gère indépendamment les services qu'elles offrent à leurs citoyens en gestion des matières résiduelles, bien que cet aspect soit appelé à être modifié avec le processus de déclaration de la compétence GMR à la MRC qui est en court.

### ***2.3.2 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles***

Il y a 6 municipalités sur le territoire qui possèdent une réglementation associée à la gestion des matières résiduelles. Ces règlements encadrent généralement les activités de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières compostables et de la collecte des objets volumineux ou encombrants. Les autres municipalités utilisent plutôt des restrictions contractuelles contenues dans l'appel d'offres commun. Les restrictions contenues dans le devis concernent principalement la nature des déchets admissibles, les contenants de déchets admissibles et la quantité de déchets admissibles à chaque collecte. Tous les règlements adoptés sont compatibles avec le plan de gestion en vigueur.

Il est intéressant de souligner que la municipalité de Saint-Liguori a adopté un règlement interdisant le gazon dans la collecte des ordures et des matières organiques afin de favoriser l'herbicyclage. Il serait intéressant d'évaluer la possibilité d'élargir cette pratique dans nos autres municipalités. Les municipalités de Saint-Roch-Ouest et de Saint-Roch-de-l'Achigan ont pour leur part adopté un règlement pour le contrôle de la vidange des boues de fosses septiques.

**Tableau 2.2 Liste des règlements municipaux**

Municipalité	Règlement no	Nom	Date d'entrée en vigueur
Sainte-Marie-Salomé	Aucun		
Saint-Jacques	427-2018	<i>Politique pour la distribution des bacs roulants</i>	2018
Saint-Alexis	Aucun		
Saint-Esprit	Aucun		
Saint-Roch-de-l'Achigan	540-2020	<i>Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles</i>	2020
Saint-Roch-Ouest	Aucun		
Saint-Lin–Laurentides	489-2015	<i>Règlement concernant la collecte des matières résiduelles dans la ville de Saint-Lin-Laurentides.</i>	2015
Saint-Calixte	678-2021	<i>Règlement sur la gestion des matières résiduelles</i>	2021
Sainte-Julienne	726-08 781-10	<i>Règlement concernant la gestion, la mise en valeur des matières résiduelles et recyclables, la tarification ainsi que les modalités de fonctionnement sur le territoire</i>	2008 Modifié 2010
Saint-Liguori	2012-367	<i>Règlement sur les matières résiduelles</i>	2012

### 3. SERVICES OFFERTS ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE

Le chapitre suivant présente les organismes et les entreprises qui sont actuellement impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du système de gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. Il recense de plus les installations en exploitation qui desservent le territoire pour le traitement ou la prise en charge des matières résiduelles générées. Les services municipaux offerts en gestion des matières résiduelles sur le territoire sont également présentés.

#### 3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles présents sur le territoire

Le tableau suivant présente un portrait des organismes et entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles sur le territoire de planification. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive, car plusieurs documents consultés n'étaient plus à jour.

<b>Tableau 3.1 Entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles</b>		
<b>Nom et localisation</b>	<b>Description des activités</b>	<b>Matières visées</b>
Familiprix Extra – Jean-François Lafrance 1014, rue Saint-Isidore, Saint-Lin – Laurentides (Québec) J5M 2V5	Réduction et réemploi	Station de remplissage de produits en vrac Fioles pour prescription
Familiprix Extra – Jean-François Lafrance 1270, Route 125, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Réduction et réemploi	Station de remplissage de produits en vrac Fioles pour prescription
Aubaines des Laurentides 1120, rue Saint-Isidore, Saint-Lin- Laurentides (Québec) J5M 2V7	Réduction (Vrac) et réemploi	Vêtements, Souliers, Bottes, Sacs, Produits en vrac
Friperie Stakil'tour 5050, Route 335, Saint-Calixte (Québec) J0K 1Z0	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs, Bijoux
Friperie Le Walk-In 255, rue Lortie, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 3E7	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs, Bijoux
Saint-Roch-de-l'Achigan : Comptoir mini budget 1188, rue Principale, Saint-Roch-de- l'Achigan (Québec) J0K 3H0	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Comptoir vestimentaire et Alimentaire, sous-sol de l'église de St-Jacques	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs

Coopérative de services multiples de Lanaudière à Sainte-Julienne 1317, chemin du Gouvernement, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Société St-Vincent de Paul 1484 rue Albert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Les Ailes de l'espoir et le Comptoir familial 240, rue Alexandre, Saint-Calixte (Québec) J0K 1Z0	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Service d'entraide 532, rue St-Antoine, Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 3A4	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Boutique Kafouille 757, rue Saint-Isidore, Saint-Lin - Laurentides (Québec) J5M 2V4	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Friperie Plus 1507, Route 125, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Réemploi	Vêtements pour toute la famille, Souliers, Bottes, Sacs
Recyclage Alain 245, 4 <sup>e</sup> Rang, Saint-Calixte (Québec) J0K 1Z0	Recyclage et réemploi	Métaux et objets
Centre de recyclage Roxy 3976, rang du Cordon, Saint-Alexis-de- Montcalm (Québec) J0K 1T0	Recyclage et réemploi	Pièces d'autos
Centre de recyclage Montcalm 1541, rang Montcalm, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0	Recyclage et réemploi	Pièces d'autos
Récupération Thériault 110, rue Industrielle, Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0	Recyclage et réemploi	Bois, palettes
MCE Recyclage inc. 1099, rang Saint-Esprit, L'Épiphanie (Québec) J5X 2M9	Recyclage	Métaux divers
Auto démolition et recyclage Roy 98, rang des Continuations, Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0	Recyclage	Recyclage, Frigidaires, Cuisinières, Vieux métaux ferreux et non-ferreux, Carcasses de véhicules automobiles, Réservoirs de différents gaz, Batteries d'automobiles, Recyclage de métaux

Fosses septiques, Bernard P. & frères 1605, Prévert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Entrepreneur en collecte et transport des boues	Boues de fosses septiques
Fosses septiques, excavation & terrassement Guy Ricard 1405, Route 125, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Entrepreneur en collecte et transport des boues	Boues de fosses septiques
Les Services Pro-Bel 3282, Rang 4, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Entrepreneur en collecte et transport des boues	Boues de fosses septiques
Fosses septiques SaniEnvironnement 2520, Mc Gill, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Entrepreneur en collecte et transport des boues	Boues de fosses septiques
Fosses septiques transport André Demers 2087, Route 337, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	Entrepreneur en collecte et transport des boues	Boues de fosses septiques
EBI Environnement (hors territoire mais le desservant) 1481, rue Raoul-Charrette, Joliette (Québec) J6E 8S5	Entrepreneur en collecte et transport de matières résiduelles	Matières recyclables, matières organiques, déchets, boues de fosses septiques
Moisson Lanaudière (hors territoire) 1450, rue de Lanaudière, Joliette, QC J6E 3P2	Banque alimentaire	Matières organiques (denrées alimentaires)
Lanaudière Économique 104, rue Saint-Jacques Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0	Projet Synergie Lanaudière	Économie circulaire des matières résiduelles

### 3.2 Recensement des installations présentes sur le territoire ou le desservant

Il n'y a pas, sur le territoire de la MRC, de lieu d'enfouissement technique (LET), de centre de tri, de centre de compostage ou de centre de traitement pour les boues. Conséquemment, la MRC demeure dépendante des différents ouvrages en gestion et traitement des matières résiduelles localisés à l'extérieur de son territoire :

- **LET** : Selon la liste des lieux d'enfouissement techniques autorisés et en exploitation du MELCC, ceux situés dans la région de Lanaudière sont situés à Saint-Thomas et à Terrebonne. Suite à l'appel d'offres réalisé par la MRC en 2019, toutes les municipalités de la MRC ont signé un contrat avec EBI Environnement afin que leurs déchets soient enfouis au LET d'EBI Environnement situé à Saint-Thomas;
- **Centre de tri** : Suite à l'appel d'offres réalisé par la MRC en 2019, toutes les municipalités de la MRC ont signées un contrat avec EBI Environnement afin que leurs matières recyclables soient triées et traitées au centre de tri d'EBI Environnement situé à Joliette;
- **Site de compostage** : Suite à l'appel d'offres réalisé par la MRC en 2019, toutes les municipalités de la MRC ont signées un contrat avec EBI Environnement afin que leurs matières organiques

(excluant les boues municipales et de fosses septiques) soient compostées au site de compostage d'EBI Environnement situé à Saint-Thomas;

- **LEDCCD** : Selon la liste des lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCCD) autorisés et en exploitation du MELCC, un dépôt de matériaux secs est recensé sur le territoire de la MRC à Sainte-Julienne. Le dépôt de Saint-Félix-de-Valois, figurant également à cette liste, sert également à la MRC.

Trois (3) écocentres municipaux, situés à Sainte-Julienne, Saint-Calixte et Saint-Lin-Laurentides, desservent leurs citoyens respectifs. L'écocentre de Sainte-Julienne est également accessible aux résidents de Saint-Esprit, de Saint-Jacques et de Saint-Alexis. L'offre de service en terme de produits acceptés n'est pas la même entre les écocentres municipaux. Bien que tous les écocentres acceptent les matériaux secs et les objets encombrants non récupérés, seul l'écocentre de Saint-Lin-Laurentides accepte tous les RDD, alors que les deux autres en acceptent seulement certaines catégories. Un centre de tri de matériaux secs privé, opéré par l'entreprise PAVCO, est situé sur le territoire de la MRC et offre des services de tri de matériaux secs à travers une entente aux citoyens des municipalités de Saint-Roch-de-l'Achigan et de Saint-Roch-Ouest. L'écocentre de Joliette dessert également les citoyens de Saint-Liguori et de Sainte-Marie-Salomé.

**Tableau 3.2 Recensement des écocentres présents sur le territoire ou le desservant**

Nom	Adresse	Propriétaire et gestionnaire	Clientèles desservies	Mois d'ouverture	Matières acceptées	Destination des matières
Écocentre Bon Débarras	2456, Route 125, Sainte-Julienne (Québec)	Sainte-Julienne	Citoyens et entrepreneurs CRD (rénovations résidentielles sur le territoire) des municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Esprit, Saint-Jacques et Saint-Alexis	mi-avril à début novembre	Tous types sauf RDD et pneus avec jantes	Contrat avec EBI pour la valorisation des matières dans leurs installations, outre les déchets qui vont à l'enfouissement. Les branches, les feuilles et les résidus verts sont valorisés sur place (compost et paillis) et redistribués aux citoyens.
Écocentre de Saint-Lin-Laurentides	217, Boul Industriel, Saint-Lin-Laurentides (Québec)	Saint-Lin-Laurentides	Citoyens, ICI et entrepreneurs CRD de la ville	À l'année	Tous types, aucune matière refusée	Contrat avec EBI pour la valorisation des matières dans leurs installations, outre les déchets (et matières non triées) qui vont à l'enfouissement.

						Ententes avec organismes REP.
Écocentre de Saint-Calixte	315, rue Lajoie, Saint-Calixte (Québec)	Saint-Calixte	Citoyens, ICI et entrepreneurs CRD de la municipalité		Tous types sauf RDD, résidus de jardins et feuilles	Les branches, le métal et les pneus sont valorisés à travers des contrats. Toutes les autres matières sont envoyées à l'enfouissement.
Les entreprises Pavco	180 Armand Majeau, Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 1H0	Centre de tri de matériaux secs	Citoyens de Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest	À l'année	Matériaux secs	Centre de tri de matériaux secs
Écocentre de Joliette	1483 rue Raoul-Charette Joliette, Québec	Propriétaire : EBI Gestionnaire : Joliette	Citoyens de Sainte-Marie-Salomé et de Saint-Liguori. Citoyens de la MRC de Joliette.	À l'année	Béton, bois, bardeaux, résidus verts, textiles, métal, terre, RDD, cartons, TIC, pneus, déchets	Inconnue

**Tableau 3.3 Recensement des installations présentes sur le territoire ou le desservant**

Nom	Adresse	Activités	Quantités annuelles	Capacités de traitement
Dépôt Rive-Nord inc. (EBI Environnement)	1001, chemin Saint-Joseph, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0	LET	650 000 t	21,2 M de m <sup>3</sup> Durée de vie : environ 15 ans
Dépôt Rive-Nord inc. (EBI Environnement)	1001, chemin Saint-Joseph, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0	Plateforme de compostage	Environ 112 000 t	Environ 120 000 t
EBI Centre de Tri inc. (EBI Environnement)	1481, rue Raoul-Charrette Joliette (Québec) J6E 8S5	Centre de tri	Environ 30 000 t	Environ 60 000 t
Les entreprises Pavco	180 Armand Majeau, Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 1H0	Centre de tri de matériaux secs	Inconnue	Inconnue
2845-5103 Québec inc.	2903, montée Hamilton Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0	LEDCCD	Inconnue	200 000 tonnes annuellement selon le décret 915-96 du 17 juillet 1996

Gestion intégrée de Matériaux secs Lanaudière inc.	1001, de la Sablière Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0	LEDCCD	Inconnue	Inconnue
--	---	--------	----------	----------

### 3.3 Modes de collectes – Description et fréquence

#### Secteurs ICI et CRD

Pour le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), ceux de petite taille (assimilables) sont souvent inclus et desservis par les collectes municipales, tandis que ceux de moyenne ou de grande taille en sont exclus. Il appartient donc à ces derniers de gérer les matières résiduelles qu'ils produisent de façon privée. Il en va de même pour les entreprises de construction, rénovation et démolition (CRD) pour lesquelles aucun service municipal particulier n'est offert.

Afin de connaître les principaux générateurs potentiels de matières résiduelles sur le territoire de la MRC, nous avons identifié les plus grands employeurs de la MRC (ceux affichant plus de 100 employés) que nous avons répertoriés dans le tableau 1.5 de la section 1.3.2.

Cependant, la MRC a très peu de connaissance quant à la quantité et aux caractéristiques des matières résiduelles générées sur son territoire par le secteur ICI et le secteur CRD. Ces derniers sont en grande majorité desservis par le secteur privé. Il serait intéressant que la MRC mette sur pied un système d'acquisition de connaissance afin de mieux connaître les grands générateurs de matières résiduelles de son territoire et amorcer avec eux des démarches afin qu'ils diminuent les quantités de matières qu'ils éliminent.

Dans cette optique d'acquisition de connaissances sur la gestion des matières résiduelles du secteur ICI, la MRC a mandaté en 2019 le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière afin de réaliser une étude intitulée *Portrait de la gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions, MRC de Montcalm*. Cette étude visait, à travers un sondage téléphonique mené auprès de 254 ICI de la MRC de Montcalm, à évaluer les taux de participation aux collectes de matières recyclables et organiques, le mode de collecte des matières (municipal ou privé), le taux de satisfaction associé à la collecte municipale et à estimer le volume de déchets générés. Au moment de cette étude, le site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec recensait 539 ICI sur le territoire de la MRC. 47% des ICI du territoire ont donc répondu au sondage. Il est à noter que parmi les ICI qui ont été joints, 74% présentaient moins de 20 employés et seulement 3,5% plus de 50 employés. Il est également intéressant de noter que les 254 ICI ayant répondues appartenaient à 136 secteurs d'activité distincts (usines, restaurants, services de la santé, fermes, fabricants, magasins, transporteurs, écoles, grossistes-distributeurs, services de garde et bien plus).

Les résultats de cette étude indiquent un taux de participation à une collecte de matières recyclables de 94 % des répondants (incluant des répondants qui ne récupèrent qu'une partie des matières recyclables) et un taux de participation à la collecte des matières organiques de 16%. Quant au mode de collecte, 47% des ICI contactés géraient leurs déchets et 70% leurs matières recyclables à travers la collecte municipale. Le taux de satisfaction associé aux collectes municipales était supérieur à 97%.

Des hypothèses de calculs ont également été formulées dans l'étude afin d'estimer, en fonction du volume des conteneurs à déchets et de la fréquence des levées, la quantité approximative de déchets générés annuellement par les ICI contactées qui utilisaient des conteneurs (121 ICI). L'hypothèse a été émise que les ICI utilisant des bacs tombaient tous dans la catégorie 1 et ont été écartées des estimations de volumes visant à déterminer les principaux générateurs. Cette estimation a permis de classer les 121 ICI utilisant des conteneurs à déchets en cinq catégories de générateurs, selon la classification ci-dessous. Le nombre d'ICI classés dans chacune des catégories est indiqué entre parenthèses :

1. ICI qui éliminent entre 0 et 12 t.m. de déchets par année (81)
2. ICI qui éliminent entre 12 et 24 t.m. de déchets par année (25)
3. ICI qui éliminent entre 24 et 40 t.m. de déchets par année (6)
4. ICI qui éliminent entre 40 et 200 t.m. de déchets par année (7)
5. ICI qui éliminent plus de 200 t.m. de déchets par année (2)

Quelques constats intéressants ont été relevés dans cette étude sur la base de l'estimation des principaux générateurs de déchets (parmi les ICI ayant répondu au sondage) :

- 8 des 15 principaux générateurs sont situés à Saint-Lin-Laurentides
- 12 des 15 principaux générateurs envoient principalement à l'enfouissement soit des déchets de construction, rénovation et démolition (CRD), soit de la nourriture, soit les deux.
- Les ICI dont les principaux déchets sont de la nourriture sont les restaurants, les épiceries, les dépanneurs et les écoles. 5 des 15 principaux générateurs tombent dans cette catégorie, mais seulement 2 récupèrent leurs matières organiques.

### Secteur résidentiel

Pour le secteur résidentiel, toutes les municipalités de la MRC de Montcalm offrent un programme de collecte de porte-à-porte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques (à partir de mai 2021 pour la collecte des matières organiques à Saint-Calixte).

**Tableau 3.4 Modes de collectes**

Matières	Municipalités/ville	Collectes mécanisées	Collectes manuelles
Déchets	Toutes municipalités	22 collectes	4 collectes Encombrants et déchets simultanément
Déchets	Ville de Saint-Lin-Laurentides	48 collectes	4 collectes Encombrants et des déchets simultanément
Matières recyclables	Toutes municipalités et ville	24 collectes	2 collectes (Fêtes et déménagement)
Matières organiques	Toutes municipalités et ville	35 collectes hebdomadaires d'avril à octobre + 1 collecte mensuelle pour les mois de novembre à mars	4 collectes Résidus verts et alimentaires simultanément 1 collecte Résidus alimentaires et de sapins de Noël

RDD	Toutes municipalités et ville		8 collectes itinérantes de RDD et les trois écocentres du territoire acceptent certains RDD
-----	-------------------------------	--	---

Conformément au Code municipal du Québec et à la Loi sur les cités et villes, les municipalités/villes de la MRC ont confié à celle-ci le mandat de réaliser, en leur nom, des appels d'offres pour la gestion des matières résiduelles. Un premier appel d'offres, réalisé en juin 2019, a permis de choisir les trois lieux de traitement des matières résiduelles. Un second appel d'offres, réalisé en septembre 2019 a permis de choisir un transporteur de février 2020 à janvier 2025. EBI Environnement a été l'adjudicataire de ces appels d'offres.

Les contenants autorisés pour les principales collectes sont des bacs roulants de 120, 240 ou 360 litres en plastique avec couvercle (voir la définition de bac roulant). Ces bacs sont :

- noirs, gris ou verts pour les déchets;
- bleus pour les matières recyclables;
- bruns pour les matières organiques.

Les encombrants et les sapins de Noël sont collectés tels quels en bordure de rue lors de collectes spécifiques. Les résidus verts ramassés lors des collectes spéciales annuelles sont récupérés en sacs de papier ou en sacs de plastique de couleur orange ou en bacs roulants.

### **3.3.1 Élimination**

La collecte municipale des déchets est entièrement mécanisée et a lieu aux deux (2) semaines dans les neuf (9) municipalités et aux semaines dans la ville de Saint-Lin-Laurentides. Comme pour toute collecte entièrement mécanisée, il est interdit de déposer des matières à côté du bac roulant et le poids maximal du bac roulant rempli ne doit pas excéder 70 kilogrammes. La collecte dessert les résidences de 7 logements et moins ainsi que les commerces et institutions qui génèrent l'équivalent d'un bac roulant de 360 litres ou moins. Quatre (4) collectes manuelles ont lieux en cours d'année dans toutes les municipalités/ville pour récupérer les encombrants.

Considérant la volonté de la MRC de Montcalm de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination, les limites suivantes ont été établies au devis du contrat de collecte et doivent être respectées par l'entrepreneur : Un maximum de 1 bac roulant par collecte et par unité d'occupation (résidentielle ou ICI assimilable) est accepté. Les bacs excédentaires (sans autocollant, voir ci-dessous) sont refusés. Les citoyens ou ICI assimilables qui souhaitent mettre à la rue plus d'un bac à déchets peuvent obtenir de leur municipalité un autocollant pour identifier le 2e bac autorisé. L'entrepreneur doit alors ramasser ce 2e bac, le cas échéant. Les modalités de distribution des autocollants sont cependant à la discrétion des municipalités/ville, lesquelles font preuve d'un niveau variable quant aux vérifications relatives à la justification des demandes de bacs additionnels et l'octroi des autocollants associés.

### **3.3.2 Matières recyclables**

La collecte municipale des matières recyclables est entièrement mécanisée et a lieu aux deux (2) semaines dans toutes les municipalités/ville. Comme pour toute collecte entièrement mécanisée, il est interdit de déposer des matières à côté du bac roulant et le poids maximal du bac roulant rempli ne doit pas excéder 70 kilogrammes. Deux (2) collectes manuelles ont lieu suite à la période des fêtes et des déménagements dans toutes les municipalités/ville pour récupérer les quantités excédentaires produites. Il n'y a pas de limite quant à la quantité de bacs conformes qui peuvent être mis en bordure de rue pour les matières recyclables.

La collecte dessert les résidences de 7 logements et moins ainsi que les commerces et institutions qui génèrent l'équivalent d'un bac roulant de 360 litres et 70 kilos et moins de matière. Les ICI et les multilogements générant plus que cette capacité de matière ne sont pas desservis par la collecte municipale. Les propriétaires peuvent avoir recours à un système de collecte privée, s'ils le désirent.

Plusieurs municipalités ont également procédé à l'achat d'équipements de récupération des matières recyclables dédiés aux aires publiques. La municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, avec ses 36 contenants à deux voies (déchets ultimes et recyclables) disposés dans les principaux parcs de la municipalité, en est un bel exemple.

### **3.3.3 Matières organiques**

La collecte municipale des matières organiques est entièrement mécanisée et a lieu dans toutes les municipalités/ville une fois par semaine d'avril à la fin octobre et, une fois par mois, de novembre à mars. Les branches et les souches ne sont pas acceptées dans le bac de matières organiques. Quatre (4) collectes annuelles manuelles de résidus verts (feuilles mortes, branches, gazon coupé, etc.) et une collecte annuelle manuelle de sapins de Noël sont également réalisées pour les unités d'occupation résidentielles et les ICI assimilables desservies par la collecte municipale.

Les matières sont acheminées vers un site, situé à l'extérieur du territoire d'application, spécialement aménagé pour en faire du compost. Les citoyens sont invités à déposer les matières organiques putrescibles acceptées dans leur bac et sont sensibilisés à ne pas utiliser de sacs de plastique dans la gestion de leurs matières organiques. Le site Internet de la MRC de Montcalm suggère aux citoyens une marche à suivre pour maximiser le rendement de la collecte des matières organiques. De plus, le contrat de collecte des matières organiques comporte une clause de ristourne de compost. En effet, l'entrepreneur doit, en tout, réserver pour la MRC une quantité de compost équivalant à 20 % des quantités de matières organiques collectées et traitées. Ceci dans le but de permettre à la MRC et aux municipalités participantes de redonner ce compost aux citoyens afin de stimuler leur participation à ce programme.

En ce qui concerne les boues organiques de fosses septiques, leurs modalités de récolte sont variables en fonction des municipalités, où certaines municipalités procèdent elles-mêmes à la vidange des fosses septiques de leurs citoyens, ICI et fermes, tandis que d'autres laissent aux citoyens et ICI la responsabilité de faire vider leurs fosses septiques par un entrepreneur privé (avec ou sans exigence de fournir la preuve de vidange).

### **3.3.4 Résidus domestiques dangereux (RDD)**

La MRC organise, en collaboration avec les municipalités/ville, huit (8) collectes annuelles itinérantes de RDD. Les citoyens sont avisés en début d'année du calendrier des collectes et les événements sont populaires et appréciés des citoyens. Les citoyens des municipalités ayant un écocentre peuvent également se départir de leurs RDD à cet endroit, bien que l'offre de services sur les catégories de RDD acceptées varie d'un écocentre à l'autre.

### **3.3.5 Collectes spéciales**

Le contrat de collecte municipale couvre également des collectes spéciales d'encombrants (4 fois par année) et de résidus verts (feuilles et sapins de Noël). Les encombrants sont destinés à l'enfouissement et les résidus verts à la plateforme de compostage d'EBI.

### **3.3.6 Plastiques agricoles**

Malgré l'importance de l'activité agricole sur le territoire de la MRC, aucune disposition particulière n'est actuellement en place relativement à la collecte des plastiques agricoles en vue d'en faire la récupération. Considérant la mise en place prochaine d'un programme de REP pour ces produits et la volonté de la MRC d'optimiser son réseau d'écocentres, une plus grande valorisation de cette matière est prévue.

### **3.3.7 Gestion des boues septiques**

Les boues municipales sont composées des boues issues des usines de traitement ainsi que des fosses septiques. Les boues municipales sont généralement valorisables dans une grande proportion, mais leur potentiel de valorisation dépend essentiellement de leurs caractéristiques physico-chimiques et du milieu où elles sont générées. Souvent ces boues peuvent être directement valorisées au champ sans traitement préalable.

### **Stations d'épuration**

Le tableau 3.5 ci-dessous recense les informations fournies par nos municipalités quant aux usines d'épuration et aux étangs aérés du territoire.

**Tableau 3.5 Moyen de traitement des boues municipales**

Municipalité/ville	Étangs aérés	Usines d'épuration par boues activées	Date de mise en service (si connue)	Date de la dernière vidange (si connue)	Quantité de boues vidangées (Si connue)	Date de la prochaine vidange (Si connue)	Destination (Si connue)
Saint-Alexis	1	0	ND	2017	ND	2021	ND
Saint-Calixte	2	0	1989	2017	325,5 t	ND	ND
Saint-Esprit	2	0	1987	2013	ND	2021	Champs agricoles
Saint-Jacques	0	1	1991	Mensuel	286 t (total 2020)	Mensuel	EBI* Saint-Thomas
Saint-Liguori	1	0	2020	Aucune (réseau en opération depuis fin 2020)	Aucune	ND	ND
Saint-Lin-Laurentides	5	0	1984	2020	68,74 t	2024	Champs agricoles
Saint-Roch-de-l'Achigan	0	1	1987	2020	220 t à un taux de siccité de 3%	2021	Champs agricoles
Saint-Roch-Ouest	0	0	NA	NA	NA	NA	NA
Sainte-Julienne	3	0	1985	2020	317,5 t	ND	Champs agricole
Sainte-Marie-Salomé	1	0	1996	2019	375 m3	2029	Champs agricoles
<b>MRC de Montcalm</b>	<b>15</b>	<b>2</b>					

\* Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir l'information quant à la destination finale de ces boues (enfouissement ou compostage)

### Fosses septiques

Le tableau 3.6 ci-dessous recense les informations disponibles quant aux fosses septiques du territoire de planification.

**Tableau 3.6 Installations septiques**

Municipalité/ville	Boues de fosses septiques			Nombres d'installations septiques				
	Prises en charge par la municipalité	Prises en charge par le citoyen / preuve de vidange exigée par la municipalité	Prise en charge par le citoyen / aucun suivi des vidanges	Résidentiels	Multi-résidentiels	Industries Commerces Institutions	Fermes	Total
Saint-Alexis		X		321	0	ND	ND	321
Saint-Calixte		X		ND	ND	ND	ND	2 312
Saint-Esprit			X	402	3	15	21	441
Saint-Jacques			X	ND	ND	ND	ND	ND
Saint-Liguori		X		791	35	22	33	881
Saint-Lin-Laurentides		X		4372	317	61	86	4 836
Saint-Roch-de-l'Achigan	X			891	0	60	8	959
Saint-Roch-Ouest		X		104	0	0	0	104
Sainte-Julienne			X	4180	92	47	34	4 353
Sainte-Marie-Salomé			X	ND	ND	ND	ND	440
<b>MRC de Montcalm</b>								<b>14 647</b>

Les municipalités ne demandent pas toutes d'obtenir les preuves de vidange des fosses par les entrepreneurs privés, et plusieurs même lorsqu'elles le demandent n'ont pas les ressources internes pour traiter les données reçues. L'information quant aux fosses septiques et à la destination des boues vidangées est par conséquent déficiente à travers la MRC. Une attention particulière sera portée dans le plan d'action afin de favoriser le recyclage des boues de fosses septiques du territoire.

### 3.4 Réduction à la source et réemploi

Tel qu'indiqué un peu plus loin au tableau 3.6, certaines municipalités font la promotion d'organismes de réemploi, de l'herbicyclage, et de programmes de subvention à l'achat de couches lavables. Les différentes procédures ne sont toutefois pas uniformes entre les municipalités.

### 3.5 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

#### À la MRC

Le site Internet de la MRC comporte plusieurs informations et documents relatifs à une saine gestion des matières résiduelles. On y retrouve entre autres de l'information quant aux types de collecte, à la gestion des RDD, au tri des matières résiduelles, à l'herbicyclage et on y présente le PGMR en cours.

Des capsules portant sur des thématiques variées relatives à la GMR ont également été publiées au cours des 2 dernières années dans un journal local, puis en 2021 sur les réseaux sociaux et le site web de la MRC. Les capsules ont également été transmises aux différentes municipalités afin qu'elles puissent en faire la promotion auprès de leurs citoyens.

Tous ces documents démontrent l'importance de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation qui doivent être faites auprès des citoyens desservis. La MRC bénéficie également de tous les documents qui ont été élaborés par EBI, l'entrepreneur retenu pour assumer le contrat pour la collecte, le transport, la récupération et la valorisation des matières recyclables et organiques et la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides de la MRC de Montcalm. Cette entreprise possède une excellente expertise en gestion de matières résiduelles et a produit, au cours des années, de nombreux dépliants de qualité.

### **Dans les municipalités du territoire**

La grande majorité des municipalités de la MRC possède un moyen de communication pour informer les citoyens via des journaux municipaux, des bulletins ou autres dépliants informatifs sur différents sujets municipaux. Toutes les municipalités possèdent également un site Internet contenant une foule d'informations sur les modes de gestion de matières résiduelles de leur municipalité.

Malgré les efforts déjà en place, des efforts additionnels sont nécessaires en ISÉ afin de mieux informer et sensibiliser les citoyens à des saines habitudes de gestion de leurs matières résiduelles dans l'optique d'atteindre les différents objectifs gouvernementaux applicables. Une plus grande uniformité dans la présentation et l'accessibilité aux informations pertinentes en GMR à travers les différentes municipalités pourrait également être profitable.

**Tableau 3.7 Informations en GMR disponibles sur les sites internet municipaux**

<b>Municipalité/ville</b>	<b>Informations disponibles</b>
Sainte-Marie-Salomé	Calendrier des collectes
	Collecte des organiques (matières acceptées/refusées)
	Collecte des encombrants
	Modalité d'utilisation de l'Écocentre de Joliette
Saint-Jacques	Politique environnementale
	Calendrier des collectes
	Guide de tri
	Aide-mémoire pour les différents types de collectes
	Conseils pour entretien du bac brun
	Informations sur les bacs
	Dépliant sur les RDD
	Écocentre
	Chroniques environnement sur des sujets variés
Saint-Alexis	Calendrier des collectes
	Aide-mémoire pour les différents types de collectes
	Dépliant sur les RDD
	Dépliant sur les encombrants
	Informations sur l'écocentre
Saint-Esprit	Programme de couches lavables
	Dépliant sur les RDD
	Calendrier des collectes
	Procédure pour bacs supplémentaires
	Collecte de sapins, feuilles et gazon
	Matières acceptées/refuses dans les différentes collectes
	Tarifcation proportionnelle au nombre de bacs utilisés pour les collectes de matières recyclables et organiques (utilisateur/payeur)
	PGMR de la MRC
	Informations sur l'écocentre
	Promotion du réemploi (Société St-Vincent-de-Paul)
Saint-Roch-de-l'Achigan	Information sur les vidanges de fosses septiques
	Calendrier des collectes
	Matières acceptées dans les collectes (recyclables, organiques, déchets, encombrants, RDD, résidus verts)
	Information sur l'écocentre (Pavco)
Saint-Roch-Ouest	Information sur l'écocentre (Pavco)
	Programme de couches lavables
	Calendrier des collectes

Saint-Lin–Laurentides	Calendrier des collectes
	Matières acceptées dans les collectes (recyclables, organiques, déchets, encombrants, RDD, résidus verts)
	Information sur l'écocentre
	Guide vert (infos sur collectes, réemploi, couches lavables et brigade verte)
Saint-Calixte	Programme de couches lavables
	Calendrier des collectes
	Guide de tri des matières
	Matières acceptées/refusées lors des collectes d'encombrants et de feuilles
	Promotion du réemploi (Les Ailes de l'Espoir, Comptoir trouvailles à bas prix)
	Information sur l'écocentre et RDD
Sainte-Julienne	Calendrier des collectes
	Information sur l'écocentre
	Promotion du réemploi (Société St-Vincent-de-Paul et Coopérative de services multiples de Lanaudière)
	Informations sur l'herbicyclage
	Matières acceptées/refusées dans les collectes (recyclables, organiques, encombrants, feuilles)
	Procédure pour bacs supplémentaires
	Mission surveillance des bacs
	Programme de couches lavables
Saint-Liguori	Calendrier des collectes
	Collecte des RDD et encombrants
	Procédure pour bacs supplémentaires
	Matières acceptées/refusées dans les collectes (recyclables, organiques)
	Conseils pour entretien du bac brun
	Programme de couches lavables

## 4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES

Le chapitre suivant présente une estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées pour le territoire de la MRC par type de matières et par secteur. La méthodologie et les données utilisées afin de réaliser l'inventaire sont également présentées pour chacune des sections. Dans la plupart des cas, l'outil d'inventaire proposé par RECYC-QUÉBEC et révisé en 2020 (Outil) a été utilisé afin de pallier au manque de disponibilité des données réelles requises. Néanmoins, lorsque des données réelles propres au territoire étaient accessibles, elles ont été incorporées à l'Outil afin d'obtenir une meilleure représentativité des résultats. Dans de tels cas, l'écart de validation entre les données réelles et celles suggérées par l'Outil a été vérifié et comparé à celui considéré acceptable par l'Outil.

### 4.1 Secteur résidentiel

Le tableau 4.1 indique les quantités réelles collectées par la collecte à 3 voies, desservant le secteur résidentiel et les ICI assimilables, pour l'année 2020 sur le territoire de la MRC. Ces données nous ont été transmises par EBI Environnement, l'entrepreneur responsable de la collecte municipale à 3 voies pour l'ensemble du territoire de la MRC.

**Tableau 4.1 Bilan des matières collectées en tonnes (2020)**

Municipalité/ville	Déchets (tonnes)	Encombrants <sup>13</sup> (tonnes)	Collecte sélective (tonnes)	Organiques (tonnes)	Matières générées (tonnes)
Sainte-Marie-Salomé	269	93	118	143	623
Saint-Jacques	834	252	396	425	1 907
Saint-Alexis	314	94	134	179	721
Saint-Esprit	468	129	196	243	1 036
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 270	390	516	554	2 730
Saint-Roch-Ouest	91	28	27	16	162
Saint-Lin-Laurentides	7 186	1 225	1 721	2 014	12 146
Saint-Calixte	1 849	445	579	44 <sup>14</sup>	2 917
Sainte-Julienne	2 559	553	959	1 220	5 291
Saint-Liguori	469	136	201	233	1 039
<b>Total</b>	<b>15 309</b>	<b>3 345</b>	<b>4 847</b>	<b>5 071</b>	<b>28 572</b>

<sup>13</sup> Le tonnage des encombrants fourni par EBI Environnement contient une proportion inconnue de déchets.

<sup>14</sup> Ce tonnage correspond uniquement aux résidus verts, la collecte des matières organiques n'ayant débutée qu'en 2021

#### **4.1.1 Matières recyclables**

Les matières recyclables comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal. Elles sont récupérées par la collecte sélective municipale de porte à porte. Il est à noter que cette collecte dessert également les ICI assimilables (qui génèrent des types et quantités de matières résiduelles comparables au secteur résidentiel). Les données présentées ont donc été ajustées en conséquence selon les recommandations de l'Outil.

L'inventaire des matières recyclables a été établi à partir de l'Outil, en y intégrant les données réelles du territoire. La quantité totale de matières recyclables récupérées correspond à la quantité réelle, alors que la quantité totale de matières éliminées correspond à une estimation de l'Outil. Ces valeurs ont ensuite été ajustées afin d'exclure la part des ICI assimilables tel que recommandé par l'Outil. Compte tenu de l'absence de données réelles spécifiques aux types de matières recyclables, l'Outil a été utilisé pour répartir les quantités réelles selon les catégories de matières. La méthodologie utilisée afin d'obtenir les différentes quantités présentées au tableau 4.2 est détaillée ci-dessous.

#### **Matières recyclables récupérées**

La part des ICI assimilables a été estimée par l'Outil à 9,8 % des quantités de matières recyclables récupérées. Pour les données de l'année 2020, sur une quantité réelle totale de 4 847 tonnes de matières recyclables récupérées par le biais de la collecte municipale desservant le secteur résidentiel, la ventilation proposée par l'Outil estime la quantité spécifique au secteur résidentiel à 4 372 tonnes et la part des ICI assimilables à 475 tonnes.

#### **Matières recyclables éliminées**

Pour l'estimation de la quantité de matières recyclables éliminées dans les déchets, la part des ICI assimilables quant à la quantité totale de déchets éliminés a été estimée par l'Outil à 21,4 %. Pour les données de l'année 2020, sur une quantité réelle totale de 15 309 tonnes de déchets issues de la collecte municipale desservant le secteur résidentiel, la ventilation proposée par l'Outil estime la quantité spécifique au secteur résidentiel à 12 033 tonnes et la part des ICI assimilables à 3 276 tonnes. L'Outil estime de plus la part totale de matières recyclables dans les déchets (la somme des pourcentages propres aux catégories Papier et carton, Métal, Plastique et Verre) à 23,6 % de la quantité totale de déchets, soit une quantité correspondante de 2 840 tonnes de matières recyclables résidentielles éliminées.

#### **Bilan de la MRC et niveau d'atteinte des objectifs**

Conséquemment, la quantité de matières recyclables générées par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC en 2020, correspondant à la somme des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées par ce secteur, est estimée à 7 212 tonnes.

L'Outil permet également de répartir la quantité générée selon les différentes catégories de matières. Le tableau 4.2 suivant présente les résultats pour les matières recyclables spécifiques au secteur résidentiel (excluant les quantités propres aux ICI assimilables).

**Tableau 4.2 Bilan des matières recyclables du secteur résidentiel en tonnes (2020)**

<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
Papier et carton	2 951	1 263	4 214	70,0
Métal	184	265	449	41,0
Plastique	463	975	1 438	32,2
Verre	774	337	1 111	69,7
<b>Total</b>	<b>4 372</b>	<b>2 840</b>	<b>7 212</b>	<b>60,6</b>

Globalement, tel qu'indiqué au tableau ci-dessus, le taux de mise en valeur pour les matières recyclables atteint par le secteur résidentiel est estimé à 60,6 % et il varie de 32,2 à 70 % selon les matières. La MRC de Montcalm aura par conséquent des efforts à réaliser au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif de 75% de récupération des matières recyclables prévu pour 2023.

Il est intéressant de noter que la collecte sélective étant implantée dans toutes les municipalités et assurée par le même entrepreneur, une certaine uniformité et représentativité des données réelles est ainsi possible.

#### **4.1.2 Matières organiques**

La catégorie des matières organiques comprend les résidus alimentaires, les résidus verts, les petites branches, les sapins de Noël et les autres résidus organiques. Cette catégorie ne prend pas en considération les boues, lesquelles sont traitées dans une section spécifique un peu plus loin. Les ICI assimilables sont également desservis pour la collecte des matières organiques. Toutefois, aucune donnée n'est disponible pour établir la part de leur contribution aux quantités totales de matières organiques récupérées et l'Outil ne fournit pas d'indication permettant d'estimer la part des ICI. Conséquemment, une partie des quantités de matières organiques recueillies sur le territoire et intégrées au secteur résidentiel provient des ICI assimilables et les données doivent être considérées en ce sens.

Afin d'estimer la quantité de matières organiques générée sur le territoire de la MRC de Montcalm, les données réelles du tonnage total récupéré issu de la collecte de 3<sup>e</sup> voie et des collectes spéciales (5 071 t.m.), ventilées selon la grille suggérée par l'Outil, ont été utilisées. Étant donné que la municipalité de Saint-Calixte n'avait pas de programme de collecte porte-à-porte de matières organiques pour l'année 2020, la population (6 402) et le nombre d'unités d'occupation de cette municipalité ont été soustraites des données de base pour plus de précision dans les résultats. Ces données sont celles d'une population de 49 707 habitants répartis dans 21 387 unités d'occupation. Bien que le tonnage spécifique aux collectes spéciales de résidus verts (petites branches, feuilles et

résidus de jardin) ne soit pas connu, nous avons été en mesure de l'estimer à partir des tonnages totaux mensuels de matières organiques pour chaque municipalité. En effet, bien que nos données réelles fournissent uniquement le tonnage total de matières organiques de la 3<sup>e</sup> voie et des collectes spéciales pour chaque mois et chaque municipalité, nous avons été en mesure d'estimer la part spécifique des collectes spéciales en comparant, pour chaque municipalité, les mois avec collectes spéciales distinctes de résidus verts (mai et octobre) à la moyenne de ceux sans collectes spéciales (avril, juin, juillet, août et septembre). Les mois d'hiver (novembre, décembre, janvier, février et mars) n'ont pas été considérés dans le calcul de la moyenne, étant donné que la quantité de résidus verts générés par les citoyens lors de ces mois est jugée négligeable. En soustrayant du tonnage total de matières organiques collectées lors des mois de mai et novembre la moyenne obtenue pour les mois sans collectes spéciales, pour chacune des municipalités, nous obtenons une estimation de la quantité de résidus verts (petites branches, feuilles et résidus de jardin) récupérée lors des collectes spéciales de 1 077 t.m. Une collecte spéciale de sapin de Noël a lieu dans toutes les municipalités en janvier, mais le tonnage propre à cette collecte n'est pas connu. Néanmoins, l'entrepreneur EBI responsable de cette collecte estime grossièrement à 2 t.m. la quantité totale de sapin de Noël secs récupérée par année à travers la MRC. En ajoutant ce tonnage approximatif, on obtient un tonnage total estimé à 1 079 t.m. pour les collectes spéciales de résidus verts en 2020. La quantité générée étant inconnue et l'Outil ne proposant aucune valeur, la même valeur que l'estimation de la quantité totale récupérée a été utilisée arbitrairement faute de meilleure alternative.

Quant à l'estimation des quantités de résidus verts, de résidus alimentaires et des autres résidus organiques récupérés, éliminés et générés dans les bacs bruns par la 3<sup>e</sup> voie, la ventilation proposée par l'Outil a été utilisée, en utilisant pour tonnage total de la 3<sup>e</sup> voie le tonnage résiduel de matières organiques récupérées (tonnage total réel de 5 071 t.m. – tonnage estimé des collectes spéciales de 1 079 t.m.). Il est à noter que le tonnage récupéré obtenu pour les résidus verts est supérieur au tonnage généré proposé par l'Outil. Cette différence dans les données proposées par l'Outil pourrait indiquer une divergence entre la moyenne québécoise et la réalité locale. Une partie de cette divergence observée pourrait potentiellement être expliquée par la promotion de l'herbicyclage faite par certaines de nos municipalités et par la présence du secteur agricole dans notre MRC. Conséquemment, le pourcentage réel de résidus verts retrouvés dans les bacs brun pourrait vraisemblablement être plus faible que celui proposé par l'Outil. La desserte des ICI assimilables, qui vient gonfler le tonnage résidentiel total de la collecte de 3<sup>e</sup> voie, peut également expliquer une partie de la différence observée entre nos données et celles proposées par l'Outil. Il est à noter que l'écart entre ces données est néanmoins inférieur au 25% considéré comme acceptable par l'Outil. Par souci de cohérence dans les valeurs présentées au tableau ci-dessous, la quantité générée de résidus verts de la 3<sup>e</sup> voie suggérée par l'Outil a été arbitrairement augmentée pour indiquer la même valeur que la quantité récupérée.

Les résultats obtenus sont illustrés au tableau 4.3 et incluent les ajustements réalisés par l'Outil pour la prise en compte de divers facteurs (par exemple, programme d'herbicyclage et rejets des centres de valorisation). La quantité de matières organiques récupérée totale correspond à la valeur réelle (ajustée par l'Outil), alors que les quantités de matières éliminées, générées et la distribution selon les

différentes catégories de matières organiques sont une estimation de l’Outil (outre la quantité générée de résidus verts de la 3<sup>e</sup> voie qui a été modifiée, voir ci-haut).

<b>Tableau 4.3 Bilan des matières organiques du secteur résidentiel en tonnes (2020)</b>				
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
Collectes spéciales (petites branches, feuilles, résidus de jardin, sapins de Noël)	1 079	0	1 079	ND
Résidus verts de la 3 <sup>e</sup> voie	2 777	0	2 777 <sup>15</sup>	ND
Résidus alimentaires	613	2 469	3 082	26,7
Autres résidus organiques	498	1 802	2 300	21,7
<b>Total</b>	<b>4 968</b>	<b>4 271</b>	<b>9 238</b>	<b>53,8</b>

<sup>15</sup> La valeur suggérée par l’Outil était de 2 291

Globalement, tel qu’indiqué au tableau ci-dessus, le taux de mise en valeur pour les matières organiques atteint par le secteur résidentiel (incluant les quantités propres aux ICI assimilables) est estimé par l’Outil à 53,8 %. La MRC de Montcalm serait donc en voie afin d’atteindre l’objectif de 60% de recyclage des matières organiques prévu pour 2023 selon les données suggérées par l’Outil, mais des efforts additionnels sont requis, d’autant plus que le nouvel objectif de la Stratégie de valorisation de la matière organique passe à 70% pour 2030.

#### **4.1.3 Boues municipales**

Les boues municipales comprennent les boues provenant des stations d’épuration ainsi que les boues de fosses septiques. Il s’agit d’un type de matière organique, mais leur nature particulière mérite de les traiter dans une section distincte.

Une quantité réelle de 719,9 tmh de boues municipales a été vidangée en 2020 à partir des stations d’épuration mécanisées de la MRC. Parmi celles-ci, 327,5 tmh ont été valorisées en champs agricole et 392,4 tmh n’ont pas été valorisées. Une quantité réelle de 386,2 tmh de boues a été vidangée en 2020 à partir des étangs aérés municipaux et a été valorisées en champs agricole. Ces données proviennent des rapports annuels de suivi d’exploitation des stations d’épuration de la SOMAEU qui nous ont été transmis par les municipalités du territoire. Les écarts entre ces données de la SOMAEU et celles fournies directement par nos municipalités et présentées au tableau 3.5 sont vraisemblablement explicables par la source des données utilisées et les taux de siccité. Néanmoins, les quantités vidangées ne correspondent pas aux quantités annuelles générées, puisque les fréquences de

vidange ne sont pas nécessairement annuelles. De plus, l'information relative aux boues vidangées à partir des fosses septiques des résidences isolées n'est pas disponible pour aucune de nos municipalités. Conséquemment, l'Outil d'inventaire a encore une fois été utilisé afin d'estimer les boues septiques récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application. Les résultats suggérés par l'Outil sont illustrés au tableau 4.4.

<b>Tableau 4.4 Bilan des boues municipales du secteur résidentiel en tonnes (2020)</b>				
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
Boues municipales	1 925	2 700	4 626	41,6

Bien que les données réelles soient insuffisantes et que les valeurs proposées par l'Outil aient été utilisées, il est important de noter que le taux de mise en valeur réel est vraisemblablement plus élevé que celui indiqué au tableau 4.4. En effet, l'importance du secteur agricole dans la MRC favorise l'épandage en champs des boues municipales. Cet aspect est illustré par le % de valorisation en champs des boues vidangées en 2020 à partir des stations d'épuration et des étangs aérés municipaux, qui est de 64,5 % du total de boues vidangées. Une estimation du % de valorisation des boues de fosses septiques n'est cependant pas possible étant donné l'absence d'information de nos municipalités quant aux vidanges et à la destination des boues des fosses septiques de leur territoire.

Bien que les informations relatives aux boues septiques soient fragmentaires à travers la MRC, les deux tableaux de la section 3.3.7 viennent compléter les informations disponibles en regard des ouvrages d'assainissement municipaux et des boues vidangées sur le territoire d'application.

#### **4.1.4 Véhicules hors d'usage**

Comme la MRC ne possède pas de données sur les véhicules hors d'usage, nous avons utilisé les données par défaut de l'Outil afin de compléter le bilan de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification. L'Outil estime automatiquement la quantité de véhicules hors d'usage à partir de valeurs moyennes québécoises. Les résultats suggérés par l'Outil sont présentés au tableau 4.5. La portion des quantités éliminées se retrouve dans la section ICI de l'Outil –rejets des recycleurs.

<b>Tableau 4.5 Bilan des véhicules hors d'usage du secteur résidentiel en tonnes (2020)</b>			
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>
Véhicules hors d'usage	2 626	0	2 626

#### 4.1.5 Textiles

La MRC ne possédant aucune donnée quant à la quantité de textiles récupérées ou éliminées sur le territoire, les données de l’Outil ont été utilisées. L’Outil suggère une estimation de la quantité de textiles éliminée en fonction du tonnage total réel d’ordures de la collecte municipale (part des textiles éliminés estimée à 3,8 %). Compte tenu que cette collecte dessert également les ICI assimilables, le même raisonnement appliqué à la section 4.1.1 a été utilisé ici afin de soustraire de la quantité totale d’ordures ménagères la part associée à ces ICI afin d’obtenir les résultats spécifiques au secteur résidentiel. L’Outil estimant la part des ICI assimilables quant à la quantité totale de déchets éliminés à 21,4 %, la ventilation proposée estime la quantité spécifique au secteur résidentiel à 12 033 tonnes sur une quantité réelle totale de 15 309 tonnes de déchets issues de la collecte municipale desservant le secteur résidentiel. La quantité de textiles récupérée étant inconnue, la valeur suggérée par l’Outil a été utilisée.

Il est cependant pertinent de noter que le nombre de point de collecte et d’échange de textiles décrit dans le tableau des Organismes et infrastructures en GMR du territoire est important et sous-tend une activité de réemploi des textiles importante. Le tableau qui suit n’estime pas la quantité de textiles réemployée, mais la quantité de textile qui est récupérée et éliminée en se basant essentiellement sur les moyennes québécoises. Le tableau 4.6 ci-dessous présente les résultats obtenus.

<b>Tableau 4.6 Bilan des textiles du secteur résidentiel en tonnes (2020)</b>				
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
Textiles	373	457	830	44,9
Écart de validation	3 %	8,2 %	3,2 %	NA

#### 4.1.6 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Depuis 2011, les résidents de la MRC peuvent disposer de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) lors de 8 collectes municipales itinérantes dans 8 municipalités différentes. Pour 2020, plus de 1000 citoyens se sont prévalus de ces collectes, lesquelles ont permis de recueillir plus de 37 tonnes de RDD. Les citoyens sont également invités à disposer de tout ou partie de leurs RDD, dépendamment des municipalités et des écocentres les desservant, dans les écocentres du territoire (ou ceux situés à l’extérieur du territoire avec lesquels des ententes ont été conclues). Pour l’année 2020, c’est plus de 26 tonnes de RDD qui ont été récupérées dans les écocentres du territoire puis traitées par l’entrepreneur desservant la MRC pour le traitement de ces produits.

La MRC possède uniquement la quantité de RDD récupérée sur le territoire d’application, les données quant à la quantité éliminée n’étant pas disponibles. La quantité récupérée présentée au tableau 4.7 ci-dessous correspond donc à la valeur réelle combinée des tonnages issus des collectes itinérantes et

des quantités récupérées des écocentres, tandis que la quantité éliminée correspond à la valeur suggérée par l'Outil pour un tonnage d'ordures résidentielles de 12 033 tonnes (part des RDD éliminés estimé à 1,3 % par l'Outil).

**Tableau 4.7 Bilan des RDD du secteur résidentiel en tonnes (2020)**

Matière	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de mise en valeur (%)
RDD	63	156	219	28,8

#### 4.1.7 Encombrants

Le tonnage réel des encombrants est inconnu. Les encombrants étant collectés en même temps que les ordures ménagères, l'entrepreneur responsable de la collecte et de la disposition ne connaît pas le tonnage spécifique aux encombrants et celui spécifique aux déchets collectés la même journée. Le volume combiné total des deux matières (encombrants + déchets) est de 3 345 tonnes. Le volume spécifique aux encombrants étant inconnu, l'Outil a été utilisé afin de l'estimer, toujours sur une base de tonnage d'ordures résidentielles de 12 033 tonnes (estimation d'encombrants métalliques éliminés de 0,8% et d'encombrants non-métalliques éliminés de 0,9%). Les résultats proposés par l'Outil sont présentés au tableau 4.8.

**Tableau 4.8 Bilan des encombrants du secteur résidentiel en tonnes (2020)**

Matière	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de mise en valeur (%)
Encombrants métalliques	1 271	96	1367	93,0
Encombrants non-métalliques	ND	108	108	0

#### 4.1.8 Rejets des centres de tri

La MRC ne possédant aucune donnée quant à la quantité réelle des rejets des centres de tri, les estimations des taux de rejet suggérées par l'Outil ont été appliquées aux quantités réelles de matières récupérées (recyclables et organiques) dans la MRC (données de 2020 fournies par l'entrepreneur responsable de la collecte à 3 voies). L'Outil suggère une estimation du taux de rejet de 13% au centre de tri des matières recyclables et de 4% au centre de valorisation des matières organiques. Les résultats de ces pourcentages appliqués aux quantités réelles (ajustées pour exclure les ICI assimilables dans le cas des matières recyclables) sont présentés au tableau 4.9 ci-dessous.

**Tableau 4.9 Rejets du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation des matières organiques du secteur résidentiel en tonnes (2020)**

Rejets	Quantité éliminée (tonnes)
Centre de tri	568
Centre de valorisation	203
<b>Total</b>	<b>771</b>
Écart de validation	5,4 %

#### 4.1.9 Résidus ultimes

L'Outil estime la quantité éliminée de résidus ultimes du secteur résidentiels à 65 tonnes.

## 4.2 Secteur ICI

Tel que mentionné précédemment, les données réelles propres au secteur ICI ne sont pas disponibles dans la MRC. Conséquemment, l'Outil a été utilisé afin d'en estimer les quantités.<

### 4.2.1 Matières recyclables du secteur ICI

L'inventaire des matières recyclables du secteur ICI a été réalisé à partir de l'Outil compte tenu que les données réelles à cet effet n'étaient pas disponibles. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles pour l'année 2020 relativement au nombre d'emplois par secteur d'activité.

**Tableau 4.10 Bilan des matières recyclables du secteur ICI en tonnes (2020)**

Matière	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de mise en valeur (%)
Papier et carton	5 161	3 704	8 864	58,2
Métal	422	512	934	45,2
Plastique	431	1 879	2 310	18,7
Verre	233	541	774	30,1
<b>Total</b>	<b>6 247</b>	<b>6 635</b>	<b>12 882</b>	<b>48,5</b>

Globalement, tel qu'indiqué au tableau ci-dessus, le taux de mise en valeur pour les matières recyclables atteint par le secteur ICI est estimé par l'Outil à 48,5 %. De gros efforts seront donc à faire

afin d'atteindre l'objectif de recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal. De plus, il est important de souligner que dans la cadre de la SVMO, le Québec prévoit éventuellement l'obligation de récupérer le papier et le carton dans les ICI. Des efforts en ce sens devront donc être déployés.

#### **4.2.2 Matières organiques du secteur ICI**

L'inventaire des matières organiques du secteur ICI a été réalisé à partir de l'Outil compte tenu que les données réelles à cet effet n'étaient pas disponibles. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles pour l'année 2020 relativement au nombre d'emplois par secteur d'activité.

<b>Tableau 4.11 Bilan des matières organiques du secteur ICI en tonnes (2020)</b>				
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
Industries de transformation agroalimentaire	8 672	26	8 698	99,7
Résidus verts (ICI)	0	492	492	0
Résidus alimentaires (ICI)	0	3 424	3 424	0
Autres résidus organiques (ICI)	0	711	711	0
<b>Total</b>	<b>8 672</b>	<b>4 654</b>	<b>13 326</b>	<b>65,1</b>

Globalement, tel qu'indiqué au tableau ci-dessus, le taux de mise en valeur pour les matières organiques atteint par le secteur ICI est estimé par l'Outil à 65,1 %. Il est à noter toutefois que la cible de 60% de recyclage ou valorisation des matières organiques prévu pour 2023 exclu le secteur agroalimentaire, auquel cas l'Outil estime un taux de mise en valeur nul. Selon l'étude réalisée auprès du secteur ICI pour le compte de la MRC et présentée au chapitre 3.3, le taux de participation à la collecte des matières organiques était de 16% selon le sondage effectué. Le taux réel de valorisation est donc supérieur à l'estimation de l'Outil, mais néanmoins de loin insuffisant dans l'optique d'atteindre l'objectif de 60% en 2023 et de 70% en 2030. Des efforts considérables seront requis au cours des prochaines années afin d'augmenter le taux de valorisation des matières organiques du secteur ICI.

#### **4.2.3 Résidus de transformation industrielle**

La MRC ne dispose d'aucune donnée réelle quant aux résidus de transformation industrielle.

#### **4.2.4 Rejets des centres de tri**

La MRC ne possédant aucune donnée quant à la quantité réelle des rejets des centres de tri du

secteur ICI, les données de l’Outil ont été utilisées. L’Outil suggère une estimation du taux de rejet de 13% au centre de tri des matières recyclables et de 4% au centre de valorisation des matières organiques. Néanmoins, l’Outil estime que la totalité des matières organiques générées (outre les matières des industries de transformation agroalimentaire) ont été éliminées et, par conséquent, aucun rejet n’est estimé pour le centre de valorisation des matières organiques. Les résultats suggérés par l’outil sont présentés au tableau 4.12 ci-dessous.

<b>Tableau 4.12 Rejets du centre de tri des matières recyclables, du centre de valorisation des matières organiques et des recycleurs de métaux du secteur ICI en tonnes (2020)</b>	
<b>Rejets</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>
Centre de tri	933
Centre de valorisation	0
Recycleurs de métaux	1807
<b>Total</b>	<b>2 740</b>

#### **4.2.5 Résidus ultimes**

L’Outil estime la quantité de résidus ultimes du secteur ICI à 431 tonnes.

### **4.3 Secteur CRD**

Les données réelles propres au secteur CRD ne sont pas disponibles dans la MRC. Conséquemment, l’Outil a été utilisé afin d’en estimer les quantités. Il est à noter que l’Outil base ses estimations, lesquelles sont présentées dans le tableau 4.13 ci-dessous, selon la valeur des permis de bâtir du territoire pour l’année de référence (2020).

<b>Tableau 4.13 Bilan des résidus du secteur CRD en tonnes (2020)</b>				
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
Agrégats	38 217	2 359	40 576	94,2
Gypse	87	2 297	2 384	3,6
Bardeaux d’asphalte	234	1 925	2 159	10,8
Bois de construction	9 059	5 020	14 079	64,3
Autres	0	1 987	1 987	0
<b>Total</b>	<b>47 596</b>	<b>13 588</b>	<b>61 184</b>	<b>77,8</b>
<b>Total sans agrégats</b>	<b>9 379</b>	<b>11 229</b>	<b>20 608</b>	<b>45,5</b>

Globalement, tel qu'indiqué au tableau ci-dessus, le taux de mise en valeur pour les résidus du secteur CRD est estimé par l'Outil à 77,8 %. L'objectif de recycler et de valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition serait par conséquent déjà atteint sur le territoire de la MRC. Il faut cependant souligner que ces résultats ne sont pas issus de données réelles mais bien d'estimations basées sur des moyennes québécoises, sans compter que l'atteinte de l'objectif est en grande majorité due à l'excellent taux de valorisation des agrégats, les autres résidus ne rencontrant pas individuellement l'objectif de 70%. En effet, le taux de mise en valeur sans agrégats est de seulement 45,5 %, soit loin de l'objectif gouvernemental de 70%. Des efforts devront être déployés afin de favoriser la mise en valeur des résidus de CRD du secteur du bâtiment. .

Le tableau 4.14 ci-dessous présente le bilan global récapitulatif des données de l'Outil pour les 3 secteurs.

<b>Tableau 4.14 Bilan global récapitulatif (2020)</b>				
<b>Matière</b>	<b>Quantité récupérée (tonnes)</b>	<b>Quantité éliminée (tonnes)</b>	<b>Quantité générée (tonnes)</b>	<b>Taux de mise en valeur (%)</b>
<b>Secteur résidentiel</b>				
Matières recyclables (PCMPV)	4 372	2 840	7 212	60,6
Matières organiques (sans boues)	4 968	4 271	9 238	53,8
Boues municipales	1 925	2 700	4 626	41,6
Autres matières (VHU, textiles, rejets des centres, RDD, encombrants et résidus ultimes)	4 333	1 653	5 986	NA
<b>Total</b>	<b>15 598</b>	<b>11 464</b>	<b>27 062</b>	<b>57,6</b>
<b>Secteur ICI</b>				
Matières recyclables (PCMPV)	6 247	6 635	12 882	48,5
Matières organiques	8 672	4 654	13 326	0 (excluant agroalimentaire)
Autres matières (rejets et résidus ultimes)	0	3 171	3 171	0
<b>Total</b>	<b>14 919</b>	<b>14 460</b>	<b>29 379</b>	<b>30,2</b> (excluant agroalimentaire)
<b>Secteur CRD</b>				
Agrégats	38 217	2 359	40 576	94,2
Non-agrégats	9 379	11 229	20 608	45,5
<b>Total</b>	<b>47 596</b>	<b>13 588</b>	<b>61 184</b>	<b>45,5</b> (sans agrégats)

#### 4.4 Matières résiduelles éliminées

Les données proviennent du MELCC<sup>16</sup> pour les matières éliminées et du Décret 1214-2019<sup>17</sup> pour la population. Les données du MELCC sont celles pour l'année 2019, les données de 2020 n'ayant pas été reçues au moment de la rédaction. Les données d'élimination des secteurs résidentiels, ICI et CRD sont regroupées dans le même tableau présenté ci-dessous. Il est à noter que ces données ne tiennent pas compte des boues ni des résidus d'écocentres, de compostage et de tri.

<b>Tableau 4.15 Élimination dans la MRC de Montcalm (2019)</b>									
Élimination des déchets		Ordures ménagères		Industriel, commercial et institutionnel (ICI)		Construction, rénovation et démolition (CRD)		Performance territoriale Kg/Hab./An	
MRC de	Population	Total (t)	Kg/Hab./An	Total (t)	Kg/Hab./An	Total (t)	Kg/Hab./An		
MONTCALM									
Sainte-Marie-Salomé	1 213	343	283	25	20	73	60	363	
Saint-Jacques	4 148	1004	242	595	143	342	83	468	
Saint-Alexis	1 322	425	321	364	275	67	50	646	
Saint-Esprit	2 014	553	274	838	416	166	83	773	
Saint-Roch-de-l'Achigan	5 373	1607	299	1479	275	581	108	682	
Saint-Roch-Ouest	279	84	302	3	12	0	0	314	
Saint-Lin-Laurentides	22 663	7445	329	3752	166	1920	85	580	
Saint-Calixte	6 402	2104	329	1176	184	430	67	580	
Sainte-Julienne	10 678	2950	276	664	62	1101	103	441	
Saint-Liguori	2 017	582	289	182	90	71	35	414	
<b>Total (t)</b>	<b>56 109</b>	<b>17097</b>	<b>NA</b>	<b>9079</b>	<b>NA</b>	<b>4751</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	
Moyenne MRC			305		162		85	552	
Objectif 2023 du PLAN D'ACTION 2019-2024								525	

<sup>16</sup> Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité - Année 2019

<sup>17</sup> Décret 1214-2019 adopté par le Conseil des ministres le 11 décembre 2019 et publié dans la Gazette officielle le 26 décembre 2019

## Analyse des données :

- Les ordures ménagères et les déchets des ICI ont été éliminés en totalité à l'extérieur de la MRC car nous ne possédons aucune infrastructure pour ce type de résidus.
- 2,7 % des résidus de CRD ont été éliminés dans la MRC alors que la balance a été éliminée à l'extérieur.
- En 2019, la MRC éliminait 552 kg par habitant en moyenne.
- La MRC est dans la bonne voie pour atteindre l'objectif de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant d'ici 2023, bien que des efforts restent à faire.
- La municipalité de Saint-Esprit est l'endroit où l'on élimine le plus de matières par habitant. Toutefois, c'est principalement la vigueur de son secteur ICI, notamment avec la plus grosse entreprise du territoire (Olymel, plus de 1000 travailleurs), qui est responsable de cet écart important. Des efforts considérables et ciblés au secteur ICI, notamment aux gros générateurs, seront nécessaires pour tendre vers l'objectif de 525 kg/hab/an pour nos municipalités à plus forte présence en ICI.
- Les municipalités de Saint-Lin-Laurentides et Saint-Calixte sont en voie, avec un peu plus d'efforts, d'atteindre l'objectif prévu pour 2023, d'autant plus que Saint-Calixte a instauré la collecte des matières organiques en 2021. Des efforts plus importants seront requis pour les municipalités de Saint-Alexis et de Saint-Roch-de-l'Achigan.
- Les municipalités de Sainte-Marie-Salomé, Saint-Jacques, Saint-Roch-Ouest, Sainte-Julienne et Saint-Liguori ont déjà surpassé l'objectif de 2023.

## 4.5 Validation des données de l'outil

Étant donné l'utilisation à plusieurs reprises des valeurs suggérées par l'Outil, principalement pour les secteurs ICI et CRD, nous avons jugé qu'il serait intéressant de comparer, dans la mesure du possible, les valeurs d'enfouissement total réelles avec celles suggérées par l'Outil (après l'intégration des données réelles dans l'Outil lorsque disponibles). Il est à noter que les seules données réelles disponibles pour les secteurs ICI et CRD correspondent aux données d'élimination des matières résiduelles au Québec, les plus récentes étant celles pour l'année 2019. Bien que l'année de comparaison ne soit pas la même, la comparaison entre ces 2 sources de données permet néanmoins de relever de façon très générale si les données suggérées par l'Outil (basées sur les moyennes québécoises pour l'année 2020) concordent avec les données réelles du territoire (pour l'année 2019, mais ajustées de façon approximative pour 2020), ou si l'Outil semble sur ou sous-évaluer la situation de la MRC. Il devient alors possible d'ajouter un niveau supplémentaire d'appréciation aux résultats obtenus à partir de l'Outil et exposés plus haut, bien que cette analyse demeure approximative uniquement et doit être considérée en ce sens.

À cet effet, **pour l'année 2019**, les données réelles d'élimination étaient les suivantes pour la MRC. Il est à noter que ces données ne tiennent pas compte des boues ni des résidus d'écocentres, de compostage et de tri :

- 17 097 t. pour le secteur **résidentiel** (incluant les ICI assimilables). À titre comparatif, les données réelles d'élimination 2020 du secteur résidentiel (incluant les ICI assimilables) fournies par l'entrepreneur desservant la MRC pour la collecte à 3 voies sont de **18 654 t.** de déchets éliminés par ce secteur. Conséquemment, il est possible d'estimer une augmentation d'environ

9% de la quantité de déchets enfouis par le secteur résidentiel entre les années 2019 et 2020.

- 9 079 t. pour le secteur **ICI**. Pour fin de comparaison, il est à noter que le nombre d'emplois total dans Lanaudière a augmenté d'environ 2% entre 2019 et 2020, pour une estimation du tonnage de 2020 d'environ **9 261 t.**
- 4 751 t. pour le secteur **CRD**. Pour fin de comparaison, il est à noter que la valeur des permis de bâtir dans la MRC de Montcalm a augmenté d'environ 9% entre 2019 et 2020, pour une estimation du tonnage de 2020 d'environ **5 179 t.**

**Pour l'année 2020**, les résultats issus des données suggérées par l'Outil sont les suivants :

- La quantité éliminée totale du secteur résidentiel est de 11 265 t. (excluant les matières recyclables des ICI assimilables, celles-ci étant incluses dans la quantité éliminée du secteur ICI). À titre comparatif, l'Outil estime la part des déchets éliminés par les ICI assimilables à 3 276 t. On obtient ainsi un total éliminé par le secteur résidentiel, incluant les ICI assimilables, de 14 541 t. Puisque les données réelles d'élimination ne tiennent pas compte des boues ni des résidus d'écocentres, de compostage et de tri, il est possible de soustraire les estimations de l'Outil pour ces matières (outre les résidus d'écocentres qui ne sont pas directement estimés par l'Outil) afin d'obtenir une base de comparaison similaire entre les 2 jeux de données. La valeur résultante est de **11 070 t.** de déchets éliminés par le secteur **résidentiel** (incluant les ICI assimilables et excluant les boues et les rejets de centres).
- La quantité éliminée totale du secteur ICI est de 14 460 t. En soustrayant la part des ICI assimilables de 3 276 t., on obtient un total éliminé par le secteur **ICI** de **11 184 t.**
- La quantité éliminée totale du secteur **CRD** est de **13 588 t.**

Ainsi, il est possible de comparer les données estimées par l'Outil pour l'année 2020 aux données réelles de la MRC de 2019 (ajustées pour 2020 selon les estimations d'ajustements présentées plus haut). Cette comparaison permet de renseigner sur le niveau de corrélation entre la moyenne québécoise et la réalité locale de notre MRC :

- Élimination du secteur résidentiel : l'Outil semble sous-évaluer la quantité totale de déchets enfouis par le secteur résidentiel d'un ordre de grandeur estimé à 68,5 % (11 070 t. vs 18 654 t.) ;
- Élimination du secteur ICI : l'Outil semble sur-évaluer la quantité totale de déchets enfouis par le secteur ICI d'un ordre de grandeur estimé à 17,2 % (11 184 t. vs 9 261 t.) ;
- Élimination du secteur CRD : l'Outil semble sur-évaluer la quantité totale de déchets enfouis par le secteur CRD d'un ordre de grandeur estimé à 61,9 % (13 588 t. vs 5 179 t.).

## En conclusion

Bien que les estimations de quantité éliminée par secteur soient fortement différentes entre celles obtenues à partir de l'Outil et celles estimées à partir des données réelles du territoire (68,5% pour le secteur résidentiel et 61,9 % pour le secteur CRD), la quantité totale tous secteurs confondus entre les 2 jeux de données est très cohérente et diffère de seulement 7,7 % (35 842 t. vs 33 094). On peut donc en déduire que l'Outil estime de façon réaliste la quantité totale de déchets éliminés dans la MRC, mais

que la répartition par secteur (pour les déchets éliminés) ne semble pas représenter notre réalité locale (sous-évaluation des déchets du secteur résidentiel et sur-évaluation des déchets du secteur CRD).

## 5. CONSULTATION PUBLIQUE

Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.13 et suivants), la MRC de Montcalm a élaboré et mis en place une procédure de consultation publique afin de favoriser la participation du public à la prise de décisions relatives au PGMR.

En premier lieu, une page Internet dédiée au processus de révision a été créée sur le site de la MRC en amont de la révision du PGMR afin d'aviser la population du processus de révision en cours. La page fournissait les informations nécessaires à la compréhension du processus de révision, du PGMR dans son ensemble et au rôle des citoyens dans celui-ci.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin par ce PGMR, ont ensuite été invités à répondre à un sondage en amont du processus de révision. Celui-ci visait à déterminer leurs attentes, leurs valeurs et leurs priorités en lien avec la GMR. Le PGMR a ainsi pu être modulé en fonction des réponses au sondage afin d'être le plus représentatif possible de la réalité de notre territoire et de ses acteurs et ce, avant même l'élaboration de son plan d'action.

Ces derniers ont ensuite été invités à une assemblée publique ayant eu lieu le 25 mai à Sainte-Julienne. De plus, afin de favoriser davantage la participation des différents acteurs du territoire, une consultation écrite a également été tenue pendant le mois précédant l'assemblée publique. Il était possible de consulter le résumé et le PGMR sur le site Internet et dans les bureaux des municipalités locales de la MRC, puis d'émettre ses commentaires par courriel ou par écrit.

En résumé, bien que le niveau de participation aux consultations publiques fût très faible (une centaine de répondants au sondage, une seule citoyenne ayant fourni ses commentaires par courriel et un seul participant à l'assemblée publique), la MRC a pris connaissance de tous les commentaires émis au cours des différentes activités de consultation. Elle a ensuite rédigé un rapport de consultation publique. En ressort ainsi une version soumise et adoptée du PGMR qui représente les valeurs des acteurs du territoire s'étant exprimés, qui répond à leurs attentes élevées, qui cerne les enjeux locaux concrets auxquels nous faisons face et qui tente d'y répondre de la façon la mieux adaptée à notre réalité locale. La MRC de Montcalm est convaincue que les efforts d'analyse réalisés et les propos exprimés par ses citoyens ont permis de proposer un plan d'action qui permettra d'atteindre une augmentation de notre performance GMR territoriale.

### 5.1 Sondages

Dans l'optique de sonder l'opinion des principales parties concernées par la gestion des matières résiduelles sur le territoire en amont de l'élaboration du plan d'action, différents sondages ont été réalisés. Les tendances qu'il a été possible de dégager de ceux-ci ont permis d'ajuster le plan d'action en conséquence, de manière à viser les éléments considérés comme étant prioritaires par les acteurs concernés ayant répondu aux sondages.

Un sondage s'adressant aux citoyens, un sondage s'adressant aux ICI du territoire et un sondage s'adressant au fournisseur de service EBI assurant les contrats de collecte, transport et traitement des trois voies de la MRC ont été menés.

Les sondages complets peuvent être consultés en annexe. Un résumé des éléments les plus pertinents est présenté ci-dessous :

### **5.1.1 Citoyens**

133 citoyens ont répondu au sondage en ligne, lequel était ouvert pendant une durée d'un mois et a été publicisé sur les réseaux sociaux de la MRC et de nos municipalités. Voici les points les plus pertinents qu'il est possible de ressortir de ce sondage :

- 73% des citoyens ne sont pas au courant du PGMR actuellement en vigueur ou des mesures de son plan d'action les concernant ;
- Parmi une liste d'une dizaine d'actions potentielles en GMR, celles jugées les plus importantes par nos citoyens sont : l'ISÉ sur la GMR et le rôle des citoyens ; l'éducation des enfants à la GMR ; la réduction à la source (en donnant comme exemple le bannissement de plastiques à usage unique) et de favoriser la valorisation des matières recyclables et organiques des ICI ;
- Parmi une liste de sujets pour lesquels des efforts supplémentaires sont requis dans nos municipalités selon nos citoyens, ceux qui sont considérés les plus prioritaires sont : l'ISÉ sur les meilleurs moyens de mieux gérer et trier ses matières résiduelles ; l'implantation et le soutien d'initiatives de réemploi et l'accessibilité au service d'écocentre ;
- Nos citoyens sont majoritairement prêts à faire des efforts supplémentaires (changement d'habitude à la maison ou d'habitudes de consommation) visant à réduire l'enfouissement de déchets ;
- La grande majorité des citoyens mentionne utiliser leur bac brun (ou compostage domestique) ;
- Le manque de connaissances et une offre insuffisante de services municipaux en GMR représentent les plus grands freins pour une meilleure GMR de nos citoyens ;
- Le manque de disponibilité d'équipements de récupération et l'offre majoritaire d'emballages et de contenants de plastique à usage unique constituent les principaux freins pour une meilleure GMR dans les lieux publics et les événements ;
- Nos citoyens sont en faveur du bannissement de certains produits en plastique à usage unique ;
- L'utilisation d'une application mobile pour trouver facilement si un produit est recyclable ou non et les envois postaux ou courriels de dépliants ou affiches illustrant les matières acceptées dans le bac bleu représentent les outils qui aideraient le plus à améliorer le tri des matières recyclables de nos citoyens ;
- Des lieux de dépôts pour les matériaux de construction pouvant être réutilisés et la sensibilisation des citoyens lors de la remise des permis de construction sur les options offertes dans la MRC sont les mesures qui inciteraient le plus nos citoyens à valoriser davantage leurs matériaux de CRD ;
- La fréquence des différentes collectes convient à une majorité des citoyens.

À la lumière de ce sondage, un besoin important en ISÉ a été relevé, ainsi qu'une ouverture de nos citoyens à implanter différentes mesures visant à améliorer la GMR du territoire et impliquant un effort accru de leur part. Par conséquent, une attention particulière a été portée dans l'élaboration du plan d'action (chapitre 6) de manière à refléter ces éléments considérés prioritaires par nos citoyens et

---

développer ainsi un plan d'action qui rejoint leurs valeurs et réponde à leurs attentes.

### **5.1.2 ICI**

Il n'a pas été possible de tirer des conclusions du sondage s'adressant aux ICI puisque seulement 6 ICI ont répondu au sondage, malgré de la publicité sur les médias sociaux et une diffusion à travers le bulletin de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm. Il est toutefois possible d'en déduire que les médias traditionnels ne conviennent pas pour rejoindre ce secteur.

### **5.1.3 EBI ENVIRONNEMENT**

Le fournisseur de service pour les contrats de collecte, transport et traitements des matières résiduelles des trois voies de la MRC a répondu au sondage s'adressant spécifiquement à son intention. Voici les points les plus pertinents qu'il est possible de ressortir de ce sondage :

- La qualité du tri à la source des matières recyclables de la collecte municipale est inférieure à la moyenne des autres municipalités desservies. Solution proposée pour rectifier le tir : ISÉ et réseau plus vaste d'écocentres ;
- La qualité du tri à la source des matières organiques de la collecte municipale est dans la moyenne des autres municipalités desservies. Solution proposée pour améliorer davantage la qualité du tri : ISÉ ;
- Le niveau de respect des consignes de collecte est bien en général, mais des rappels sont nécessaires. Solution : ISÉ ;
- Outre l'ISÉ, le déploiement d'un réseau plus local d'écocentres et une patrouille verte seraient les meilleures mesures à mettre en place pour améliorer la GMR du territoire ;
- La réglementation constituerait selon EBI le meilleur moyen pour favoriser la participation du secteur ICI à la valorisation de leur matières résiduelles ;
- Comme suggestions de mesures qui permettraient d'améliorer la GMR du territoire, l'entrepreneur suggère des camions de collecte à carburant moins polluant et des collectes indépendantes et dédiées aux plastiques agricoles.

Les suggestions de l'entrepreneur EBI ont également été prise en considération dans l'élaboration du plan d'action présenté au chapitre suivant.

## **5.2 Assemblée publique**

Comme énoncé à l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la MRC et sur sa page Facebook, 82 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit à compter du 4 mars 2022.

Conformément à l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de cette assemblée publique a eu lieu le mercredi 25 mai 2022 dès 18 h à la cour municipale de la MRC de Montcalm au 1530, rue Albert à Sainte-Julienne.

De plus, tel qu'exigé en vertu de l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut rendu disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site Internet de la MRC.

Étant donné l'absence de participants, l'assemblée a consisté en une présentation informelle plus approfondie du projet de PGMR au maire de la municipalité de Sainte-Julienne, seule personne s'étant présentée.

L'absence de participation à l'assemblée publique témoigne de l'importance de réussir à rejoindre les acteurs du territoire et de la pertinence d'une campagne d'ISÉ soutenue pour y parvenir.

### **5.3 Consultation écrite**

Un seul mémoire a été déposé par le biais de la consultation publique écrite. Celui-ci est analysé dans le rapport de consultation publique produit par la MRC de Montcalm au terme du processus de consultation.

## 6. ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie.

Pour y arriver, la Politique est accompagnée de plans d'action quinquennaux qui visent à atteindre des objectifs intermédiaires. Le Plan d'action 2019-2024 comporte comme objectifs pour 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 60 % des matières organiques
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition

Les PGMR doivent également favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), à savoir :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (t éq. CO<sub>2</sub>) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030

Les objectifs de la Politique et de la SVMO n'avaient pas encore été atteints pour la MRC de Montcalm en 2019, qui devra déployer au cours des prochaines années des efforts importants pour tendre vers ceux-ci :

- 552 kg de matières éliminées en moyenne par habitant à travers la MRC (données de 2019). En date de révision du rapport, les données d'élimination du ministère pour 2020 étaient disponibles et indiquaient une augmentation du taux d'enfouissement par habitant de 11,5% (614,83 kg/hab/an) versus les données de 2019. Bien qu'une portion de cette augmentation est vraisemblablement attribuable à l'impact de la pandémie, il n'en demeure pas moins que le taux d'enfouissement dans la MRC est malheureusement à la hausse plutôt qu'à la baisse et témoigne de l'ampleur du travail à réaliser dans les prochaines années
- Un taux de mise en valeur des matières recyclables résidentielles de 60,6 % et celles du secteur ICI de 48,5 %
- Un taux de mise en valeur des matières organiques résidentielles de 53,8 %
- Aucune mise en valeur des matières organiques du secteur ICI lorsqu'on exclut le secteur agroalimentaire selon les estimations de l'Outil d'inventaire
- Un taux de mise en valeur des résidus de CRD du secteur du bâtiment (excluant les agrégats) de 45,5 %
- Un très faible taux de gestion de la matière organique dans le secteur ICI, loin de l'objectif de 100 % d'ici 2025

La MRC de Montcalm, en s'inspirant des objectifs généraux du Plan d'action de la Politique et de la SVMO et en les comparant aux taux de mise en valeur atteints par les différents secteurs, établit les objectifs spécifiques suivants en fonction de notre réalité régionale :

- D'ici 2025 :
  - Instaurer la gestion de la matière organique dans l'ensemble des ICI et des multilogements du territoire.
  
- D'ici la fin de l'année 2025 (après les 2 premières années du PGMR) :
  - Réduire de 15% l'élimination totale (tous secteurs confondus) en comparaison du taux d'élimination de 2020 (615 kg/hab/an), soit l'atteinte d'un taux d'élimination de 523 kg/hab/an ;
  - Recycler 65 % des matières organiques putrescibles du secteur résidentiel (boues municipales, résidus alimentaires et résidus verts) ;
  - Recycler 75 % des matières recyclables du secteur résidentiel ;
  
- D'ici 2030 :
  - Réduire de 30% l'élimination totale (tous secteurs confondus) en comparaison du taux d'élimination de 2020 (615 kg/hab/an), soit l'atteinte d'un taux d'élimination de 430 kg/hab/an ;
  - Recycler 75 % des matières organiques putrescibles du secteur résidentiel (boues municipales, résidus alimentaires et résidus verts) ;
  - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique putrescibles du secteur ICI (boues municipales, résidus alimentaires et résidus verts) ;
  - Recycler 70 % des matières recyclables du secteur ICI ;
  - Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD (sans agrégats), notamment à travers un réseau d'écocentres optimisés.

### **6.1 Orientations générales du plan**

Afin de tendre vers l'atteinte des différents objectifs gouvernementaux, notre nouveau plan de gestion s'articulera autour de six orientations générales considérées prioritaires selon notre réalité locale et les constats que nous avons pu tirer de la mise en œuvre de notre dernier PGMR :

1. Couvrir l'ensemble des trois secteurs
2. Communication efficace et soutenue
3. Règlementation
4. Acquisition de connaissance
5. Uniformisation territoriale
6. Adaptabilité et suivi des mesures

1. **Couvrir l'ensemble des trois secteurs** : Une sous-représentation des mesures spécifiques aux secteurs ICI et CRD a été constatée dans notre dernier PGMR. Considérant que le secteur ICI

enfouissait en 2019 environ 30 % des déchets totaux de la MRC et le secteur CRD environ 15 %, il est impératif dans notre PGMR actuel de cibler de manière plus spécifique ces deux secteurs afin de pouvoir améliorer la performance GMR de notre MRC. L'objectif est également de favoriser une plus grande participation et de développer un sentiment d'appartenance de la part des trois principaux secteurs envers la performance GMR de notre territoire.

2. **Communication efficace et soutenue** : Une communication claire, adaptée au public visé et soutenue à travers le temps est essentielle dans l'atteinte des changements de comportements visés par notre PGMR. En effet, une population et des ICI bien informés et sensibilisés qui participent activement et efficacement aux différentes collectes et mesures mises en place est une condition essentielle à la réussite et à la performance de notre PGMR. La population et les ICI sont porteurs de responsabilités et de changements, car ce sont eux qui doivent poser les bons gestes, qui font la différence lorsque vient le moment de réduire, de réutiliser, de récupérer ou encore de consommer, à la maison, au travail et à l'extérieur. Ils se sentiront plus mobilisés ou impliqués s'ils sont informés adéquatement sur les programmes, les objectifs, les enjeux et les résultats.
3. **Règlementation** : Pendant les trente dernières années, la gestion des matières résiduelles s'est effectuée sans contrainte légale. Le volontariat était de mise et les citoyens participaient selon leur bon vouloir. Par contre le volontariat a ses limites. Malgré que 89% des Québécois estiment qu'ils posent de bons gestes de recyclage (*Baromètre de la consommation responsable, 2019*), le taux de récupération des matières recyclables oscille autour du 50-60% ce qui est insuffisant pour une perspective de développement durable. Il en est de même quant aux pratiques de gestion des ICI face à leurs matières résiduelles, où la décision d'aller au plus simple est souvent prise faute d'incitatifs à adopter des pratiques plus responsables. La MRC souhaite trouver le juste équilibre qui permettra de donner l'élan requis aux changements de comportements souhaités tout en minimisant au maximum les restrictions et leurs impacts sur les citoyens et les ICI. Dans un souci de solidarité envers les efforts qui sont demandés, la MRC et les administrations municipales de ses municipalités souhaitent également s'imposer la même rigueur et donner l'exemple en mettant l'emphase sur l'amélioration de leurs modes de gestion vers des modes plus durables. Rendre les processus d'approvisionnement plus responsables est un bon exemple de cette transition que la MRC et ses municipalités constituantes veulent opérer.
  - **Approvisionnement responsable** : Le domaine de l'approvisionnement est actuellement en pleine transformation. La maîtrise des prix et des coûts est certes le but ultime d'une gestion efficace des approvisionnements, mais depuis quelques années, ses périmètres d'actions se sont élargis. Les pratiques d'approvisionnements ont indéniablement des influences significatives et des incidences sur la société, sur l'économie et l'environnement. Le choix des fournisseurs, des partenaires et la façon dont une entreprise ou organisation utilise et gère les produits, biens et services qui lui sont nécessaires doivent désormais intégrer des principes et des critères de développement durable dans leurs processus d'approvisionnements qui vont au-delà du simple critère monétaire. De plus en plus, nous souhaitons collaborer et faire affaire avec des fournisseurs et des partenaires qui ont des pratiques commerciales plus éthiques et qui favorisent le commerce local et équitable, en toute transparence et dans le respect de la capacité à payer de nos municipalités.

4. **Acquisition de connaissance** : Il n'existe malheureusement pas de recette miracle applicable mur à mur en GMR afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux. En effet, une mesure particulièrement efficace dans une certaine région pourrait s'avérer inefficace, voir contre-productive dans une autre en fonction de réalités locales différentes. Il en résulte autant de PGMR à travers le Québec que d'entités responsables de la GMR. On comprend donc l'importance d'adapter les mesures du plan d'action à notre réalité locale et nos besoins, de manière à en maximiser l'efficacité et les retombées. Pour ce faire, il est essentiel de connaître certaines données locales, par exemple quels sont les principaux générateurs de MR de la région? Comment gèrent-ils leurs MR? Quelle est la destination des boues de fosses septiques vidangées sur le territoire? etc. Un manque de connaissances quant à certaines données importantes dans l'amélioration de la GMR du territoire ayant été constaté à travers la MRC, une emphase a été accordée dans notre PGMR quant à l'acquisition de connaissances sur différents sujets clés à travers différents moyens (études, projets pilotes, etc.) De plus, une veille environnementale est envisagée afin de s'assurer que l'information la plus à jour possible circule entre les divers intervenants susceptibles d'en avoir besoin, ainsi qu'afin de rester à l'affût des différentes subventions susceptibles de financer des projets spécifiques en GMR.
5. **Uniformisation territoriale** : Pour favoriser un seul et même message envers nos citoyens et nos ICI et simplifier au maximum la GMR et leur rôle dans celle-ci, peu importe leur municipalité, un certain niveau d'uniformité est souhaitable. De plus, les événements/mesures à succès en GMR d'une municipalité sont susceptibles de l'être également pour d'autres. Ainsi, notre PGMR actuel vise à atteindre une plus grande uniformité à travers l'ensemble de la MRC, tant au niveau des efforts en GMR réalisés par nos administrations municipales et visant à donner l'exemple, que dans le message véhiculé, les mesures déployées et les suivis réalisés. Il sera ainsi possible d'atteindre une meilleure complémentarité et une plus grande cohérence des actions à tous les niveaux de mise en application (MRC, municipalités, ICI, ménages, etc.)
6. **Adaptabilité et suivi des mesures** : Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs visés, il ne suffit pas d'avoir un plan d'action solide avec de bonnes mesures adaptées et efficaces. Il est aussi nécessaire :
- Que les responsables des mesures soient clairement identifiés, informés et outillés;
  - De suivre la mise en place des mesures;
  - De suivre à l'aide d'indicateurs leur efficacité dans l'atteinte des objectifs;
  - D'être en mesure de relever assez tôt la nécessité d'ajustements;
  - D'avoir un plan d'action flexible qui permette d'ajuster le tir en cours de route;
  - D'investir les ressources (humaines et financières) requises.

Autrement, on risque d'assister à une mise en œuvre partielle de certaines mesures et au report ou à l'abandon d'autres mesures. C'est pourquoi nous nous sommes donné à travers notre PGMR des objectifs, des échéanciers et des indicateurs clairs pour pouvoir être redevable face au processus et pouvoir apporter les changements requis en cours de route.

Nous considérons que la mise en application de ces différentes orientations générales dans l'élaboration du plan d'action de notre PGMR nous permet de proposer un plan équilibré entre

ambition, besoins et capacité de payer de nos municipalités tout en répondant aux attentes élevées des différents acteurs concernés.

## **6.2 Plan d'action**

Le tableau 6.1 suivant récapitule l'ensemble des mesures constituant le plan d'action du PGMR, regroupées par secteurs et selon les orientations générales présentées ci-haut. Les fiches descriptives à la suite de ce tableau présentent le détail de chacune des mesures du plan d'action de notre PGMR. On y retrouve, individuellement pour chacune des mesures, une description de la mesure et de son contexte; les types d'actions et d'orientations en jeu; les enjeux propres à la mesure; les objectifs visés; la contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux; les moyens de mise en œuvre de la mesure; les secteurs visés; les acteurs responsables de la mise en œuvre et les collaborateurs envisagés; les résultats attendus découlant des actions, incluant des indicateurs de suivi, des cibles à atteindre et une fréquence de suivi; un échéancier; ainsi qu'un budget ventilé pour les sept années du PGMR.

Il est à noter qu'afin de faciliter la coordination des municipalités locales dans la mise en œuvre des actions du PGMR et d'optimiser le processus d'uniformisation des contenus et des messages à travers la MRC, un coordonnateur en environnement sera embauché et partagé par les municipalités locales. Ainsi, aux différents endroits dans le plan d'action où la production de contenus d'ISÉ ou de règlements types s'appliquent et où la responsabilité est indiquée en tant que municipale, le coordonnateur en environnement sera la partie responsable et assurera l'uniformité des contenus entre les 10 municipalités locales.



<p>Diffusion sur le site web de la MRC d'un bilan annuel des résultats GMR et de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PGMR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des résultats annuels et du niveau d'avancement du PGMR</li> <li>• Diffusion du bilan annuel sur la page web des municipalités locales</li> </ul>										
<p>RÉSIDENTIEL-6 : Campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de fosses septiques à travers l'élaboration et la diffusion d'un guide faisant la promotion des différentes options de recyclage de leurs boues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion des boues de fosses septiques sous forme de dépliant et distribution par nos municipalités aux propriétaires de leur territoire</li> <li>• Élaboration d'un onglet sur la gestion des fosses septiques dans la page web des municipalités locales</li> </ul>		x								
<p>RÉSIDENTIEL-7 : Élaboration et diffusion d'un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus CRD de notre territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus CRD de notre territoire (version électronique)</li> <li>• Distribution du bottin par nos municipalités à leurs citoyens lors de la remise des permis de construction en précisant les modalités de transmission des documents de récupération/valorisation</li> <li>• Élaboration d'un onglet sur la gestion des résidus CRD dans la page web des municipalités locales</li> <li>• Diffusion annuelle du palmarès des meilleures municipalités en termes de performance de détournement CRD</li> </ul>		x								
<p>RÉSIDENTIEL-8 : Encourager le recyclage des piles dans les écoles du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoyer une communication ciblée aux commissions scolaires du territoire afin de promouvoir le recyclage des piles dans leurs établissements et les informer du concours annuel</li> </ul>		x								



<p>RÉSIDENTIEL-13 : Compensation des émissions de GES de l'administration de la MRC à travers le financement d'activités éducatives sur la GMR en milieu scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation annuelle des émissions de GES de la MRC générées par le service des transports et le chauffage des bâtiments administratifs en adhérant à la bourse Carbone Scol'ERE. Les formations éducatives en milieux scolaires seront réalisées sur le territoire de la MRC.</li> <li>• Encourager les municipalités à compenser les émissions de leurs administrations à travers la bourse Carbone Scol'ERE et à offrir des formations dans les écoles de leur municipalité (mesure No ICI-17).</li> </ul>	x									
<p>RÉSIDENTIEL-14 : Tenue d'un événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de réduction des déchets afin de sensibiliser la population à la réduction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et tenue de l'événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de réduction des déchets.</li> <li>• Promotion de l'événement.</li> </ul>		x								
<p>RÉSIDENTIEL-15 : En complément à la mesure 14, offrir aux citoyens en partenariat avec une firme spécialisée des conférences et des ateliers pratiques conviviaux sur la notion du zéro déchet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec une firme spécialisée pour la tenue de conférences et d'ateliers pratiques sur la notion du zéro déchet.</li> <li>• Promotion des événements.</li> </ul>		x								
<p>RÉSIDENTIEL-16 : Programme soutenu d'ISÉ à travers une publication GMR biannuelle visant à répéter et ajuster les messages importants déjà transmis et à favoriser les changements d'habitudes et l'atteinte des objectifs du plan d'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et diffusion de la publication biannuelle sur la page web des municipalités</li> <li>• Promotion de la publication par les municipalités</li> </ul>		x								
			x								

<p>RÉSIDENTIEL-17 : Réaliser un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur résidentiel auxquelles les citoyens sont invités à participer et le distribuer aux citoyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur résidentiel et distribution par les municipalités à leurs citoyens</li> <li>• Mise-à-jour de l'onglet PGMR dans la page web de la MRC, en y ajoutant l'information du dépliant élaboré par les municipalités</li> <li>• Diffusion du dépliant sur la page web de chaque municipalité</li> </ul>									
<p><b>Réglementation</b></p>										
<p>RÉSIDENTIEL-18 : Réglementer les plastiques et matières à usage unique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de l'application de la nouvelle réglementation fédérale sur le bannissement de certains plastiques à usage unique (<i>Règlement interdisant les plastiques à usage unique</i>) en respectant les dates d'entrée en vigueur</li> <li>• Sensibiliser les citoyens et les commerçants à la nouvelle réglementation et ses implications</li> <li>• Évaluation annuelle par le comité environnement de la volonté de réglementer d'autres plastiques à usage unique n'étant pas couverts par la réglementation fédérale. Développer et adopter le règlement, le cas échéant</li> <li>• Donner l'exemple en adoptant une politique d'élimination des plastiques à usage unique dans les bâtiments administratifs de la MRC et des municipalités locales</li> </ul>		x							
<p>RÉSIDENTIEL-19 : Encadrement réglementaire visant les organisateurs d'événements publics de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration par les municipalités du règlement type sur l'encadrement réglementaire entourant la GMR lors</li> </ul>		x							



<p>Analyser les résultats du projet pilote de collecte du verre dans la municipalité de Sainte-Marie-Salomé et évaluer la pertinence d'un déploiement à plus grande échelle dans la MRC</p>	<p>de Sainte-Marie-Salomé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de l'impact des changements apportés par la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective sur l'avantage d'une collecte parallèle dédiée pour le verre</li> <li>Déploiement à plus grande échelle d'un système dédié à la récupération du verre si un tel système s'avère avantageux (coûts- bénéfices)</li> </ul>									
<p>RÉSIDENTIEL-23 : Faire l'étude des besoins quant à l'option des conteneurs semi-enfouis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les multilogements qui ne sont pas actuellement desservis par la collecte municipale et pour qui l'option des conteneurs semi-enfouis serait intéressante</li> <li>Déterminer selon les résultats de l'étude des besoins le mode d'implantation souhaité (recommandations, obligations réglementaires, autres)</li> <li>Implantation de la solution retenue</li> </ul>		x							
<p>RÉSIDENTIEL-24 : Réaliser une étude des besoins et de faisabilité pour la desserte municipale des multilogements non desservis par le service de collecte des matières organiques. Selon les résultats de l'étude, assurer la collecte des MO dans tous les multilogements du territoire (desserte municipale ou obligation réglementaire de desserte privée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'inventaire quant au nombre de multilogements n'étant pas desservis par la collecte des MO et à leur emplacement et évaluation des différentes options de desserte</li> <li>Déterminer selon les résultats de l'étude le mode de desserte le plus approprié</li> <li>Implanter le mode de desserte retenu (municipale ou obligation réglementaire) pour l'ensemble des multilogements non desservis</li> </ul>		x							
<p>RÉSIDENTIEL-25 : Implantation d'une brigade verte estivale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embauche des étudiants pour former la brigade</li> </ul>		x							

<p>afin de promouvoir sur le terrain de saines habitudes de GMR auprès des citoyens et des ICI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification annuelle des activités et objectifs de la brigade pour la saison à venir</li> <li>• Suivi régulier avec la brigade afin de relever les enjeux détectés et de pouvoir développer les outils de sensibilisation personnalisés</li> </ul>										
<p><b>Uniformisation territoriale</b></p>											
<p>RÉSIDENTIEL-26 : Déclaration de la compétence GMR (collectes 3 voies et écocentres) par la MRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration par la MRC de Montcalm de la compétence GMR (collectes 3 voies et écocentres) pour l'ensemble du territoire</li> <li>• Implication beaucoup plus importante de la MRC dans l'amélioration des pratiques de GMR et la diminution de l'enfouissement pour toutes les municipalités locales</li> <li>• Uniformisation territoriale des pratiques GMR suite à la déclaration de compétence</li> </ul>	<p>x</p>	<p>x</p>								
<p>RÉSIDENTIEL-27 : Optimisation du réseau d'écocentres de la MRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandater une firme d'expertise-conseil pour l'optimisation de la desserte et des services du réseau d'écocentres de la MRC, l'analyse des coûts associés et la réalisation des plans et devis</li> <li>• Ajouter au mandat de l'étude l'analyse des besoins et des coûts associés à la desserte des secteurs ICI et CRD</li> <li>• Ajouter au mandat de l'étude l'analyse des besoins et des coûts associés à l'implantation d'un magasin de réemploi</li> <li>• Implantation de la solution retenue suite à l'étude afin d'optimiser le réseau actuel d'écocentres, notamment à travers la desserte de</li> </ul>	<p>x</p>	<p>x</p>								

	<p>tout ou partie des secteurs ICI et CRD sous certaines conditions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de développer les ententes requises avec les nouveaux organismes REP pour les nouvelles filières réglementées au fur et à mesure de leur entrée en vigueur</li> </ul>										
<p>RÉSIDENTIEL-28 : S'assurer que les boues municipales soient valorisées au maximum. L'objectif est d'uniformiser les pratiques d'épandage qui sont déjà réalisées par certaines municipalités à travers toutes les municipalités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider avec les municipalités procédant déjà à l'épandage de leurs biosolides municipaux leurs pratiques et les conditions en place</li> <li>• Recyclage des biosolides municipaux dont la qualité le permet par l'ensemble des municipalités, selon les pratiques déjà en place dans les autres municipalités</li> <li>• Mettre en relation les stations d'épuration avec des agronomes de la région pour assurer la conformité des opérations et le respect des normes applicables</li> <li>• Établir les ententes requises avec les agriculteurs locaux</li> <li>• Compilation annuelle par chacune des municipalités des quantités de boues municipales ainsi détournées de l'enfouissement (et de celles envoyées à l'enfouissement si la qualité ne permettait pas leur recyclage, le cas échéant)</li> <li>• Transmission à la MRC par les municipalités des informations relatives à chaque vidange afin de confirmer le recyclage d'un maximum de boues et de pouvoir compiler les données nécessaires au suivi et à l'amélioration des taux de recyclage atteints</li> </ul>		x								

<p>RÉSIDENTIEL-29 : Évaluer le potentiel d'optimisation et d'uniformisation des collectes municipales des matières résiduelles dans le prochain appel d'offres pour le service de collecte à trois voies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation par la MRC avec les municipalités de la possibilité et des contraintes de moduler le nombre actuel de collectes</li> <li>• S'il s'avère possible et souhaitable d'uniformiser la fréquence de collectes à travers toutes les municipalités, ajuster l'appel d'offres en conséquence</li> </ul>	x								
<p>RÉSIDENTIEL-30 : Uniformiser à travers toutes les municipalités la distribution de compost aux citoyens (reçu à travers la clause de ristourne dans le contrat avec le fournisseur de services). Promouvoir son utilisation corporative pour les besoins municipaux liés à l'aménagement et à l'horticulture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation auprès de chaque municipalité locale de leur procédure de distribution du compost via la ristourne</li> <li>• Incorporer l'utilisation du compost pour les besoins municipaux liés à l'aménagement et à l'horticulture lorsque possible</li> </ul>		x							
<p>RÉSIDENTIEL-31 : Subventionner l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de couches lavables. Comptabiliser sur la base de moyennes les quantités de MR ainsi détournées de l'enfouissement à travers la subvention et diffusion des résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuer en comité sur le montant maximal de la subvention par municipalité selon le nombre de résidents et les modalités du remboursement</li> <li>• Annonce de la subvention et des modalités applicables par chacune de nos municipalités sur leurs différents canaux de communication</li> </ul>		x							
<p>RÉSIDENTIEL-32 : Poursuivre les collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux (RDD) offertes à tous les citoyens de la MRC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduire le contrat annuel de collecte des RDD tant et aussi longtemps qu'une méthode plus efficace n'a pas été déterminée</li> <li>• Réévaluer annuellement l'efficacité et la pertinence du service en fonction du contexte et des services connexes de récupération offerts sur le territoire</li> </ul>	x	x							



à obtenir à travers l'effort qui est demandé aux ICI.	les municipalités <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du dépliant sur la page web de chaque municipalité</li> </ul>										
ICI-4 : Mettre l'emphase avec la brigade verte sur l'augmentation de la récupération et de la valorisation des matières du secteur ICI, en ciblant en priorité les principaux générateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la liste des principaux générateurs de MR du territoire</li> <li>• Développer les outils d'ISÉ et former les membres de la brigade afin de pouvoir fournir l'information et offrir le support requis aux ICI pour favoriser le transfert vers des pratiques de GMR plus responsables</li> <li>• Faire un suivi personnalisé avec les ICI rencontrés par la brigade verte suite à leur rencontre afin de les relancer et pouvoir répondre à leurs questions</li> </ul>		x								
<b>Règlementation</b>											
ICI-5 : Obliger le secteur multilogement et les ICI n'étant pas desservis par le contrat de collecte municipal (non assimilables) à récupérer les matières organiques, avec reddition de comptes à chacune des municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un règlement type sur l'obligation de collecte des MO</li> <li>• Adoption par les 10 municipalités du règlement</li> <li>• Sensibilisation des ICI et des multilogements impactés quant à la nouvelle réglementation et leurs nouvelles obligations</li> </ul>		x								
ICI-6 : Obliger le secteur multilogement et les ICI à récupérer les matières recyclables avec reddition de compte à chacune des municipalités. Évaluer les possibilités qu'offre la modernisation du système de collecte sélective avec ÉEQ pour ces secteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du règlement type sur l'obligation de collecte des matières recyclables</li> <li>• Adoption par les 10 municipalités du règlement</li> <li>• Sensibilisation des ICI et des multilogements impactés quant à la nouvelle réglementation et leurs nouvelles obligations</li> </ul>		x								

**Acquisition de connaissances**

<p>ICI-7 : S'assurer de la récupération de tous les plastiques agricoles qui seront couverts par la REP en fonction des dates d'entrée en vigueur pour les différents types de produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de développer les ententes requises avec l'organisme de gestion désigné pour la récupération des plastiques visés</li> <li>• Faire la promotion des nouveaux services de récupération auprès des agriculteurs</li> </ul>		x								
<p>ICI-8 : Réalisation d'une étude auprès du secteur ICI (en priorisant les gros générateurs) afin de mieux connaître la nature des matières résiduelles générées, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'inventaire des principaux générateurs de MR du secteur ICI sur le territoire</li> <li>• Communication avec les ICI ciblés afin d'établir la nature des matières résiduelles qu'ils génèrent, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements actuels</li> <li>• Analyse des informations recueillies afin de déterminer les opportunités et les contraintes de ce secteur face à l'adoption de pratiques de GMR plus responsables</li> <li>• Évaluation en comité des moyens spécifiques à mettre en place afin de diminuer la quantité de MR enfouie par le secteur ICI</li> </ul>		x								
<p>ICI-9 : Élaboration par chaque administration municipale du territoire d'un plan de gestion simplifié des MR produites par leurs activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un document à remplir précisant les différentes informations requises afin d'établir la nature des matières résiduelles générées, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements actuels</li> <li>• Compilation des informations requises dans le document par chaque administration municipale</li> <li>• Élaboration d'un plan de gestion simplifié visant à optimiser les</li> </ul>		x								

	<p>pratiques de GMR des administrations municipales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre du plan de gestion simplifié par chaque municipalité</li> </ul>									
<p>ICI-10 : Évaluation de la possibilité d'intégrer certains types d'ICI ciblés non assimilables dans la collecte municipale des matières organiques. Cette mesure vise à établir l'intérêt ou non d'élargir le service de collecte municipale des MO à certains ICI ciblés et compatibles entre eux en termes de types d'équipements et de fréquence de collecte, versus une obligation réglementaire généralisée de desserte privée (mesure No ICI-5).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des catégories d'ICI non assimilables qui seraient susceptibles de présenter un potentiel de gain intéressant dans une optique de desserte municipale versus privée</li> <li>Analyse de l'aspect financier associé à l'élargissement de la collecte municipale aux ICI ciblés (coûts de collecte privée vs municipale, modalités de refacturation du service aux clients, etc.)</li> <li>Advenant qu'un intérêt à élargir la desserte de collecte municipale des MO soit prouvé; élaboration du plan de transition vers le nouveau système souhaité (projet pilote par étapes successives d'intégration, sensibilisation des ICI concernés, déploiement à plus grande échelle, etc.)</li> </ul>		x							
<p>ICI-11 : Faire l'analyse de l'intérêt, de l'offre et des besoins entre certains commerces alimentaires (épiceries, dépanneurs, etc.) et les banques alimentaires du territoire afin de réduire le gaspillage alimentaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser l'inventaire des banques alimentaires du territoire et prendre contact avec elles afin d'évaluer leurs besoins et leurs requis</li> <li>Déterminer les commerces alimentaires qui répondent aux besoins des banques alimentaires et prendre contact avec eux afin de sonder leur intérêt</li> <li>Fournir les coordonnées des commerces intéressés à participer aux gestionnaires des banques alimentaires</li> </ul>		x							

Uniformisation territoriale											
<p>ICI-12 : Augmenter le niveau de desserte en équipements de récupération (matières recyclables et organiques) dans les principales aires publiques de toutes les municipalités. Évaluer les possibilités qu'offre le système modernisé de collecte sélective avec ÉEQ à cet effet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse par chaque municipalité locale du niveau actuel de desserte de leurs aires publiques et des secteurs prioritaires en manque de desserte</li> <li>Évaluation des coûts d'acquisition des équipements requis</li> <li>Acquisition et mise en place des équipements selon la liste de priorités et les budgets disponibles</li> </ul>		x								
<p>ICI-13 : Établir un réseau de partage des connaissances de type Google group entre tous les employés municipaux dédiés à la GMR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation par chacune des municipalités de la ou des ressource(s) GMR à inscrire dans le groupe</li> <li>Création d'un Google group avec toutes les ressources GMR municipales</li> <li>Diffusion de la planification annuelle PGMR sur le groupe en début d'année et participation au groupe par les membres</li> </ul>		x								
<p>ICI-14 : Doter les bâtiments administratifs de la MRC de la certification ICI on recycle + (niveau mise en oeuvre) et encourager nos municipalités locales à faire de même.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi par la MRC à nos municipalités de l'information quant à la certification ICI on recycle +</li> <li>Compléter les étapes d'obtention de la certification pour les deux bâtiments administratifs de la MRC</li> <li>Faire le suivi avec nos municipalités pour fournir un support si requis</li> </ul>	x	x								
<p>ICI-15 : Encourager toutes les municipalités à compenser leurs émissions de GES à travers le financement d'activités éducatives sur la GMR en milieu scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compensation annuelle, par les municipalités intéressées, des émissions de GES générées par leur service des transports et le chauffage</li> </ul>		x								



<p>obligation réglementaire, etc.) à implanter sur le territoire pour maximiser la récupération/valorisation des résidus CRD de l'ensemble des entrepreneurs CRD du territoire, peu importe leur taille. Évaluation des volumes annuels de CRD générés, des taux, des lieux de valorisation et des coûts actuels, des enjeux à une meilleure gestion de ces résidus, des pistes de solution, etc.</p>	<p>entrepreneurs ciblés afin d'établir la nature des résidus CRD qu'ils génèrent, leurs quantités, leurs emplacements, leurs traitements actuels et les coûts de traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des informations recueillies afin de déterminer les opportunités et les contraintes de ce secteur face à l'adoption de pratiques de GMR plus responsables</li> <li>Évaluation en comité des moyens spécifiques à mettre en place afin de diminuer la quantité de résidus CRD enfouie par ce secteur</li> <li>Déploiement de l'option jugée la plus efficace, le cas échéant</li> </ul>									
<p>CRD-4 : Implantation d'un projet pilote de réemploi de résidus de CRD pouvant être réemployés dans un ou plusieurs écocentres du territoire (zone dédiée au réemploi des résidus CRD en bon état).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des écocentres pour évaluer leur intérêt à participer et sous quelles conditions</li> <li>Montage du projet pilote avec les gestionnaires d'écocentres</li> <li>Lancement du projet et promotion des nouveaux espaces de réemploi auprès des citoyens et entrepreneurs CRD admissibles</li> <li>Évaluation des paramètres du projet et de la nécessité d'ajustements en cours de route, le cas échéant</li> </ul>	x	x							
<p>CRD-5 : Le plan simplifié de gestion de matières résiduelles de toutes les administrations municipales (mesure No ICI-9) devra avoir un objectif commun, soit de valoriser 100 % des résidus CRD qu'elles génèrent et pour lesquels des options de valorisation viables sont établies. Compilation par nos administrations des quantités ainsi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration dans le plan de gestion simplifié visant à optimiser les pratiques de GMR des administrations municipales de l'objectif commun de valoriser 100 % des résidus CRD qu'elles génèrent et pour lesquels des options de valorisation viables sont établies.</li> <li>Intégrer dans les devis municipaux</li> </ul>		x							



## Mesure No RÉSIDENTIEL-1 :

### Description de la mesure

Campagne hebdomadaire de diffusion des bonnes pratiques en GMR dans les médias numériques de la MRC et de nos municipalités locales (chroniques ça va où?). Une multitude de sujets sont traités, adaptés à la période de publication (bon tri des matières, REP, RDD, écocentres, période des Fêtes, etc.)

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Bien cibler les communications et les adapter à la période de l'année. Visibilité des chroniques.

### Objectif(s) visé(s)

Augmenter la connaissance de la population sur les différentes options de se départir d'un résidu pour encourager un meilleur tri résidentiel des MR

### Moyen(s) de mise en œuvre

#### Action n°1

- 1.1 Publication hebdomadaire sur les pages web et Facebook des municipalités locales de courtes chroniques traitant d'une multitude de sujets propres à l'amélioration de la GMR du territoire. Les chroniques sont déjà disponibles et seront fournies par la MRC aux municipalités.

**Secteur(s) visé(s)** Résidentiel**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre** Municipalités locales**Collaborateur(s)** MRC**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de chroniques publiées par les municipalités locales	50 / an	Annuelle

**Échéancier**

2024

<b>Budget ventilé sur sept (7) ans</b>								
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Ressources humaines		500	500	500	500	500	500	500
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	10 500 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-2 :

### Description de la mesure

Faire la promotion des écocentres. Pour la mise en valeur des résidus ponctuels comme les résidus de construction, rénovation et démolition, les résidus domestiques dangereux, les résidus verts, les électroménagers, le béton, l'asphalte et certains biens réemployables, les écocentres sont la solution. Toutefois, leurs rôles sont mal compris par les citoyens et il est donc primordial d'expliquer le pourquoi des écocentres et l'apport de ces derniers dans la gestion des matières résiduelles. Mettre en lumière les quantités annuelles récupérées/valorisées dans nos écocentres et l'impact sur les coûts de gestion si ces matières avaient plutôt été enfouies afin d'illustrer l'impact que les citoyens peuvent avoir à travers les efforts qui leurs sont demandés.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

L'accessibilité aux écocentres est une considération importante pour nos citoyens selon le sondage PGMR. De plus, notre fournisseur de services GMR considère que le déploiement d'un réseau d'écocentres plus vaste est une des 2 mesures qui permettraient le plus d'améliorer la GMR du territoire.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens et visibilité des outils

### Objectif(s) visé(s)

Augmenter les quantités détournées de matières résiduelles dans les écocentres et réduire les dépôts sauvages

## **Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

### **Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## **Moyen(s) de mise en œuvre**

### **Action n°1**

- 1.1 Compilation des quantités annuelles récupérées/valorisées dans nos écocentres et des impacts financiers
- 1.2 Élaboration d'un dépliant de qualité sur les écocentres
- 1.3 Élaboration d'un onglet écocentre dans la page web des municipalités locales

## **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

## **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

## **Collaborateur(s)**

- Écocentres

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre d'écocentre ayant transmis leur bilan annuel à leur municipalité	100 % de nos écocentres	Annuelle
• Nombre total de dépliants distribués par nos municipalités	25 000	Unique
• Mise en ligne d'un onglet web dédié aux écocentres	10 municipalités	Révision annuelle de l'info

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		5 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		15 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								20 000 \$

**Mesure No RÉSIDENTIEL-3 :****Description de la mesure**

Communications sur les différents types de matières acceptées dans chaque collecte. Faire la promotion de la Charte des matières recyclables et de l'application Ça va où? de RECYC-QUÉBEC.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR. Notre fournisseur de services GMR a également constaté une qualité du tri à la source de nos citoyens significativement inférieure à celle des autres municipalités qu'il dessert dans la région.

**Type(s) d'action(s)**

ISÉ

**Orientation(s) spécifique(s)**

Communication efficace et soutenue

**Enjeu(x)**

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens et visibilité des outils

**Objectif(s) visé(s)**

Faire un rappel sur les matières acceptées et refusées dans les différentes collectes de matières afin d'améliorer la qualité du tri à la source

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Élaboration ou mise-à-jour d'un dépliant de qualité sur les différentes collectes
- 1.2 Mise-à-jour des informations sur les collectes dans la page web de chaque municipalité locale

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Fournisseurs de services

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de dépliants distribués par nos municipalités	25 000	Unique
• Mise-à-jour de l'onglet web dédié aux collectes	10 municipalités	Révision de l'info au besoin

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		2 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		15 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								17 000 \$

## Mesure No RÉSIDENTIEL-4 :

### Description entourant le choix de la mesure

Quiz inter-municipal annuel pour devenir un pro du tri. Les citoyens sont invités à tester leurs connaissances pour devenir des pros du tri, pour estimer les performances annuelles en GMR de la MRC et accumuler des points pour faire gagner leur municipalité par le biais d'une compétition saine, amicale et conviviale. C'est l'occasion, non seulement de rafraîchir leurs connaissances afin de pratiquer le bon tri, mais aussi de découvrir tous les services offerts en GMR et de susciter de l'intérêt pour le bilan annuel GMR (mesure no 5 ci-dessous). Ils découvriront une foule d'informations additionnelles après chaque réponse et enfin, leur score.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR. Notre fournisseur de services GMR a également constaté une qualité du tri à la source de nos citoyens significativement inférieure à celle des autres municipalités qu'il dessert dans la région.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens. Visibilité du quiz et susciter l'intérêt d'y participer. Développement d'un sentiment d'appartenance envers la performance GMR de sa municipalité.

### Objectif(s) visé(s)

Sensibiliser les citoyens au tri des matières résiduelles et développer un sentiment d'appartenance grâce à un jeu-questionnaire convivial

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

**Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Élaboration et diffusion du quiz
- 1.2 Diffusion et promotion de la municipalité gagnante

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de répondants au quiz	200 an 1, 400 an 2, 600 an 3, etc.	Annuelle

## Échéancier

2025

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	12 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-5 :

### Description de la mesure

Diffusion sur le site web de la MRC d'un bilan annuel des résultats GMR et de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR. L'objectif est de diffuser les taux de récupération, valorisation et enfouissement obtenus, tout en démontrant les impacts sur le montant de la subvention pour redevances à l'enfouissement et la pertinence des efforts demandés et réalisés.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Développer la méthodologie de calcul des performances des secteurs ICI et CRD. Obtention des données requises. Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens. Visibilité du bilan. Développement d'un sentiment d'appartenance envers la performance GMR de son territoire.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif à moyen terme est que le bilan annuel régional de la gestion des matières résiduelles devienne un événement attendu, autant des citoyens que des entreprises, des institutions ou des médias locaux et favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté envers la performance GMR de sa municipalité. Cette mesure a également comme objectif d'être redevable envers l'échéancier de mise en œuvre et transparent par rapport aux résultats obtenus.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

**Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Compilation des résultats annuels et du niveau d'avancement du PGMR
- 1.2 Diffusion du bilan annuel sur la page web des municipalités locales

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de bilans compilés et diffusés par municipalité	1/an	Annuelle

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	21 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-6 :

### Description de la mesure

Campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de fosses septiques à travers l'élaboration et la diffusion d'un guide faisant la promotion des différentes options de recyclage de leurs boues.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR et quant au niveau de suivi sur les vidanges de fosses septiques du territoire a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de propriétaires de fosses septiques.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de transmettre aux propriétaires de fosses septiques une documentation ciblée sur les options de valorisation des boues de leur fosse septique et la pertinence de les valoriser. On vise ultimement la valorisation d'un maximum de boues de fosses septiques.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Élaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion des boues de fosses septiques sous forme de dépliant et distribution par nos municipalités aux propriétaires de leur territoire
- 1.2 Élaboration d'un onglet sur la gestion des fosses septiques dans la page web des municipalités locales

### **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de dépliants distribués par les municipalités	100% des fosses septiques	Unique
• Création de l'onglet web dédié aux fosses septiques	10 municipalités	Révision de l'info au besoin

**Échéancier**

2026

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				3 000				
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ				10 000				
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	13 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-7 :

### Description de la mesure

Élaboration et diffusion d'un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus CRD de notre territoire. Le bottin contiendra les adresses des récupérateurs, recycleurs, valorisateurs et centres de tri pour la construction, la rénovation et la démolition de la région. Le bottin contiendra également les instructions pour la saine disposition de ces matières. Ce bottin sera un outil mis à jour annuellement et disponible en version électronique. Le bottin sera transmis électroniquement avec tous les permis de construction émis dans les municipalités. Le bottin encouragera de plus les citoyens à transmettre les documents de récupération/valorisation des résidus CRD à leur municipalité afin de pouvoir suivre l'évolution des volumes détournés de l'enfouissement, diffuser un palmarès des meilleures municipalités en termes de CRD détournés et encourager ainsi davantage le changement de comportement.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR et les citoyens étaient majoritairement favorables dans le sondage à une mesure de sensibilisation lors de la remise des permis de construction.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens.

### Objectif(s) visé(s)

Sensibiliser les citoyens à la saine gestion de leurs résidus CRD et leur indiquer les lieux régionaux où le tri et le recyclage de ces résidus se font afin d'en augmenter le taux de valorisation. Création d'un sentiment d'appartenance envers la performance GMR de sa municipalité.

## **Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

### **Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## **Moyen(s) de mise en œuvre**

### **Action n°1**

- 1.1 Élaboration d'un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus CRD de notre territoire (version électronique)
- 1.2 Distribution du bottin par nos municipalités à leurs citoyens lors de la remise des permis de construction en précisant les modalités de transmission des documents de récupération/valorisation
- 1.3 Élaboration d'un onglet sur la gestion des résidus CRD dans la page web des municipalités locales
- 1.4 Diffusion annuelle du palmarès des meilleures municipalités en termes de performance de détournement CRD

## **Secteur(s) visé(s)**

- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)****Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Pourcentage de permis de construction émis par nos municipalités avec lesquels le bottin a été transmis	100 %	Annuelle
• Élaboration de l'onglet web sur la gestion des résidus CRD	10 municipalités	Révision de l'info au besoin
• Nombre de diffusion du palmarès annuel	1 / an / municipalité	Annuelle

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			8 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			5 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	13 000 \$							

**Mesure No RÉSIDENTIEL-8 :****Description de la mesure**

Encourager le recyclage des piles dans les écoles du territoire. Dans la mesure où le concours annuel organisé par Environnement Jeunesse et Appel à Recycler, lequel offre des bourses, est maintenu, encourager les établissements scolaires admissibles à s'inscrire et y participer.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ et l'éducation des enfants à la GMR arrivent ex-aequo au 1er rang d'importance pour nos citoyens dans le sondage PGMR.

**Type(s) d'action(s)**

ISÉ

**Orientation(s) spécifique(s)**

Communication efficace et soutenue

**Enjeu(x)**

Rejoindre les bonnes personnes dans les établissements scolaires

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est d'éduquer les jeunes envers la GMR et favoriser le développement de saines habitudes en GMR qu'ils pourront transférer à la maison.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Envoyer une communication ciblée aux commissions scolaires du territoire afin de promouvoir le recyclage des piles dans leurs établissements et les informer du concours annuel

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Commissions scolaires
- Écoles
- Environnement Jeunesse et Appel à Recycler

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des commissions scolaires du territoire ayant été contacté et à qui l'information ciblée a été transmise</li> </ul>	100 %	Annuelle

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		1 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	1 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-9 :

### Description de la mesure

Développement et diffusion en ligne d'un document ISÉ traitant des modifications réglementaires et/ou des incitatifs au changement de comportements sur le territoire en lien avec la GMR.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre d'acteurs possible

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'informer les citoyens, ICI et entrepreneurs CRD des modifications et des obligations associées d'une part, mais également les raisons justifiant ces modifications et les objectifs poursuivis d'autre part.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

## Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Élaboration d'un onglet dans la page web des municipalités locales traitant des modifications règlementaires et/ou des incitatifs au changement de comportements sur le territoire en lien avec la GMR
- 1.2 Diffusion de l'information aux citoyens et aux secteurs ICI/CRD

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Élaboration de l'onglet web sur les modifications règlementaires	10 municipalités	Révision de l'info au besoin

### Échéancier

2026

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				3 000				
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ				5 000				
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	8 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-10 :

### Description de la mesure

Encourager et promouvoir le réemploi d'articles usagés dont les citoyens veulent se départir et qui sont toujours fonctionnels.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les citoyens sont très favorables aux mesures favorisant le réemploi dans le sondage PGMR. Le réemploi est une excellente façon de détourner de l'enfouissement des matières facilement valorisables. Permet de plus de favoriser l'économie sociale.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ                       Réemploi

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Visibilité et participation citoyenne

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'informer les citoyens sur la pertinence et les possibilités qu'offre le réemploi, de les encourager à y participer activement et de favoriser l'économie sociale.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre****Action n°1**

- 1.1 Promotion du remploi d'articles usagés à travers les écocentres de la MRC

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre d'écocentres offrant un espace de réemploi aux citoyens	1 au minimum, 3 si possible	NA

## Échéancier

2025

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			500					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			1 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	1 500 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-11 :

### Description de la mesure

Campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de résidences saisonnières à travers l'élaboration et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. La population saisonnière en 2020 était estimée à 1 827. Cette population saisonnière génère des MR et augmente les tonnages de déchets enfouis, mais leur nombre n'est pas considéré dans le calcul de la performance à l'enfouissement. Il en résulte une diminution de performance GMR et des subventions associées.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de propriétaires de résidences saisonnières.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de transmettre aux propriétaires de résidences saisonnières une documentation ciblée afin de les sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion de leurs MR.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Élaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion des MR des résidences saisonnières sous forme de dépliant
- 1.2 Distribution par les municipalités du dépliant aux propriétaires de leur territoire
- 1.3 Élaboration d'un onglet web sur les bonnes pratiques de GMR des résidences saisonnières dans la page web des municipalités

### **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dépliants distribués par les municipalités aux propriétaires de résidences saisonnières</li> </ul>	100% des résidences saisonnières	Unique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de l'onglet web dédié aux résidences saisonnières</li> </ul>	10 municipalités	Révision de l'info au besoin

## Échéancier

2027

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					2 000			
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ					3 000			
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	5 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-12 :

### Description de la mesure

Augmenter la promotion des pratiques d'herbicyclage et de feuillicyclage et uniformiser la promotion de ces pratiques à travers toutes les municipalités du territoire.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR. Bien que certaines de nos municipalités encouragent les pratiques d'herbicyclage et de feuillicyclage, la majorité ne le fait pas. Il s'agit d'une mesure de réduction à la source facile à mettre en œuvre.

### Type(s) d'action(s)

- ISÉ                       Réduction à la source

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue. Uniformisation territoriale.

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens. Coûts d'achat des lames déchiqueteuses.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de réduire à la source les résidus verts qui peuvent être facilement détournés de la collecte des matières organiques et de l'enfouissement.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Création ou mise-à-jour d'un onglet web sur les pratiques d'herbicyclage et de feuillicyclage dans la page web des municipalités
- 1.2 Diffusion de l'information par les municipalités à leurs citoyens
- 1.3 Subventionner l'achat de lames déchiqueteuses

### **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création ou mise-à-jour de l'onglet web sur les pratiques d'herbicyclage et de feuillicyclage et diffusion aux citoyens</li> </ul>	10 municipalités	Révision de l'info au besoin
<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant de subvention accordé pour l'achat de lames déchiqueteuses</li> </ul>	6 000 \$	Unique

## Échéancier

2025

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			1 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles			6 000					
Outils d'information ISÉ			1 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	8 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-13 :

### Description de la mesure

Compensation des émissions de GES de l'administration de la MRC à travers le financement d'activités éducatives sur la GMR en milieu scolaire.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ et l'éducation des enfants à la GMR arrivent ex-aequo au 1er rang d'importance pour nos citoyens dans le sondage PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Participation des groupes cibles dans les établissements scolaires.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de compenser les émissions de GES de la MRC tout en éduquant les jeunes envers la GMR et favoriser le développement de saines habitudes en GMR qu'ils pourront transférer à la maison.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

## Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Compensation annuelle des émissions de GES de la MRC générées par le service des transports et le chauffage des bâtiments administratifs en adhérant à la bourse Carbone Scol'ERE. Les formations éducatives en milieux scolaires seront réalisées sur le territoire de la MRC.
- 1.2 Encourager les municipalités à compenser les émissions de leurs administrations à travers la bourse Carbone Scol'ERE et à offrir des formations dans les écoles de leur municipalité (mesure No ICI-17).

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- MRC

## Collaborateur(s)

- Commissions scolaires
- Écoles
- Carbone Scol'ERE Québec

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Compensation des émissions de la MRC	100 %	Annuelle
• Nombre de municipalités qui ont reçu l'information sur le programme de compensation	10	Unique

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		500	500	500	500	500	500	500
Ressources externes		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans		21 000 \$						

## Mesure No RÉSIDENTIEL-14 :

### Description de la mesure

Tenue d'un événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de réduction des déchets afin de sensibiliser la population à la réduction. Dans le cadre de la Semaine québécoise de la réduction des déchets, qui se tient généralement dans la 3e semaine d'octobre, les municipalités locales organiseront un événement régional sous les thèmes proposés par l'organisme responsable de la Semaine québécoise de la réduction des déchets.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. L'ISÉ et la réduction à la source sont des considérations importantes pour nos citoyens dans le sondage PGMR. Il s'agit de plus d'un engagement de la Politique environnementale de la MRC.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ                       Réduction à la source

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Collaboration d'institutions et d'organismes locaux à l'événement. Visibilité de l'événement. Ressources humaines disponibles à l'interne des municipalités pour développer un événement d'envergure.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de sensibiliser les citoyens et les ICI à l'importance de la réduction à la source et les moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour réduire leur génération de MR.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

**Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Organisation et tenue de l'événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de réduction des déchets.
- 1.2 Promotion de l'événement.

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

- Institutions et organismes locaux

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Tenue de l'événement	1/an	Annuelle

## Échéancier

2026

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Ressources externes				1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ				5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	40 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-15 :

### Description de la mesure

En complément à la mesure 14, offrir aux citoyens en partenariat avec une firme spécialisée des conférences et des ateliers pratiques conviviaux sur la notion du zéro déchet.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. L'ISÉ et la réduction à la source sont des considérations importantes pour nos citoyens dans le sondage PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ                       Réduction à la source

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Choix et collaboration de la firme externe spécialisée. Visibilité des conférences et ateliers. Niveau de participation des citoyens.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de sensibiliser les citoyens à l'importance de la réduction à la source et les moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour réduire leur génération de MR.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre****Action n°1**

- 1.1 Partenariat avec une firme spécialisée pour la tenue de conférences et d'ateliers pratiques sur la notion du zéro déchet.
- 1.2 Promotion des événements.

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

- Firme externe spécialisée en zéro déchet

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de conférences offertes	Minimum 1/an	Annuelle
• Nombre d'ateliers pratiques offerts	Minimum 1/an	Annuelle

## Échéancier

2026

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				500	500	500	500	500
Ressources externes				3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ				1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	22 500 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-16 :

### Description de la mesure

Programme soutenu d'ISÉ à travers une publication GMR biannuelle visant à répéter et ajuster les messages importants déjà transmis et à favoriser les changements d'habitudes et l'atteinte des objectifs du plan d'action.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR. La répétition des messages est importante afin de favoriser les changements d'habitudes souhaités. L'évaluation biannuelle en comité du niveau d'avancement du PGMR (mesure surveillance et suivi No 2) permettra de cibler les messages à mettre de l'avant afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens, d'ICI et d'entrepreneurs CRD. Visibilité de la publication.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de faire des rappels fréquents sur les éléments pertinents du plan d'action PGMR pour favoriser les changements d'habitudes, mentionner les événements/aspects intéressants dans les mois à venir en GMR, se donner la latitude d'ajuster le message en cours de route en fonction du degré d'atteinte des objectifs visés, promouvoir les bons coups GMR mis de l'avant par nos municipalités et nos ICI, etc.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

**Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Élaboration et diffusion de la publication biannuelle sur la page web des municipalités
- 1.2 Promotion de la publication par les municipalités

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de publications web diffusées	2/an/municipalités	Biannuelle

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans		21 000 \$						

## Mesure No RÉSIDENTIEL-17 :

### Description de la mesure

Réaliser un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur résidentiel auxquelles les citoyens sont invités à participer et le distribuer aux citoyens. Mettre l'emphase sur le pourquoi des mesures et les gains (environnementaux, économiques, sociaux) à obtenir à travers les efforts qui sont demandés aux citoyens.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. L'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR. De plus, le sondage citoyen a révélé que 74% des répondants ne connaissaient pas les mesures de notre ancien PGMR qui les concernent.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est que le plus grand nombre possible de citoyens soient avisés des mesures qui les concernent, des efforts qui leurs sont demandés et des objectifs visés par ces efforts afin de favoriser leur participation. Cette mesure a également comme objectif de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance envers la performance GMR de la MRC et d'augmenter l'acceptabilité sociale des efforts demandés.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Élaboration d'un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur résidentiel et distribution par les municipalités à leurs citoyens
- 1.2 Mise-à-jour de l'onglet PGMR dans la page web de la MRC, en y ajoutant l'information du dépliant élaboré par les municipalités
- 1.3 Diffusion du dépliant sur la page web de chaque municipalité

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de dépliants distribués par les municipalités	25 000	Unique
• Mise en ligne de l'onglet web dédié aux mesures citoyennes	10 municipalités	Révision annuelle de l'info au besoin

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		3 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		15 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	18 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-18 :

### Description de la mesure

Réglementer les plastiques et matières à usage unique.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Le volontariat en GMR a prouvé ses limites et la réglementation s'avère un outil nécessaire pour améliorer notre performance GMR. Certaines municipalités ont déjà des règlements interdisant certaines MR dans la collecte des ordures, mais une plus grande uniformité territoriale en ce sens est souhaitable.

### Type(s) d'action(s)

Réglementaire

### Orientation(s) spécifique(s)

Réglementation et Uniformisation territoriale

### Enjeu(x)

Application de la réglementation et critères d'évaluation des nouvelles MR qui pourraient être ajoutées au fil des ans

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de détourner de l'élimination certaines matières

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

## Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 S'assurer de l'application de la nouvelle réglementation fédérale sur le bannissement de certains plastiques à usage unique (Règlement interdisant les plastiques à usage unique) en respectant les dates d'entrée en vigueur
- 1.2 Sensibiliser les citoyens et les commerçants à la nouvelle réglementation et ses implications
- 1.3 Évaluation annuelle par le comité environnement de la volonté de réglementer d'autres plastiques à usage unique n'étant pas couverts par la réglementation fédérale. Développer et adopter le règlement, le cas échéant
- 1.4 Donner l'exemple en adoptant une politique d'élimination des plastiques à usage unique dans les bâtiments administratifs de la MRC et des municipalités locales

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Comité environnement

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Respect des bannissements du Règlement fédéral	Respect de l'échéancier	Unique
• Évaluation en comité des MR autres à bannir, le cas échéant	1 / an	Annuelle
• Nombre de municipalités qui ont adopté la politique d'élimination pour leurs bâtiments administratifs	10	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		4 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	4 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-19 :

### Description de la mesure

Encadrement règlementaire visant les organisateurs d'événements publics de déployer les équipements de gestion des matières résiduelles adéquats et d'en assurer le tri lors de leurs activités sur le domaine public.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

La saine GMR lors des événements publics est une considération importante pour les citoyens selon le sondage PGMR. Le volontariat en GMR a prouvé ses limites et la réglementation s'avère un outil nécessaire pour améliorer notre performance GMR.

### Type(s) d'action(s)

Règlementaire

### Orientation(s) spécifique(s)

Règlementation

### Enjeu(x)

Application de la réglementation

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de détourner de l'élimination certaines matières et de favoriser un tri adéquat des matières dans les lieux publics

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Élaboration par les municipalités du règlement type sur l'encadrement réglementaire entourant la GMR lors d'événements publics
- 1.2 Adoption par les municipalités du règlement

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Élaboration du règlement type	Respect de l'échéancier	Unique
• Nombre de municipalités qui ont adopté le règlement	10	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2026

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				2 000				
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	2 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-20 :

### Description de la mesure

Réaliser une étude des besoins visant à déterminer le meilleur moyen de favoriser le réemploi des textiles et des encombrants sur notre territoire (soit à travers de la promotion ou des ententes avec les organismes communautaires offrant déjà ce type de service, soit à travers nos écocentres, soit à travers des journées de récupération dédiées, etc.)

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les mesures de réemploi des textiles et des encombrants contribuent à dévier un tonnage non négligeable de matières résiduelles de l'enfouissement. Ce tonnage peut être encore augmenté davantage. Des coûts sont associés au financement de ces mesures, mais les matières récupérées par les différentes alternatives de réemploi iraient autrement dans le dépotoir et nous devrions collectivement payer pour leur élimination. De plus, les citoyens sont très favorables aux mesures favorisant le réemploi selon le sondage PGMR. Permet de combiner de saines habitudes en GMR tout en favorisant l'économie sociale.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

Réemploi

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Analyse de toutes les options possibles. Bien évaluer les quantités de matières en jeu pour l'estimation des coûts (enfouissement versus financement des mesures de réemploi).

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif à court terme est de déterminer le meilleur moyen de favoriser le réemploi des textiles et des encombrants, au meilleur coût, en fonction des alternatives possibles. L'objectif à moyen terme est de mettre en place ou soutenir l'alternative la plus prometteuse afin de diminuer l'enfouissement et de promouvoir le réemploi et l'économie sociale.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Réalisation de l'étude des besoins et de l'analyse des options et des coûts
- 1.2 Mise en place ou soutien financier de l'alternative de réemploi la plus avantageuse selon les résultats de l'étude avec compilation des quantités ainsi détournées

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- OBNL du territoire

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Réalisation de l'étude	Respect de l'échéancier	NA
• Mise en œuvre de l'alternative la plus avantageuse et implication financière des municipalités pour le maintien du système choisi	Opérer à coûts nuls pour nos municipalités vs ce qui est actuellement payé en enfouissement	Annuelle (évaluation des volumes détournés et coûts d'opération)

## Échéancier

2025

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			5 000	1000	1000	1000	1000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles			À déterminer					
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	10 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-21 :

### Description de la mesure

Réaliser une étude afin d'évaluer le meilleur scénario à mettre en place pour permettre de valoriser un maximum de boues de fosses septiques au meilleur coût possible pour nos municipalités locales.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant au niveau de suivi sur les vidanges de fosses septiques du territoire et sur la destination des boues a été constatée à travers la MRC. Ces éléments sont essentiels dans l'optique d'améliorer la valorisation de cette matière.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Disponibilités des données requises.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de valoriser un maximum de boues de fosses septiques dont la qualité le permet et d'offrir le meilleur service au citoyen, au meilleur coût possible.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Consulter d'autres entités municipales ailleurs au Québec afin de déterminer les différents systèmes de gestion des boues de fosses septiques (exemple : municipalisation du service de vidange)
- 1.2 Compiler les avantages et les inconvénients des principaux systèmes
- 1.3 Déterminer quel système semble être le plus avantageux et performant en termes de taux de valorisation des boues de fosses septiques, de coûts et d'applicabilité à notre réalité régionale
- 1.4 Analyser les requis et les coûts associés à la mise en place de ce système sur tout le territoire de la MRC
- 1.5 Mettre en œuvre le système de gestion retenu suite aux recommandations de l'étude

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Réalisation de l'étude	Respect de l'échéancier	NA
• Mise en œuvre du scénario retenu et rétroaction	10 municipalités	NA

### Échéancier

2025

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			15 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	15 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-22 :

### Description de la mesure

Analyser les résultats du projet pilote de collecte du verre réalisé à partir de 2021 dans la municipalité de Sainte-Marie-Salomé et évaluer la pertinence d'un déploiement à plus grande échelle dans la MRC, sur la base des résultats du projet pilote et des changements à venir dans le cadre de la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

La collecte du verre exclusivement par le bac bleu ne permet pas de maximiser la valorisation de cette matière. Une collecte parallèle par conteneurs dédiés peut s'avérer une option très intéressante pour en augmenter la valorisation. Les systèmes de consigne et de collecte sélective étant présentement en refonte au niveau provincial, l'avantage de tels conteneurs dédiés pourra être évalué à la lumière des résultats du projet pilote réalisé sur notre territoire et des changements apportés par les systèmes modernisés.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances       Services en GMR

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Valorisation maximale du verre vs coûts additionnels à prévoir pour nos municipalités.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif à court terme est d'évaluer la pertinence d'un déploiement à plus grande échelle d'une récupération parallèle dédiée au verre. L'objectif ultime est de valoriser au maximum le verre (qui n'est pas valorisé autant à travers la collecte sélective actuelle).

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Analyse des résultats du projet pilote de Sainte-Marie-Salomé
- 1.2 Analyse de l'impact des changements apportés par la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective sur l'avantage d'une collecte parallèle dédiée pour le verre
- 1.3 Déploiement à plus grande échelle d'un système dédié à la récupération du verre si un tel système s'avère avantageux (coûts-bénéfices)

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Valorisateurs du verre

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Analyse des résultats et rédaction d'un rapport sommaire	Respect de l'échéancier	NA
• Analyse de l'impact de la modernisation des systèmes québécois sur la valorisation du verre	Respect de l'échéancier	NA
• Si l'avantage d'un système dédié à la récupération du verre est établi, nombre de municipalités ayant implanté le système sur leur territoire	10	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			2000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)			Possible*					
Grand total sur sept (7) ans	2 000 \$							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

\*À déterminer selon les systèmes modernisés advenant un déploiement à plus grande échelle de la récupération dédiée au verre. RECYC-QUÉBEC rembourse présentement les coûts de collecte (pas les coûts d'achat ou de location de conteneurs par contre) à travers le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. À voir en fonction des systèmes modernisés.

## Mesure No RÉSIDENTIEL-23 :

### Description de la mesure

Faire l'étude des besoins quant à l'option des conteneurs semi-enfouis.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Pour les nouveaux ensembles résidentiels (condos ou multilogements), il pourrait s'avérer souhaitable de planifier ou d'exiger des conteneurs semi-enfouis comme contenants de collecte (plus esthétiques et prennent moins d'espace).

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Opter pour un seul modèle de CSE (Chargement avant ou collecte par grue). Uniformiser les règlements municipaux, le cas échéant.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'offrir une alternative adéquate et plus adaptée pour les multilogements

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Déterminer les multilogements qui ne sont pas actuellement desservis par la collecte municipale et pour qui l'option des conteneurs semi-enfouis serait intéressante
- 1.2 Déterminer selon les résultats de l'étude des besoins le mode d'implantation souhaité (recommandations, obligations réglementaires, autres)
- 1.3 Implantation de la solution retenue

### **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

- Fournisseur de services

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Réalisation de l'étude des besoins	Respect de l'échéancier	NA
• Nombre de lieux évalués quant à l'option des conteneurs semi-enfouis	100 % des multilogements non desservis	Unique
• Nombre de propriétés ayant implanté des conteneurs semi-enfouis et degré de satisfaction	À déterminer	Annuelle

## Échéancier

2027

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					5 000			
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	5 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-24 :

### Description de la mesure

Réaliser une étude des besoins et de faisabilité pour la desserte municipale des multilogements non desservis par le service de collecte des matières organiques. Selon les résultats de l'étude, assurer la collecte des MO dans tous les multilogements du territoire (desserte municipale ou obligation règlementaire de desserte privée).

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Nécessité d'évaluer les besoins et les contraintes pour favoriser l'implantation d'un service (municipalisé ou non) de collecte des matières organiques sur 100 % du territoire municipal.

### Type(s) d'action(s)

- Acquisition de connaissances                       Services en GMR

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Espace dédié aux équipements de collectes. Compatibilité avec les équipements autorisés par le contrat de collecte municipale.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de déterminer le mode de collecte des MO le plus adapté à la réalité des plus gros multilogements afin d'atteindre la cible de desserte de 100% du territoire municipal

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

## **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## **Moyen(s) de mise en œuvre**

### **Action n°1**

- 1.1 Réalisation de l'inventaire quant au nombre de multilogements n'étant pas desservis par la collecte des MO et à leur emplacement et évaluation des différentes options de desserte
- 1.2 Déterminer selon les résultats de l'étude le mode de desserte le plus approprié
- 1.3 Implanter le mode de desserte retenu (municipale ou obligation réglementaire) pour l'ensemble des multilogements non desservis

## **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel

## **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

## **Collaborateur(s)**

- Fournisseur de services

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Réalisation de l'inventaire par les municipalités	100 % des multilogements non desservis	Unique
• Mise en œuvre du mode de desserte le plus approprié	100 % des multilogements non desservis	Annuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif

### Échéancier

2025

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			3 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	3 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-25 :

### Description de la mesure

Implantation d'une brigade verte estivale afin de promouvoir sur le terrain de saines habitudes de GMR auprès des citoyens et des ICI. Cette présence sur le terrain permettra de développer des outils de sensibilisation personnalisés aux enjeux et problèmes détectés.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR. L'absence de participation au sondage ICI démontre la pertinence de mettre de l'avant d'autres moyens plus direct d'ISÉ pour rejoindre ce secteur.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances  ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances et Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Collaboration et réceptivité des citoyens et ICI. Vaste territoire à couvrir. Gestion de l'équipe de la brigade.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'avoir la possibilité de faire de l'ISÉ directement sur le terrain auprès des citoyens et de certains ICI ciblés, de manière à promouvoir de saines habitudes GMR et pouvoir détecter certains enjeux et problématiques.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Embauche des étudiants pour former la brigade
- 1.2 Planification annuelle des activités et objectifs de la brigade pour la saison à venir
- 1.3 Suivi régulier avec la brigade afin de relever les enjeux détectés et de pouvoir développer les outils de sensibilisation personnalisés

### **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

- Carrefour Jeunesse/emploi

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre d'interventions avec les citoyens	350 / an 1, à réévaluer	Mensuelle pendant la saison
• Nombre d'interventions avec les ICI	50 / an 1, à réévaluer	Mensuelle pendant la saison

## Échéancier

2025

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Ressources externes			24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)			Possible *					
Grand total sur sept (7) ans	168 000 \$							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

\*Subvention possible avec Emploi d'été Canada

**Mesure No RÉSIDENTIEL-26 :****Description de la mesure**

Déclaration de la compétence GMR (collectes 3 voies et écocentres) par la MRC.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Les municipalités détiennent présentement la compétence en GMR, bien que des économies d'échelle, le facteur régional de plusieurs aspects de la GMR et le niveau d'expertise requis rendent un scénario de déclaration de la compétence GMR à la MRC plus avantageux.

**Type(s) d'action(s)**

Uniformisation territoriale

**Orientation(s) spécifique(s)**

Uniformisation territoriale

**Enjeu(x)**

Dynamique complexe avec plusieurs ramifications

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est d'offrir le meilleur service en GMR, au meilleur coût possible, le tout en respectant la capacité de payer et l'autonomie des organismes concernés et en évitant le dédoublement des actions.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Déclaration par la MRC de Montcalm de la compétence GMR (collectes 3 voies et écocentres) pour l'ensemble du territoire
- 1.2 Implication beaucoup plus importante de la MRC dans l'amélioration des pratiques de GMR et la diminution de l'enfouissement pour toutes les municipalités locales
- 1.3 Uniformisation territoriale des pratiques GMR suite à la déclaration de compétence

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- MRC

## Collaborateur(s)

- Municipalités locales

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de la compétence GMR (collectes 3 voies et écocentres)</li> </ul>	2023	NA

## Échéancier

2023 (en cours)

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								

## Mesure No RÉSIDENTIEL-27 :

### Description de la mesure

Optimisation du réseau d'écocentres de la MRC.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

La MRC est actuellement desservie, sur son territoire, par trois écocentres, lesquels sont accessibles seulement à une partie de la population. Certains citoyens n'ont pas accès à un écocentre sur le territoire et les ICI et entrepreneurs ne sont pas (ou très peu) desservis par nos écocentres. Une étude d'opportunité traitant de l'optimisation du réseau d'écocentres de la MRC a été réalisée en 2022 et a permis d'établir différentes recommandations visant les premières étapes à mettre en place pour optimiser notre réseau d'écocentres.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances  Service GMR

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances et Uniformisation territoriale

### Enjeu(x)

Coûts et contraintes associés à l'augmentation de la desserte et de l'offre de services.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'augmenter la desserte, l'offre de services et les taux de valorisation du réseau d'écocentres du territoire

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

## Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Mandater une firme d'expertise-conseil pour l'optimisation de la desserte et des services du réseau d'écocentres de la MRC, l'analyse des coûts associés et la réalisation des plans et devis
- 1.2 Ajouter au mandat de l'étude l'analyse des besoins et des coûts associés à la desserte des secteurs ICI et CRD
- 1.3 Ajouter au mandat de l'étude l'analyse des besoins et des coûts associés à l'implantation d'un magasin de réemploi
- 1.4 Implantation de la solution retenue suite à l'étude afin d'optimiser le réseau actuel d'écocentres, notamment à travers la desserte de tout ou partie des secteurs ICI et CRD sous certaines conditions
- 1.5 S'assurer de développer les ententes requises avec les nouveaux organismes REP pour les nouvelles filières réglementées au fur et à mesure de leur entrée en vigueur

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

- MRC
- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Octroi du mandat à une firme d'expertise-conseil	1	Unique
• Analyse des différents scénarios d'optimisation proposés par la firme retenue et choix du scénario à implanter	Respect de l'échéancier	Unique
• Mise-en-œuvre du scénario retenu	Respect de l'échéancier	À déterminer selon le scénario retenu
• Nombre d'entente avec les organismes REP	1 par programme REP	Annuelle

## Échéancier

2024

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		100 000 *						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	100 000\$							

\* Coûts pour les études, les coûts de mise en œuvre du scénario retenu seront déterminés par l'étude

## Mesure No RÉSIDENTIEL-28 :

### Description de la mesure

S'assurer que les boues municipales soient valorisées au maximum. L'objectif est d'uniformiser les pratiques d'épandage qui sont déjà réalisées par certaines municipalités à travers toutes les municipalités. Comptabiliser les quantités de boues ainsi détournées de l'enfouissement.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les boues municipales ont un potentiel fertilisant intéressant et la MRC possède un secteur agricole important, permettant de détourner cette matière de l'enfouissement tout en réduisant les coûts associés à son enfouissement. Les pratiques d'épandage des boues municipales sont déjà réalisées par certaines municipalités, mais pas toutes. Une plus grande uniformité est souhaitable.

### Type(s) d'action(s)

Valorisation

### Orientation(s) spécifique(s)

Uniformisation territoriale

### Enjeu(x)

Élaboration des ententes avec les agriculteurs. Réalisation des analyses chimiques et microbiologiques pour assurer le respect des normes.  
Partenariat avec des agronomes pour assurer la conformité des opérations.

### Objectif(s) visé(s)

Favoriser la valorisation des boues d'épuration municipales. Uniformiser les bonnes pratiques déjà en cours à travers toutes nos municipalités.  
Assurer le respect des normes des opérations.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Valider avec les municipalités procédant déjà à l'épandage de leurs biosolides municipaux leurs pratiques et les conditions en place
- 1.2 Recyclage des biosolides municipaux dont la qualité le permet par l'ensemble des municipalités, selon les pratiques déjà en place dans les autres municipalités
- 1.3 Mettre en relation les stations d'épuration avec des agronomes de la région pour assurer la conformité des opérations et le respect des normes applicables
- 1.4 Établir les ententes requises avec les agriculteurs locaux
- 1.5 Compilation annuelle par chacune des municipalités des quantités de boues municipales ainsi détournées de l'enfouissement (et de celles envoyées à l'enfouissement si la qualité ne permettait pas leur recyclage, le cas échéant)
- 1.6 Transmission à la MRC par les municipalités des informations relatives à chaque vidange afin de confirmer le recyclage d'un maximum de boues et de pouvoir compiler les données nécessaires au suivi et à l'amélioration des taux de recyclage atteints

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales
- Stations d'épuration

## Collaborateur(s)

Agronomes Agriculteurs**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités qui valorisent leurs boues d'épuration respectant les normes applicables	100%	Biannuelle jusqu'à l'atteinte de la cible
• Nombre de municipalités qui compilent et diffusent le bilan annuel de valorisation de leurs boues	100%	Annuelle

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Ressources externes			7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	60 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-29 :

### Description de la mesure

Évaluer le potentiel d'optimisation et d'uniformisation des collectes municipales des matières résiduelles dans le prochain appel d'offres pour le service de collecte à trois voies. Tenir compte des spécifications de la future entente-cadre entre ÉEQ et la MRC concernant la collecte et le transport des matières recyclables.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Le contrat actuel est valide jusqu'au début de l'année 2025, et, à ce moment, nous pourrions uniformiser les services dans toutes les municipalités de la MRC afin de permettre une communication plus efficace. Cette action permettrait de valider la performance des collectes et de déterminer le nombre de collectes nécessaires afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût, tout en favorisant un meilleur tri des matières.

### Type(s) d'action(s)

Services en GMR

### Orientation(s) spécifique(s)

Uniformisation territoriale

### Enjeu(x)

Sensibilisation et information afin d'éviter les plaintes et le mécontentement des citoyens advenant des changements aux fréquences de collectes.

### Objectif(s) visé(s)

Améliorer les communications et offrir le meilleur service de collecte au meilleur coût pour nos municipalités. Diminution potentielle des quantités de déchets enfouis à travers un meilleur tri des matières. Des économies pourraient être envisagées pour les municipalités effectuant plus de 26 collectes par année.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Évaluation par la MRC avec les municipalités de la possibilité et des contraintes de moduler le nombre actuel de collectes
- 1.2 S'il s'avère possible et souhaitable d'uniformiser la fréquence de collectes à travers toutes les municipalités, ajuster l'appel d'offres en conséquence

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions assimilables (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- MRC

## Collaborateur(s)

- Municipalités locales

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de municipalités pour lesquelles l'adéquation entre la fréquence de collecte et les besoins a été évaluée en partenariat avec chaque municipalité</li> </ul>	10	Unique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification de l'appel d'offres, le cas échéant</li> </ul>	AO modifié si requis	Unique

### Échéancier

2025

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			2 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	2 000 \$							

## Mesure No RÉSIDENTIEL-30 :

### Description de la mesure

Uniformiser à travers toutes les municipalités la distribution de compost aux citoyens (reçu à travers la clause de ristourne dans le contrat avec le fournisseur de services). Promouvoir son utilisation corporative pour les besoins municipaux liés à l'aménagement et à l'horticulture.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure permettra de valoriser davantage le compost issu du compostage découlant du contrat de collecte et traitement municipal. Elle permettra également d'inciter davantage les citoyens à participer au compostage à travers une saine utilisation de leur bac brun.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Uniformisation territoriale et Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Visibilité de l'annonce de la distribution du compost

### Objectif(s) visé(s)

Favoriser le compostage par les citoyens

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

## Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Validation auprès de chaque municipalité locale de leur procédure de distribution du compost via la ristourne
- 1.2 Encourager les 10 municipalités à incorporer l'utilisation du compost pour les besoins municipaux liés à l'aménagement et à l'horticulture

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions assimilables (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Fournisseur de services

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités qui distribuent le compost de la ristourne à leurs citoyens et qui l'utilisent pour leurs besoins municipaux	10	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		500						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		1 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								1 500 \$

## Mesure No RÉSIDENTIEL-31 :

### Description de la mesure

Subventionner l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de couches lavables. Comptabiliser sur la base de moyennes les quantités de MR ainsi détournées de l'enfouissement à travers la subvention et diffusion des résultats.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Il est important dans une optique d'amélioration des performances GMR de favoriser la réduction à la source. Il s'agit également d'une considération importante pour nos citoyens selon le sondage PGMR. Certaines de nos municipalités ont déjà un programme de subvention pour les couches lavables, mais une plus grande uniformité à travers toutes nos municipalités et l'élargissement de la subvention aux produits d'hygiène féminine réutilisables est souhaitable.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ                       Réduction à la source

### Orientation(s) spécifique(s)

Uniformisation territoriale et Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Visibilité de la subvention. Tabou entourant parfois le sujet.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de promouvoir la réduction à la source et les pratiques de consommation plus responsables à travers une subvention couvrant une partie des coûts d'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de couches lavables.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

1.1 Statuer en comité sur le montant maximal de la subvention par municipalité selon le nombre de résidents et les modalités du remboursement

1.2 Annonce de la subvention et des modalités applicables par chacune de nos municipalités sur leurs différents canaux de communication

### **Secteur(s) visé(s)**

Résidentiel

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités qui ont adopté le programme de subvention et en ont fait la promotion	10	Biannuelle jusqu'à l'atteinte de la cible
• Montant total des subventions à travers la MRC	35 000 \$ (à valider en comité)	NA

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles		12 000	12 000	12 000				
Outils d'information ISÉ		1 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								37 000 \$

## Mesure No RÉSIDENTIEL-32 :

### Description de la mesure

Poursuivre les collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux (RDD) offertes à tous les citoyens de la MRC.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

La MRC offre à ses citoyens depuis plusieurs années huit collectes itinérantes réalisées les samedis visant à récupérer leurs RDD. Les huit collectes sont espacées pendant l'année, de la promotion sur chaque collecte est faite et celles-ci permettent de récupérer des quantités appréciables de RDD. Il s'agit d'un service apprécié des citoyens.

### Type(s) d'action(s)

Services en GMR

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue et services en GMR

### Enjeu(x)

Coûts importants associés au service. Possible dédoublement de service et de coûts avec les écocentres advenant une plus grande accessibilité. Coordination efficace avec le fournisseur de services et les municipalités hôtes des collectes. Visibilité des collectes et participation des citoyens.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'augmenter la récupération des RDD et d'éviter les impacts néfastes sur la santé et l'environnement associés à une mauvaise gestion de ces produits dangereux

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Reconduire le contrat annuel de collecte des RDD tant et aussi longtemps qu'une méthode plus efficace n'a pas été déterminée
- 1.2 Réévaluer annuellement l'efficacité et la pertinence du service en fonction du contexte et des services connexes de récupération offerts sur le territoire (optimisation des écocentres par exemple)

### **Secteur(s) visé(s)**

Résidentiel

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

MRC                       Municipalités locales

### **Collaborateur(s)**

Fournisseurs de services

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de collectes itinérantes de RDD	8 / an	Annuelle
• Nombre d'évaluation de la pertinence de maintien du service	1 / an	Annuelle

## Échéancier

Déjà en cours et à poursuivre

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Ressources humaines	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	
Ressources externes	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	
Ressources matérielles									
Outils d'information ISÉ									
Total annuel									
Aide financière (spécifiez)									
Grand total sur sept (7) ans	820 000 \$								

**Mesure No ICI-1 :****Description de la mesure**

Faire la promotion de la réduction à la source auprès de nos commerçants à travers une offre plus développée de produits en vrac (par exemple, promotion du Circuit Zéro Déchet). La possibilité d'offrir des incitatifs aux commerçants qui voudraient embarquer dans le mouvement sera évaluée et un accompagnement pourra être offert aux commerçants qui souhaiteront emboîter le pas.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Il est important dans une optique d'amélioration des performances GMR de favoriser la réduction à la source. Il s'agit également d'une considération importante pour nos citoyens selon le sondage PGMR. L'objectif est de promouvoir la réduction à la source et les pratiques de consommation plus responsables à travers la promotion des produits en vrac et d'informer les commerçants sur les options possibles.

**Type(s) d'action(s)**

ISÉ

**Orientation(s) spécifique(s)**

Communication efficace et soutenue

**Enjeu(x)**

Cibler les commerces démontrant le potentiel de réduction le plus intéressant et rejoindre le plus grand nombre possible de commerçants. Réceptivité de ceux-ci au changement vers des produits alternatifs plus responsables. Promotion aux citoyens des pratiques de consommation plus responsables et des commerces offrant des alternatives responsables.

**Objectif(s) visé(s)**

Promouvoir la réduction à la source et les pratiques de consommation plus responsables

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Cibler les commerces démontrant un potentiel intéressant de réduction à la source à travers une plus grande offre de produits en vrac
- 1.2 Déterminer les incitatifs à proposer aux commerçants pour encourager leur participation
- 1.3 Élaborer une communication ciblée et la transmettre aux commerçants visés
- 1.4 Offrir un accompagnement aux commerçants intéressés qui en feront la demande
- 1.5 Promotion envers les citoyens des commerces offrant des alternatives de consommation plus responsables

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

Commerçants

Circuit Zéro Déchet

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Fréquences de suivi</b>
• Nombre de rencontre/communication entre nos municipalités pour établir la liste de commerces à cibler de façon prioritaire	3	Anuelle
• Nombre de rencontre en comité afin d'établir les incitatifs à mettre en place pour encourager la participation des commerçants	1	Unique
• Transmission de la communication promotionnelle aux commerçants visés	100% des commerçants ciblés	Unique
• Diffusion sur la page web et les médias sociaux des municipalités de la communication adressée aux citoyens afin de faire la promotion des commerces offrant une alternative en vrac	10 municipalités	Biannuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2027

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					10 000			
Ressources externes					10 000			
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ					10 000			
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	30 000 \$							

**Mesure No ICI-2 :****Description de la mesure**

Campagne de sensibilisation dédiée à la récupération des plastiques agricoles (mesure complémentaire à la mesure No ICI-8). De l'éducation auprès des agriculteurs quant aux bonnes pratiques de gestion de ces plastiques est nécessaire pour obtenir un produit qui soit récupérable. Mettre en lumière les quantités de plastiques agricoles potentiellement détournables de l'enfouissement et les impacts financiers associés, afin d'inciter davantage les agriculteurs à contribuer à l'effort demandé.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

80 % des plastiques agricoles du Québec ne sont pas recyclés. Cette matière est problématique dans la collecte sélective traditionnelle. Notre fournisseur de services GMR recommande l'implantation d'une collecte indépendante des plastiques agricoles pour améliorer la GMR du territoire. De plus, la favorisation du recyclage des MR des ICI est l'une des mesures considérées les plus importantes par nos citoyens selon le sondage PGMR. L'importance du secteur agricole dans notre MRC appelle à de meilleures pratiques de gestion de leur MR.

**Type(s) d'action(s)**

ISÉ

**Orientation(s) spécifique(s)**

Communication efficace et soutenue

**Enjeu(x)**

Rejoindre le plus grand nombre possible d'agriculteurs. Réceptivité de ceux-ci à l'effort additionnel demandé

**Objectif(s) visé(s)**

Favoriser le recyclage des plastiques agricoles et détourner cette matière de l'enfouissement et de la collecte sélective traditionnelle

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Élaboration d'un dépliant de qualité sur les bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles et distribution par nos municipalités à leurs exploitations agricoles
- 1.2 Élaboration d'un onglet sur la gestion des plastiques agricoles dans la page web de chaque municipalité

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Fournisseurs de services

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de dépliants distribués par les municipalités	100% des exploitations agricoles	Unique
• Mise en ligne de l'onglet web	10 municipalités	Révision annuelle de l'info au besoin

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			3 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			5 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	8 000 \$							

**Mesure No ICI-3 :****Description de la mesure**

Réaliser un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur ICI auxquelles les ICI sont invités à participer et le distribuer aux ICI. Mettre l'emphase sur le pourquoi des mesures et les gains (environnementaux, économiques, sociaux) à obtenir à travers l'effort qui est demandé aux ICI.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, selon les sondages PGMR, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour notre fournisseur de services GMR et la favorisation du recyclage et la valorisation des matières organiques du secteur ICI/CRD est une considération jugée importante par nos citoyens.

**Type(s) d'action(s)**

ISÉ

**Orientation(s) spécifique(s)**

Communication efficace et soutenue

**Enjeu(x)**

Rejoindre le plus grand nombre possible d'ICI. Réceptivité de ceux-ci à l'effort additionnel demandé.

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'ICI soient avisés des mesures qui les concernent, des efforts qui leurs sont demandés et des objectifs visés par ces efforts afin de favoriser leur participation. Cette mesure a également comme objectif de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance envers la performance GMR de la MRC.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Élaboration d'un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur ICI et distribution par les municipalités à leurs ICI
- 1.2 Mise-à-jour de l'onglet PGMR dans la page web de la MRC, en y ajoutant l'information du dépliant élaboré par les municipalités
- 1.3 Diffusion du dépliant sur la page web de chaque municipalité

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de dépliants distribués par les municipalités	100% des ICI	Unique
• Mise en ligne de l'onglet web	10 municipalités	Révision annuelle de l'info au besoin

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		4 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		8 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	12 000 \$							

## Mesure No ICI-4 :

### Description de la mesure

Mettre l'emphase avec la brigade verte sur l'augmentation de la récupération et de la valorisation des matières du secteur ICI, en ciblant en priorité les principaux générateurs.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, selon les sondages PGMR, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour notre fournisseur de services GMR et la favorisation du recyclage et la valorisation des matières organiques du secteur ICI/CRD est une considération jugée importante par nos citoyens. L'absence de participation au sondage ICI démontre la pertinence de mettre de l'avant d'autres moyens plus directs d'ISÉ pour les rejoindre.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Bien cibler les principaux générateurs de MR malgré la nature privée de leurs contrats de GMR. Rejoindre le plus grand nombre possible d'ICI. Réceptivité de ceux-ci aux messages visant une amélioration de leur GMR.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de réussir à rejoindre les plus gros générateurs du territoire afin de favoriser leur adhésion à des mesures visant à améliorer leur GMR. Elle vise à établir un lien plus direct avec les ICI et leur fournir un support dans l'adoption de pratiques de gestion plus responsables.

## **Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

### **Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## **Moyen(s) de mise en œuvre**

### **Action n°1**

- 1.1 Établir la liste des principaux générateurs de MR du territoire
- 1.2 Développer les outils d'ISÉ et former les membres de la brigade afin de pouvoir fournir l'information et offrir le support requis aux ICI pour favoriser le transfert vers des pratiques de GMR plus responsables
- 1.3 Faire un suivi personnalisé avec les ICI rencontrés par la brigade verte suite à leur rencontre afin de les relancer et pouvoir répondre à leurs questions

## **Secteur(s) visé(s)**

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

## **Collaborateur(s)**

- Brigade verte

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ICI rencontrés (en ordre décroissant de leur volume de MR généré)</li> </ul>	50 ICI an 1, à réévaluer pour les années subséquentes	Mensuelle pendant la saison
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi post rencontre terrain avec chaque ICI rencontré</li> </ul>	100 % des ICI rencontrés	Mensuelle pendant la saison

## Échéancier

2026

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Ressources externes				Inclus BV *				
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ				2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	25 000 \$							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

\*Coûts déjà inclus dans la mesure Brigade Verte (No RÉSIDENTIEL-25)

## Mesure No ICI-5 :

### Description de la mesure

Obliger le secteur multilogement et les ICI n'étant pas desservis par le contrat de collecte municipale (non assimilables) à récupérer les matières organiques, avec reddition de comptes à chacune des municipalités. Mettre en lumière les volumes de MO présentement enfouies qui pourront ainsi être valorisées ainsi que les impacts financiers et environnementaux (émissions de GES évitées) associés.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les PGMR doivent favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, dont celui de gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025. Dans la cadre de la refonte à venir du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, des pénalités seront dans un premier temps exigibles des transporteurs privés qui acheminent des matières résiduelles à l'élimination si leurs clients desservis ne sont pas dotés de collectes du papier et du carton ainsi que de collectes de résidus alimentaires et verts. Dans un deuxième temps, l'instauration de la collecte sera rendue obligatoire par le gouvernement pour l'ensemble des ICI et ensuite de façon progressive pour les multilogements. La présente mesure permettra ainsi de prendre les devants sur les obligations règlementaires à venir et de viser à maintenir les coûts de gestion des MR les plus bas possibles pour les secteurs n'étant présentement pas desservis par la collecte municipale en leur évitant les pénalités pécuniaires associées à l'absence de collecte des matières recyclables (certaines matières visées) et organiques.

La favorisation du recyclage et la valorisation des matières organiques du secteur ICI est une considération jugée importante par nos citoyens selon le sondage PGMR. Selon notre fournisseur de services GMR, l'obligation règlementaire est le meilleur moyen pour favoriser la participation du secteur ICI à la valorisation de leur MR.

### Type(s) d'action(s)

Règlementaire

### Orientation(s) spécifique(s)

Règlementation

### Enjeu(x)

Application de la règlementation et bien renseigner les ICI et les propriétaires de multilogements sur la raison du changement de pratique et sur les économies à prévoir

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est de gérer la matière organique dans 100% des ICI et des multilogements d'ici 2025.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre****Action n°1**

- 1.1 Élaboration d'un règlement type sur l'obligation de collecte des MO
- 1.2 Adoption par les 10 municipalités du règlement
- 1.3 Sensibilisation des ICI et des multilogements impactés quant à la nouvelle réglementation et leurs nouvelles obligations

**Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel (multilogements)
- Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

- Chambre de commerce

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Élaboration du règlement type	Respect de l'échéancier	Unique
• Nombre de municipalités qui ont adopté le règlement	10	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible
• Nombre d'ICI et de multilogements qui envoient les documents de reddition de compte à leur municipalité	100 %	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

## Échéancier

2025

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			2 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			7 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	9 000 \$							

## Mesure No ICI-6 :

### Description de la mesure

Obliger le secteur multilogement et les ICI à récupérer les matières recyclables avec reddition de compte à chacune des municipalités. Évaluer les possibilités qu'offre la modernisation du système de collecte sélective avec ÉEQ pour ces secteurs. Mettre en lumière les volumes de matières recyclables présentement enfouies qui pourront ainsi être valorisées ainsi que les impacts financiers associés.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les PGMR doivent favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, dont celui de gérer les papiers et les cartons dans 100% des ICI d'ici 2025. Dans la cadre de la refonte à venir du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, des pénalités seront dans un premier temps exigibles des transporteurs privés qui acheminent des matières résiduelles à l'élimination si leurs clients desservis ne sont pas dotés entre autre de collectes du papier et du carton. Dans un deuxième temps, l'instauration de la collecte sera rendue obligatoire par le gouvernement pour l'ensemble des ICI et ensuite de façon progressive pour les multilogements. La présente mesure permettra ainsi de prendre les devants sur les obligations règlementaires à venir et de viser à maintenir les coûts de gestion des MR les plus bas possibles pour les secteurs n'étant présentement pas desservis par la collecte municipale en leur évitant les pénalités pécuniaires associées à l'absence de collecte des matières recyclables (certaines matières visées) et organiques. Plutôt que de se limiter aux papiers et aux cartons et considérant qu'ils peuvent être collectés en simultanément avec les autres matières recyclables de la collecte sélective, la MRC souhaite profiter de l'opportunité offerte par l'obligation gouvernementale à venir pour élargir l'obligation règlementaire de collecte au plastique, verre et métal de manière à maximiser les gains associés.

La favorisation du recyclage et la valorisation des matières organiques du secteur ICI est une considération jugée importante par nos citoyens selon le sondage PGMR. Selon notre fournisseur de services GMR, l'obligation règlementaire est le meilleur moyen pour favoriser la participation du secteur ICI à la valorisation de leur MR.

### Type(s) d'action(s)

Règlementaire

### Orientation(s) spécifique(s)

Règlementation

### Enjeu(x)

Application de la règlementation et bien renseigner les ICI et les propriétaires de multilogements sur la raison du changement de pratique et sur

les économies à prévoir.

### **Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est de gérer la matière recyclable dans 100% des ICI et des multilogements d'ici 2025

### **Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

#### **Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

### **Moyen(s) de mise en œuvre**

#### **Action n°1**

- 1.1 Élaboration du règlement type sur l'obligation de collecte des matières recyclables
- 1.2 Adoption par les 10 municipalités du règlement
- 1.3 Sensibilisation des ICI et des multilogements impactés quant à la nouvelle réglementation et leurs nouvelles obligations

### **Secteur(s) visé(s)**

- Résidentiel (multilogements)
- Industries, commerces et institutions (ICI)

### **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)** Chambre de commerce**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Élaboration du règlement type	Respect de l'échéancier	Unique
• Nombre de municipalités qui ont adopté le règlement	10	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible
• Nombre d'ICI et de multilogements qui envoient les documents de reddition de compte à leur municipalité	100 %	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			2 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ			7 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	9 000 \$							

**Mesure No ICI-7 :****Description de la mesure**

S'assurer de la récupération de tous les plastiques agricoles qui seront couverts par la REP en fonction des dates d'entrée en vigueur pour les différents types de produits.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

80 % des plastiques agricoles du Québec ne sont pas recyclés. Cette matière est problématique dans la collecte sélective traditionnelle. Notre fournisseur de services GMR recommande l'implantation d'une collecte indépendante des plastiques agricoles pour améliorer la GMR du territoire. De plus, la favorisation du recyclage des MR des ICI est l'une des mesures considérées les plus importantes par nos citoyens selon le sondage PGMR. L'importance du secteur agricole dans notre MRC appelle à de meilleures pratiques de gestion de leur MR.

**Type(s) d'action(s)**

Acquisition de connaissances

**Orientation(s) spécifique(s)**

Acquisition de connaissances

**Enjeu(x)**

Rejoindre le plus grand nombre possible d'agriculteurs. Réceptivité de ceux-ci à l'effort additionnel demandé. Opérationnalisation du partenariat éventuel avec AgriRÉCUP.

**Objectif(s) visé(s)**

Favoriser le recyclage des plastiques agricoles et détourner cette matière de l'enfouissement et de la collecte sélective traditionnelle

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 S'assurer de développer les ententes requises avec l'organisme de gestion désigné pour la récupération des plastiques visés
- 1.2 Faire la promotion des nouveaux services de récupération auprès des agriculteurs

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Agri-RÉCUP
- Agriculteurs

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

### Indicateurs

- Partenariat avec Agri-récup pour les produits REP
- Promotion auprès des agriculteurs

### Cibles

Tous les produits couverts

Rejoindre le plus d'agriculteurs possible

### Fréquences de suivi

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		5 000						
Ressources externes		À déterminer*						
Ressources matérielles		À déterminer*						
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)		À déterminer*						
Grand total sur sept (7) ans		5 000 \$						

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

\* Coûts à déterminer selon les modalités du programme REP pour les plastiques agricoles couverts

## Mesure No ICI-8 :

### Description de la mesure

Réalisation d'une étude auprès du secteur ICI (en priorisant les gros générateurs) afin de mieux connaître la nature des matières résiduelles générées, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

La MRC présente de grosses lacunes quant aux connaissances des MR générées par le secteur ICI. L'acquisition des connaissances quant aux gisements et leurs modes de traitement est essentielle au développement de mesures ciblées pour améliorer la performance GMR de nos municipalités. Cette mesure est complémentaire aux mesures No ICI-6 et 7 et vise à acquérir les connaissances nécessaires au développement de règlements adaptés et efficaces. Une étude préliminaire en ce sens avait été réalisée en 2019, la présente mesure vise à confirmer et compléter l'information recueillie à cette époque et à la mettre à jour afin de pouvoir répondre aux besoins d'élaboration des règlements de collecte (MO et recyclables). De plus, la valorisation des MR des ICI est l'une des mesures considérées les plus importantes par nos citoyens selon le sondage PGMR.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible d'ICI. Participation de ceux-ci au partage des informations demandées.

### Objectif(s) visé(s)

Cibler des moyens spécifiques, adaptés et efficaces afin de diminuer la quantité de MR enfouies par le secteur ICI et d'augmenter les redevances versées à nos municipalités

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Réalisation de l'inventaire des principaux générateurs de MR du secteur ICI sur le territoire
- 1.2 Communication avec les ICI ciblés afin d'établir la nature des matières résiduelles qu'ils génèrent, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements actuels
- 1.3 Analyse des informations recueillies afin de déterminer les opportunités et les contraintes de ce secteur face à l'adoption de pratiques de GMR plus responsables
- 1.4 Évaluation en comité des moyens spécifiques à mettre en place afin de diminuer la quantité de MR enfouie par le secteur ICI

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- ICI

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Fréquences de suivi</b>
• Nombre d'ICI considérées dans l'inventaire et avec qui les municipalités ont tenté d'entrer en contact	100% des ICI de plus de 50 employés	3 tentatives à distance par ICI, possibilité de contact terrain avec la brigade verte
• Nombre d'ICI ayant complété le formulaire de demande d'information	100% des ICI avec qui les municipalités ont réussi à entrer en contact	3 suivis à distance par ICI
• Nombre de rencontre en comité suite à l'analyse des informations recueillies pour évaluer les moyens spécifiques à mettre en place	2 rencontres minimum	Biannuelle

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		15 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	15 000 \$							

**Mesure No ICI-9 :****Description de la mesure**

Élaboration par chaque administration municipale du territoire d'un plan de gestion simplifié des MR produites par leurs activités.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

L'acquisition de connaissances quant aux MR générées par les municipalités et leurs modes de gestion est essentielle au développement d'un plan de gestion ciblé pour améliorer la performance GMR des administrations municipales et uniformiser les bonnes pratiques à travers l'ensemble des municipalités. Cette mesure aidera également à favoriser l'adoption de pratiques de gestion municipale plus responsables et à montrer l'exemple aux différents acteurs du territoire. De plus, la valorisation des MR des ICI est l'une des mesures considérées les plus importantes par nos citoyens selon le sondage PGMR.

**Type(s) d'action(s)**

Acquisition de connaissances

**Orientation(s) spécifique(s)**

Acquisition de connaissances et Uniformisation territoriale

**Enjeu(x)**

Ressources municipales disponibles pour compiler les informations requises et mettre en œuvre le plan de gestion simplifié

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est d'avoir un portrait clair des matières résiduelles générées par les municipalités à travers leurs activités et pouvoir ainsi en optimiser les modes de gestion dans un plan simple, facile à suivre et favorisant une plus grande responsabilité et uniformité dans les pratiques de gestion des administrations municipales

## **Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

### **Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## **Moyen(s) de mise en œuvre**

### **Action n°1**

- 1.1 Élaboration d'un document à remplir précisant les différentes informations requises afin d'établir la nature des matières résiduelles générées, leurs quantités, leurs emplacements et leurs traitements actuels
- 1.2 Compilation des informations requises dans le document par chaque administration municipale
- 1.3 Élaboration d'un plan de gestion simplifié visant à optimiser les pratiques de GMR des administrations municipales
- 1.4 Mise en œuvre du plan de gestion simplifié par chaque municipalité

## **Secteur(s) visé(s)**

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

## **Collaborateur(s)**

- Fournisseurs de services

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de municipalité ayant complété le document et élaboré un plan de gestion simplifié pour leurs MR</li> </ul>	10	Biannuelle jusqu'à l'atteinte de la cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de municipalité ayant adopté le plan de gestion simplifié</li> </ul>	10	Biannuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

### Échéancier

2025

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			15 000					
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	15 000 \$							

## Mesure No ICI-10 :

### Description de la mesure

Évaluation de la possibilité d'intégrer certains types d'ICI ciblés non assimilables dans la collecte municipale des matières organiques. Cette mesure vise à établir l'intérêt ou non d'élargir le service de collecte municipale des MO à certains ICI ciblés et compatibles entre eux en termes de types d'équipements et de fréquence de collecte, versus une obligation réglementaire généralisée de desserte privée (mesure No ICI-6). Pour ce faire, des fournisseurs de services et d'autres municipalités au Québec ayant municipalisé la collecte des MO de leurs ICI seront contactés afin d'alimenter la réflexion.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les PGMR doivent favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, dont celui de gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025. Dans la cadre de la refonte à venir du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, des pénalités seront dans un premier temps exigibles des transporteurs privés qui acheminent des matières résiduelles à l'élimination si leurs clients desservis ne sont pas dotés de collectes du papier et du carton ainsi que de collectes de résidus alimentaires et verts. Dans un deuxième temps, l'instauration de la collecte sera rendue obligatoire par le gouvernement pour l'ensemble des ICI et ensuite de façon progressive pour les multilogements.

La présente mesure vise à déterminer si des économies de coûts, à travers des économies d'échelle et des trajets de collecte optimisés, pourraient être obtenues en municipalisant le service de collecte des MO de manière à minimiser l'impact financier sur les ICI du changement de réglementation gouvernementale à venir.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Détermination juste des catégories d'ICI compatibles entre eux dans l'optique d'une collecte conjointe. Bonne estimation des coûts entre collecte privée individuelle et collecte municipalisée afin de pouvoir estimer les économies envisageables. Nécessité d'uniformiser les types d'équipements et les fréquences de collecte entre différents propriétaires possédant déjà, dans certains cas, des équipements de collecte et des contrats privés à respecter en cours.

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est de déterminer la pertinence d'élargir le service de collecte municipale afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025, le tout au meilleur coût possible.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre****Action n°1**

- 1.1 Analyse des catégories d'ICI non assimilables qui seraient susceptibles de présenter un potentiel de gain intéressant dans une optique de desserte municipale versus privée
- 1.2 Analyse de l'aspect financier associé à l'élargissement de la collecte municipale aux ICI ciblés (coûts de collecte privée vs municipale, modalités de refacturation du service aux clients, etc.)
- 1.3 Advenant qu'un intérêt à élargir la desserte de collecte municipale des MO soit prouvé; élaboration du plan de transition vers le nouveau système souhaité (projet pilote par étapes successives d'intégration, sensibilisation des ICI concernés, déploiement à plus grande échelle, etc.)

**Secteur(s) visé(s)**

- Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

Municipalités  
locales

**Collaborateur(s)**

ICI       Fournisseurs de services

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Analyse en comité du rapport d'analyse sur les avantages ou non d'une municipalisation du service de collecte pour certains types d'ICI	Respect de l'échéancier	Unique
• Advenant un intérêt à aller de l'avant : adoption d'un plan de transition vers le nouveau système optimisé de collecte élargie	À déterminer	À déterminer

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		5 000						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								5 000 \$

**Mesure No ICI-11 :****Description de la mesure**

Faire l'analyse de l'intérêt, de l'offre et des besoins entre certains commerces alimentaires (épiceries, dépanneurs, etc.) et les banques alimentaires du territoire afin de réduire le gaspillage alimentaire. Faciliter le maillage entre les propriétaires de commerce alimentaire et des OBNL afin de mieux répondre à l'enjeu du gaspillage alimentaire.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Les PGMR doivent favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique, dont celui de gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025. Les ICI devront obligatoirement être desservis pour collecter minimalement le papier, le carton ainsi que les résidus alimentaires et verts. La MRC souhaite profiter de l'opportunité offerte par cette obligation réglementaire pour réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie sociale. Il s'agit également d'une considération importante pour nos citoyens selon le sondage PGMR.

**Type(s) d'action(s)**

Acquisition de connaissances

**Orientation(s) spécifique(s)**

Acquisition de connaissances

**Enjeu(x)**

Rejoindre les banques alimentaires en opération sur le territoire. Rejoindre le plus grand nombre possible de commerces alimentaires susceptibles de vouloir participer à la mesure. Réceptivité de ceux-ci à participer au projet.

**Objectif(s) visé(s)**

Diminuer l'enfouissement et le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie sociale

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Réaliser l'inventaire des banques alimentaires du territoire et prendre contact avec elles afin d'évaluer leurs besoins et leurs requis
- 1.2 Déterminer les commerces alimentaires qui répondent aux besoins des banques alimentaires et prendre contact avec eux afin de sonder leur intérêt
- 1.3 Fournir les coordonnées des commerces intéressés à participer aux gestionnaires des banques alimentaires

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Banques alimentaires
- Commerces alimentaires

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de banques alimentaires contactées	100% des banques alimentaires du territoire	3 tentatives à distance par banque, possibilité de contact terrain avec la brigade verte
• Nombre de commerces alimentaires contactés	À déterminer selon critères des banques	À déterminer

### Échéancier

2026

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				5 000				
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	5 000 \$							

**Mesure No ICI-12 :****Description de la mesure**

Augmenter le niveau de desserte en équipements de récupération (matières recyclables et organiques) dans les principales aires publiques de toutes les municipalités. Évaluer les possibilités qu'offre le système modernisé de collecte sélective avec ÉEQ à cet effet.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Le niveau de desserte des aires publiques en équipements de récupération est variable à travers le territoire. La présente mesure vise à uniformiser le niveau de desserte à travers l'ensemble de nos municipalités et à montrer l'exemple aux différents acteurs du territoire en témoignant du sérieux des administrations municipales envers la GMR. De plus, il s'agit d'une mesure considérée importante par nos citoyens selon le sondage PGMR.

**Type(s) d'action(s)**

Services en GMR

**Orientation(s) spécifique(s)**

Uniformisation territoriale

**Enjeu(x)**

Ressources municipales disponibles pour compiler les informations quant au niveau de desserte actuel. Ressources financières requises pour augmenter et uniformiser le niveau de desserte à travers le territoire.

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est de détourner de l'enfouissement les matières valorisables dans les aires publiques municipales.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Analyse par chaque municipalité locale du niveau actuel de desserte de leurs aires publiques et des secteurs prioritaires en manque de desserte
- 1.2 Évaluation des coûts d'acquisition des équipements requis
- 1.3 Acquisition et mise en place des équipements selon la liste de priorités et les budgets disponibles

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Fournisseurs de services

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de municipalités ayant procédé à l'analyse de leurs besoins en équipements de recyclage dans leurs aires publiques</li> </ul>	10	Trimestrielle jusqu'à l'atteinte de la cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux îlots de récupération déployés sur le territoire</li> </ul>	À déterminer suite à l'analyse des besoins	Annuelle

### Échéancier

2026

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				5 000				
Ressources externes								
Ressources matérielles				À déterminer*				
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	5 000 \$							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

\*Coûts à déterminer selon l'analyse des besoins actuels et les coûts couverts selon le système modernisé de collecte sélective

**Mesure No ICI-13 :****Description de la mesure**

Établir un réseau de partage des connaissances de type Google group entre tous les employés municipaux dédiés à la GMR.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Étant donné le niveau d'expertise requis en GMR, les ressources humaines limitées au niveau municipal pour assurer la mise en œuvre du plan d'action du PGMR et les nombreux suivis requis, la mise en place d'un système simple, rapide et efficace de partage d'information est souhaitable. Le groupe d'échange permettra de poser ses questions GMR, de partager/diffuser les bons coups réalisés par certaines municipalités, de faire des appels à tous sur des informations GMR requises, d'éviter de répondre de façon individuelle aux mêmes questions en lien avec certaines mesures du PGMR, etc.

**Type(s) d'action(s)**

Partage de connaissances

**Orientation(s) spécifique(s)**

Uniformisation territoriale

**Enjeu(x)**

Participation des ressources municipales au groupe d'échange et de partage.

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est de pouvoir rejoindre rapidement les responsables GMR municipaux lorsque requis et d'être en mesure de répondre rapidement à leurs questions et que tout le monde ait accès aux réponses. Cette mesure vise également à uniformiser d'avantage les services offerts en GMR à travers toutes les municipalités de la MRC en diffusant les bonnes pratiques mises en place dans les municipalités.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

**Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Validation par chacune des municipalités de la ou des ressource(s) GMR à inscrire dans le groupe
- 1.2 Création d'un Google group avec toutes les ressources GMR municipales
- 1.3 Diffusion de la planification annuelle PGMR sur le groupe en début d'année et participation au groupe par les membres

**Secteur(s) visé(s)**

- Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre d'employés municipaux inscrit sur le groupe	Minimum 1 / municipalité	Mensuelle jusqu'à l'atteinte de la cible
• Nombre de diffusion quant à la planification annuelle PGMR en début d'année	1 / an	Annuelle
• Nombre de sujets traités sur le groupe entre les membres	Minimum 1 / mois	Mensuelle

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		Sans frais						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	0 \$							

**Mesure No ICI-14 :****Description de la mesure**

Doter les bâtiments administratifs de la MRC de la certification ICI on recycle + (niveau mise en oeuvre) et encourager les municipalités locales à faire de même.

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

La MRC avait entamé par le passé la démarche de certification, puis avait laissé tomber en cours de route faute de ressource pour compléter les étapes de la demande de certification. Le processus sera relancé afin d'obtenir la certification pour les deux bâtiments administratifs de la MRC et ainsi faire preuve du sérieux de l'organisation envers l'adoption des meilleures pratiques de GMR. Nos municipalités seront encouragées à obtenir cette même certification dans une optique de solidarité envers les efforts demandés aux différents acteurs du territoire.

**Type(s) d'action(s)**

Certification environnementale

**Orientation(s) spécifique(s)**

Uniformisation territoriale

**Enjeu(x)**

Ressources municipales disponibles pour compiler les informations requises pour la demande de certification.

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est d'optimiser les pratiques de GMR de nos administrations municipales et de prêcher par l'exemple.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux****Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

1.1 Envoi par la MRC à nos municipalités de l'information quant à la certification ICI on recycle +

1.2 Compléter les étapes d'obtention de la certification pour les deux bâtiments administratifs de la MRC

1.3 Faire le suivi avec nos municipalités pour fournir un support si requis

**Secteur(s) visé(s)**

Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

MRC       Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

RECYC-QUÉBEC

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités ayant été sollicité	10	NA
• Nombre de bâtiments de la MRC certifiés	2	Annuelle jusqu'à l'atteinte de la cible

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			10 000					
Ressources externes			7 000					
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	17 000 \$							

## Mesure No ICI-15 :

### Description de la mesure

Encourager toutes les municipalités à compenser leurs émissions de GES à travers le financement d'activités éducatives sur la GMR en milieu scolaire.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ et l'éducation des enfants à la GMR arrivent ex-aequo au 1er rang d'importance pour nos citoyens dans le sondage PGMR.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Uniformisation territoriale

### Enjeu(x)

Ressource internes pour la compilation des informations nécessaires au calcul du montant de compensation. Participation des groupes cibles dans les établissements scolaires de nos municipalités.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'encourager les municipalités à compenser leurs émissions de GES tout en éduquant les jeunes envers la GMR et favorisant le développement de saines habitudes qu'ils pourront transférer à la maison.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre****Action n°1**

1.1 Compensation annuelle, par les municipalités intéressées, des émissions de GES générées par leur service des transports et le chauffage de leurs bâtiments administratifs en adhérant à la bourse Carbone Scol'ERE. Les formations éducatives en milieux scolaires seront réalisées sur le territoire des municipalités.

**Secteur(s) visé(s)**

- Industries, commerces et institutions (ICI)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

- Commissions scolaires
- Écoles
- Carbone Scol'ERE Québec

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités qui ont reçu l'information sur le programme de compensation	10	Unique
• Compensation des émissions des municipalités intéressées	100 %	Annuelle

## Échéancier

2027

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					2 000	2 000	2 000	2 000
Ressources externes					10 000	10 000	10 000	10 000
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	48 000 \$							

## Mesure No CRD-1 :

### Description de la mesure

Réaliser un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur CRD auxquelles les entrepreneurs du secteur sont invités à participer et le leur distribuer. Mettre l'emphase sur le pourquoi de chaque mesure et les gains (environnementaux, économiques, sociaux) à obtenir à travers l'effort qui leur est demandé. Diffuser les meilleures pratiques en gestion des résidus de CRD.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure favoriserait la participation du secteur CRD à une saine GMR et contribuerait à diminuer les tonnages enfouis par ce secteur. Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, selon les sondages PGMR, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour notre fournisseur de services GMR et nos citoyens et la favorisation du recyclage et la valorisation des matières organiques du secteur ICI/CRD est une considération jugée importante par nos citoyens.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible d'entrepreneurs CRD. Réceptivité de ceux-ci à l'effort additionnel demandé.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'entrepreneurs CRD soient avisés des mesures qui les concernent, des efforts qui leurs sont demandés et des objectifs visés par ces efforts afin de favoriser leur participation. Cette mesure a également comme objectif de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance envers la performance GMR de la MRC.

**Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

**Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

- 1.1 Élaboration d'un dépliant de qualité sur les mesures du plan de gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur CRD et distribution par les municipalités à leurs entrepreneurs CRD
- 1.2 Mise à jour de l'onglet PGMR dans la page web de la MRC, en y ajoutant l'information du dépliant élaboré par les municipalités
- 1.3 Diffusion du dépliant sur la page web de chaque municipalité

**Secteur(s) visé(s)**

- Construction, rénovation et démolition (CRD)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de dépliants distribués par les municipalités	100% des entrepreneurs CRD	Unique
• Mise en ligne de l'onglet web	10 municipalités	Révision annuelle de l'info au besoin

### Échéancier

2024

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		2 500						
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ		5 000						
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								7 500 \$

## Mesure No CRD-2 :

### Description de la mesure

Conscientiser les entrepreneurs lors de l'octroi des permis de construction et de rénovation quant à l'importance de récupérer les résidus de CRD (mesure complémentaire à la mesure No RÉSIDENTIEL-7). Les encourager à transmettre les documents de récupération/valorisation des résidus CRD à la municipalité émettrice du permis afin de pouvoir suivre l'évolution des volumes détournés de l'enfouissement.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une lacune quant aux mesures d'ISÉ sur la GMR a été constatée à travers la MRC. De plus, l'ISÉ arrive au 1er rang d'importance pour nos citoyens et notre fournisseur de services GMR dans les sondages PGMR et les citoyens étaient majoritairement favorables dans le sondage à une mesure de sensibilisation lors de la remise des permis de construction.

### Type(s) d'action(s)

ISÉ

### Orientation(s) spécifique(s)

Communication efficace et soutenue

### Enjeu(x)

Rejoindre le plus grand nombre possible d'entrepreneurs.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de valoriser les résidus de CRD générés à travers les travaux de construction/rénovation/démolition et de sensibiliser les entrepreneurs à la saine gestion de leurs résidus CRD.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

**Moyen(s) de mise en œuvre**

**Action n°1**

1.1 Diffusion du bottin élaboré à la mesure No RÉSIDENTIEL-7 aux entrepreneurs CRD du territoire

1.2 Distribution du bottin par les municipalités lors de la remise des permis de construction en précisant les modalités de transmission des documents de récupération/valorisation

1.3 Compilation annuelle des données de récupération/valorisation transmises par les entrepreneurs

**Secteur(s) visé(s)**

Construction, rénovation et démolition (CRD)

**Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

Municipalités locales

**Collaborateur(s)**

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des entrepreneurs CRD du territoire à qui le bottin a été transmis</li> </ul>	100 %	Unique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de permis de construction émis par les municipalités avec lesquels le bottin a été transmis</li> </ul>	100 %	Annuelle

## Échéancier

2025

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans				6 000 \$				

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

Les coûts indiqués ici concernent uniquement la compilation annuelle et la diffusion des données de valorisation. Les autres coûts sont inclus dans ceux de la mesure No RÉSIDENTIEL-7

## Mesure No CRD-3 :

### Description de la mesure

Réaliser une étude quant aux meilleures options de valorisation (écocentres, obligation règlementaire, etc.) à implanter sur le territoire pour maximiser la récupération/valorisation des résidus CRD de l'ensemble des entrepreneurs CRD du territoire, peu importe leur taille. Évaluation des volumes annuels de CRD générés, des taux, des lieux de valorisation et des coûts actuels, des enjeux à une meilleure gestion de ces résidus, des pistes de solution, etc.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les résidus CRD représente annuellement entre 15 et 20 % du total des déchets enfouis, d'où l'importance de considérer ce secteur. Pour pouvoir augmenter le détournement de l'enfouissement des résidus CRD, il faut connaître l'information quant aux principaux générateurs, aux volumes et aux types de résidus, aux modes de traitements, etc. Cette information permet ensuite de développer des mesures plus ciblées et efficaces. Il est pertinent de souligner que la SVMO prévoit incorporer des pénalités pour les matières résiduelles issues du secteur CRD qui seront éliminées sans avoir été préalablement acheminées à un centre de tri reconnu, ajoutant un incitatif financier à développer davantage la chaîne de valorisation pour ces résidus.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances

### Enjeu(x)

Cibler l'ensemble des entrepreneurs du territoire. Réussir à rejoindre un nombre élevé de ceux-ci et à susciter leur intérêt à contribuer à l'acquisition des connaissances en partageant leurs données.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de déterminer la ou les options à implanter sur le territoire qui seraient les plus susceptibles de maximiser la récupération/valorisation des résidus CRD des entrepreneurs de ce secteur. L'objectif ultime est de détourner de l'enfouissement les matières valorisables de tous les entrepreneurs CRD du territoire.

## **Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux**

### **Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## **Moyen(s) de mise en œuvre**

### **Action n°1**

- 1.1 Réalisation de l'inventaire des entrepreneurs CRD du territoire
- 1.2 Communication avec les entrepreneurs ciblés afin d'établir la nature des résidus CRD qu'ils génèrent, leurs quantités, leurs emplacements, leurs traitements actuels et les coûts de traitement
- 1.3 Analyse des informations recueillies afin de déterminer les opportunités et les contraintes de ce secteur face à l'adoption de pratiques de GMR plus responsables
- 1.4 Évaluation en comité des moyens spécifiques à mettre en place afin de diminuer la quantité de résidus CRD enfouie par ce secteur
- 1.5 Déploiement de l'option jugée la plus efficace, le cas échéant

## **Secteur(s) visé(s)**

- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## **Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre**

- Municipalités locales

**Collaborateur(s)** Entrepreneurs CRD Écocentres**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions****Indicateurs****Cibles****Fréquences de suivi**

- |  |                                       |  |
|--|---------------------------------------|--|
| • Nombre d'entrepreneurs CRD considérés dans l'inventaire et avec qui les municipalités ont tenté d'entrer en contact                | 100 % des entrepreneurs du territoire | 3 tentatives à distance par entrepreneur, possibilité de contact terrain avec la brigade verte |
| • Nombre d'entrepreneurs CRD ayant complété le formulaire de demande d'information   | 100% des entrepreneurs                | 3 suivis à distance par entrepreneur   |
| • Nombre de rencontre en comité suite à l'analyse des informations recueillies pour évaluer les moyens spécifiques à mettre en place | 2 rencontres minimum                  | Biannuelle   |

**Échéancier**

2027

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Ressources humaines					15 000				
Ressources externes									
Ressources matérielles									
Outils d'information ISÉ									
Total annuel									
Grand total sur sept (7) ans						15 000 \$			

**Mesure No CRD-4 :****Description de la mesure**

Implantation d'un projet pilote de réemploi de résidus de CRD pouvant être réemployés dans un ou plusieurs écocentres du territoire (zone dédiée au réemploi des résidus CRD en bon état).

**Contexte et justification entourant le choix de la mesure**

Cette mesure favoriserait le réemploi des résidus CRD réutilisables et la valorisation des résidus CRD jugés non-réutilisables dans nos écocentres. Les citoyens sont très favorables aux mesures favorisant le réemploi selon le sondage PGMR. Permet de combiner de saines habitudes en GMR tout en favorisant l'économie sociale et en donnant plus de visibilité à nos écocentres.

**Type(s) d'action(s)**

Acquisition de connaissances

Réemploi

**Orientation(s) spécifique(s)**

Acquisition de connaissances

**Enjeu(x)**

Gestion du flux de matériaux dans la zone réemploi. Contrôle de l'état des matériaux pour assurer leur potentiel de réemploi ou leur redirection vers les zones de récupération appropriées de l'écocentre. Visibilité du projet et participation des citoyens et des entrepreneurs CRD admissibles.

**Objectif(s) visé(s)**

L'objectif est de diminuer l'enfouissement des résidus CRD et de promouvoir le réemploi et l'économie sociale.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Consultation des écocentres pour évaluer leur intérêt à participer et sous quelles conditions
- 1.2 Montage du projet pilote avec les gestionnaires d'écocentres
- 1.3 Lancement du projet et promotion des nouveaux espaces de réemploi auprès des citoyens et entrepreneurs CRD admissibles
- 1.4 Évaluation des paramètres du projet et de la nécessité d'ajustements en cours de route, le cas échéant

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

- Écocentres

## Collaborateur(s)

- Municipalités locales

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre d'écocentres consultés pour sonder leur intérêt à participer	Les 3 écocentres municipaux	Unique
• Nombre de rencontres avec les gestionnaires d'écocentre pour monter le projet	2 / écocentre intéressé	NA
• Popularité du projet et niveau de respect des consignes	acceptable (qualitatif)	Biannuelle
• Nombre de rencontre avec les gestionnaires d'écocentres pour évaluer les résultats du projet et la nécessité d'ajustements	2 / année / écocentre	Biannuelle

**Échéancier**

2025

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			3 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles			À déterminer					
Outils d'information ISÉ			2 000					
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	10 000 \$							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

Coûts du matériel nécessaire à déterminer selon installation actuelle du ou des écocentres intéressés.

## Mesure No CRD-5 :

### Description de la mesure

Le plan simplifié de gestion de matières résiduelles de toutes les administrations municipales (mesure No ICI-9) devra avoir un objectif commun, soit de valoriser 100 % des résidus CRD qu'elles génèrent et pour lesquels des options de valorisation viables sont établies. Compilation par nos administrations des quantités ainsi détournées de l'enfouissement.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure, complémentaire à la mesure No ICI-9, vise à améliorer la performance GMR de nos administrations municipales et uniformiser les bonnes pratiques à travers l'ensemble de nos municipalités. Cette mesure aidera également à favoriser l'adoption de pratiques de gestion municipale plus responsables et à montrer l'exemple aux différents acteurs du territoire. De plus, la valorisation des MR des ICI est l'une des mesures considérées les plus importantes par nos citoyens selon le sondage PGMR.

### Type(s) d'action(s)

Acquisition de connaissances

### Orientation(s) spécifique(s)

Acquisition de connaissances et Uniformisation territoriale

### Enjeu(x)

Ressources municipales disponibles pour compiler les informations requises et mettre en œuvre le plan de gestion simplifié. Trouver des débouchés pour l'ensemble des résidus CRD récupérés à coûts raisonnables.

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est d'optimiser les modes de gestion des résidus CRD générés par les administrations municipales.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Intégration dans le plan de gestion simplifié visant à optimiser les pratiques de GMR des administrations municipales de l'objectif commun de valoriser 100 % des résidus CRD qu'elles génèrent et pour lesquels des options de valorisation viables sont établies.
- 1.2 Intégrer dans les devis municipaux des incitatifs à récupérer les résidus de CRD pour lesquels des options de valorisation sont bien établies
- 1.3 Compilation annuelle des quantités de résidus CRD valorisés par les administrations municipales

## Secteur(s) visé(s)

- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Fournisseurs de services
- Valorisateurs

### Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Présence des mesures de récupération/valorisation des résidus CRD dans le plan simplifié de GMR des administrations municipales	NA	Unique
• Présence d'incitatifs de récupération dans les devis municipaux	NA	Annuelle

### Échéancier

2025

### Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans	6 000 \$							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

Les coûts indiqués ici concernent uniquement la compilation annuelle et la diffusion des données de valorisation. Les autres coûts sont inclus dans ceux de la mesure No ICI-9.

## Mesure surveillance et suivi No 1 :

### Description de la mesure

Recherche en continu de programmes de subvention et d'appels de proposition visant l'amélioration des pratiques et de la performance GMR du territoire.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les processus de demandes de subventions à travers des programmes et appels de propositions requièrent un investissement en temps et un niveau d'expertise GMR que toutes les municipalités ne peuvent malheureusement pas se permettre. Il en ressort des opportunités manquées, à la fois de trouver du financement pour des mesures déjà envisagées que pour développer de nouvelles mesures intéressantes qui pourraient être subventionnées en partie mais qui n'avaient pas été initialement prévues lors de la révision du PGMR (horizon de sept ans). Une veille environnementale, assurée par une ressource qualifiée (coordonnateur en environnement), permettrait à la fois de rester à l'affût des meilleures pratiques déployées au Québec en GMR que des opportunités de subventions, le tout dans une vision d'amélioration en continu de notre PGMR et de ses retombées.

### Type(s) d'action(s)

Recherche de financement et des meilleures pratiques GMR

### Orientation(s) spécifique(s)

Adaptabilité et suivi des mesures

### Enjeu(x)

Temps requis pour la recherche des subventions et la réalisation des demandes

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de se donner la latitude d'adapter notre PGMR et ses mesures en fonction des opportunités intéressantes de financement et des changements de réglementation gouvernementale susceptibles de venir dans les prochaines années. On vise de ce fait à maintenir notre PGMR constamment à jour et à soutenir le maximum des ressources qui y sont investies.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Veille environnementale en continu assurée par un coordonnateur en environnement municipal
- 1.2 Envoi des demandes de subvention et ajustement en conséquence des mesures/ajout de nouvelles mesures lorsque les demandes sont acceptées

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

- Coordonnateur en environnement municipal
- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Organismes subventionnaires

**Résultats attendus découlant de l'action ou des actions**

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de demandes de subventions envoyées	Minimum 3 / an	Annuelle

**Échéancier**

2024

**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans								

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure**

Cette tâche sera réalisée en continu par un coordonnateur en environnement qualifié et le temps requis (et les coûts RH associés) seront variables en fonction des programmes et appels de proposition en cours.

## Mesure surveillance et suivi No 2 :

### Description de la mesure

Évaluation en comité de façon biannuelle du niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR selon l'échéancier prévu.

### Contexte et justification entourant le choix de la mesure

De manière à rester redevable envers le processus et à éviter l'accumulation de retards dans la mise en œuvre de notre PGMR, la planification des mesures à mettre en œuvre dans l'année à venir, des actions requises et des responsables pour chacune sera réalisée en début d'année. Le groupe d'échange GMR permettra d'assurer un suivi en cours d'année et de procéder aux rappels nécessaires et à répondre aux questions sur la mise en œuvre des mesures prévues. Une rencontre en comité au milieu de l'année permettra de faire le bilan sur le niveau d'atteinte des objectifs de mise en œuvre et de corriger le tir à temps advenant des retards envisagés. La nécessité de justifier les retards et les suivis réguliers permettront de limiter les risques de report de mise en œuvre de certaines des mesures plus complexes demandant davantage d'efforts et d'investissements.

### Type(s) d'action(s)

Système de surveillance et de suivi

### Orientation(s) spécifique(s)

Adaptabilité et suivi des mesures

### Enjeu(x)

Risque accru d'accumulation de retards dans la mise en œuvre du PGMR en absence d'un programme de suivi clair et rigoureux

### Objectif(s) visé(s)

L'objectif est de s'assurer de maintenir le cap sur les objectifs et les échéanciers de notre PGMR en évitant le report injustifié de certaines mesures, fautes de ressources. Dans les cas de reports justifiés, il sera alors possible d'ajuster les mesures pour assurer leur mise en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

## Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

### Objectifs 2023 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

## Moyen(s) de mise en œuvre

### Action n°1

- 1.1 Envoi en début d'année de la planification des mesures à mettre en œuvre dans l'année à venir, des actions requises et des responsables pour chacune (plan de suivi)
- 1.2 Rencontre en comité au milieu de l'année pour faire le bilan sur le niveau d'atteinte des objectifs de mise en œuvre et sur les actions additionnelles requises dans la deuxième moitié de l'année
- 1.3 Compilation et diffusion du bilan annuel de mise en œuvre en fin d'année

## Secteur(s) visé(s)

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

## Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre

- Municipalités locales

## Collaborateur(s)

- Comité environnement

## Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de plan de suivi envoyé	1 / début année	Annuelle
• Nombre de rencontre en comité	2 / an	Biannuelle
• Nombre de bilan annuel diffusé	1 / fin année	Annuelle

## Échéancier

2024

## Budget ventilé sur sept (7) ans

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Aide financière (spécifiez)								
Grand total sur sept (7) ans		7 000 \$						

## 7 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CALENDRIER

Les prévisions budgétaires présentées ci-dessous se veulent des estimations les plus précises possibles pour les quatre premières années de mise en œuvre (2023 – 2027) de notre PGMR. L'emphase a surtout été mis dans cette première phase de notre PGMR (court-moyen terme) sur les mesures d'ISÉ, ainsi que sur l'acquisition de connaissances à travers diverses études et projets pilotes à petite échelle. De ces études et projets seront obtenues les données nécessaires à l'estimation des coûts et à la détermination des paramètres d'opérationnalisation de mesures plus étoffées à venir dans la deuxième phase de notre PGMR. L'objectif de cette deuxième phase (long terme) sera d'atteindre un déploiement à plus grande échelle de mesures favorisant une meilleure performance en GMR pour les trois principaux secteurs d'activités (résidentiel, ICI et CRD) et de redéfinir les nouveaux besoins en ISÉ.

Les résultats obtenus suite aux efforts des premières années en ISÉ pourront être réévalués afin de réajuster le tir dans la deuxième phase de mise en œuvre et pouvoir adéquatement cibler les efforts additionnels requis en fonction des besoins à ce stade d'avancement du PGMR. Notre PGMR, tant dans ses mesures que dans son budget requis, se veut ainsi un document évolutif et adaptatif permettant de demeurer constamment à jour en cherchant à maximiser les ressources investies (humaines et financières). La recherche active de subventions visant l'amélioration de la performance GMR de l'ensemble de nos municipalités fait également partie du plan de mise en œuvre de notre PGMR. Il sera ainsi possible de saisir des opportunités intéressantes à venir à travers de futurs programmes de subvention, lesquels seront évalués en continu et pourront déboucher sur de nouvelles mesures à l'intérieur de ce PGMR-ci plutôt que d'attendre au suivant.

L'estimation annuelle des revenus et des dépenses spécifiques à la mise en œuvre et au suivi du PGMR est présentée au tableau 7.1. Le détail de l'estimation des coûts individuellement par mesure, de même que le calendrier de mise en œuvre pour chaque mesure, est présenté dans le plan d'action du PGMR (section 6.2). Il est à noter que les coûts en ressources humaines des municipalités pour la mise en œuvre des actions, outre la prévision d'un poste de coordonnateur municipal, ne sont pas inclus dans ce tableau.

Le programme de redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination des matières résiduelles offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation d'activités visant :

- l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des PGMR ;
- la réduction de la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination.

En 2020, les municipalités de la MRC de Montcalm ont reçu en vertu de ce programme un montant total combiné de 521 656 \$.

**Tableau 7.1 Estimation du budget annuel associé au PGMR****Revenus annuels moyens**

MUNICIPALITÉS - POSTE COORDONNATEUR (salaire, avantages sociaux, formations, etc.)	74 000,00 \$
MUNICIPALITÉS - PGMR	108 000,00 \$
MUNICIPALITÉS RDD	100 000,00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>282 000,00 \$</b>

**Dépenses annuelles moyennes****PGMR (coûts RH)**

POSTE COORDONNATEUR (salaire, avantages sociaux, formations, etc.)	74 000,00 \$
--	--------------

**PGMR (coûts de mise en œuvre)**

MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET PUBLICITÉ	90 000,00 \$
CONTINGENCE (20 %)	18 000,00 \$

**RDD COLLECTES ITINÉRANTES**

RDD - COLLECTE TRANSPORT (Triumvirat)	100 000,00 \$
---------------------------------------	---------------

<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>282 000,00 \$</b>
---------------------------	----------------------

## 8 SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

Tel que mentionné précédemment au chapitre 6, l'une des orientations générales phares de notre plan d'action correspond à l'adaptabilité du plan à travers le suivi périodique des mesures. À cet effet, des indicateurs et une fréquence de suivi ont été établis pour chaque mesure (lesquels sont présentés au chapitre 6.2).

De plus, une mesure spécifique visant l'analyse et le suivi du niveau de mise en œuvre et de respect des échéanciers est prévue. Cette mesure permettra de diffuser en début d'année la planification des mesures à mettre en œuvre (plan de suivi) dans l'année à venir, des actions requises pour se faire et des responsables pour chacune. Une rencontre en comité au milieu de l'année permettra de faire le bilan sur le niveau d'atteinte des objectifs de mise en œuvre et de corriger le tir à temps advenant des retards envisagés. Le bilan annuel de mise en œuvre produit en fin d'année viendra compléter le suivi serré réalisé tout au long de l'année visant à assurer l'atteinte des objectifs visés et le respect des échéanciers fixés. Ce bilan annuel sera rendu public à travers le site web de la MRC et servira d'outil d'analyse quant aux besoins futurs en ISÉ.

Parallèlement, le groupe d'échange entre les responsables GMR de chaque municipalité permettra d'assurer un suivi en cours d'année entre les comités environnement et de procéder aux rappels nécessaires sur la mise en œuvre des mesures prévues.

Une telle procédure, en plus de permettre d'être transparent et redevable face au processus de mise en œuvre du PGMR en le gardant constamment à l'avant plan et dans les discussions avec nos municipalités, permettra de cibler les faiblesses en cours de route et d'apporter les ajustements requis.

À titre informatif, le rapport de suivi 2021 du bilan de mise en œuvre du PGMR 2015-2020 de la MRC de Montcalm peut être consulté à l'annexe E.

## 9 DROIT DE REGARD

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une MRC de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Le cas échéant, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. Le droit de regard d'une MRC ne peut discriminer la provenance des matières visées.

En regard de cet article et considérant :

- Qu'il n'y a pas de lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de la MRC ;
- Que la MRC est desservie par un LET situé à l'extérieur de son territoire (LET opéré par EBI Environnement situé à Saint-Thomas), lequel nous a confirmé avoir la capacité suffisante pour pouvoir continuer à combler nos besoins futurs d'enfouissement ;
- Que le LET de Terrebonne dessert également la région de Lanaudière ;
- Qu'aucune municipalité extérieure ne soit desservie par une installation d'élimination sur le territoire de la MRC ;
- Que la MRC n'a pas l'intention à court ou moyen terme de proposer un projet pour un nouveau lieu d'élimination sur son territoire et qu'elle entend plutôt maintenir le transport et le traitement de ses matières résiduelles vers les lieux d'élimination situés à l'extérieur de son territoire ;
- Qu'il existe des options d'élimination dans les environs possédant les capacités et les autorisations nécessaires, à la fois pour les besoins de notre MRC que pour ceux des MRC voisines, lesquelles sont déjà desservies par ces lieux ;

La MRC de Montcalm considère sage de se prévaloir d'un droit de regard visant l'interdiction de mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire et fait donc part de cette intention dans son PGMR. Cette disposition se veut une mesure préventive, laquelle fourni à la MRC la latitude de pouvoir réagir adéquatement advenant qu'un futur projet de lieu d'enfouissement sur le territoire de la MRC soit déposé. Dans un tel cas, la MRC aurait alors la possibilité d'examiner en détail le projet et ses impacts, puis de réagir en adoptant ou non un règlement pour mettre en vigueur ce droit de regard afin de favoriser le respect de la volonté et les intérêts des différents acteurs de notre territoire.

## **ANNEXE A – SONDAGE CITOYEN**

## ANNEXE A – SONDAGE CITOYEN

Dans le cadre de la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC souhaite obtenir votre avis sur différents sujets qui touchent à la gestion des matières résiduelles (GMR).

**À qui s'adresse ce sondage?** Citoyen de la MRC de Montcalm, commerçant, entrepreneur, gestionnaire municipal ou toute personne qui intervient d'une façon ou d'une autre sur le territoire de la MRC

**Qu'est-ce que la gestion des matières résiduelles (GMR)?** Pour protéger l'environnement et le bien-être des citoyens, la MRC fait face à un défi : gérer de façon responsable les **matières résiduelles** produites sur le territoire. On entend ici par matières résiduelles toute matière ou tout produit dont on veut se départir : **les déchets** (bac noir ou gris ou vert), **les matières recyclables** (bac bleu), **les matières organiques** (bac brun pour résidus alimentaires et résidus verts), **les boues municipales et de fosses septiques, les résidus domestiques dangereux (RDD), les débris de construction, de rénovation et de démolition, les encombrants**, etc.

En exprimant vos idées ici, vous contribuerez au développement d'un plan rassembleur, adapté à votre milieu et qui répondra à la fois à vos attentes et aux ambitieux objectifs gouvernementaux. C'est le temps de vous faire entendre et de participer activement à l'amélioration d'un plan qui concerne tous les Montcalmois et Montcalmoises afin d'en arriver à une réelle diminution des quantités de déchets enfouis.

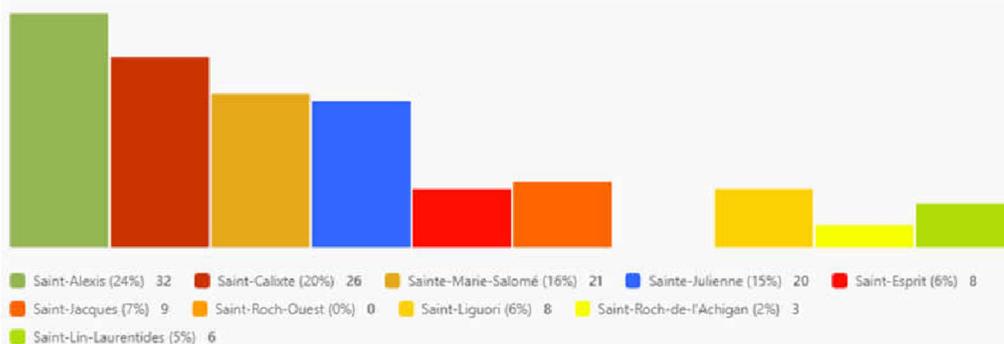
Pour ce faire, de nombreuses mesures peuvent être mises en place. **La MRC désire connaître votre avis et vos idées sur certaines de celles-ci pour améliorer la GMR de la MRC de Montcalm** et ainsi pouvoir cibler les efforts nécessaires aux endroits qui vous interpellent le plus.

**Vous êtes invités à prendre quelques minutes pour remplir ce court sondage d'une vingtaine de questions et faire partie du changement!**

*En répondant au sondage, vous courrez la chance de gagner une boîte-cadeau « zéro déchet » d'une valeur de 100 \$.*

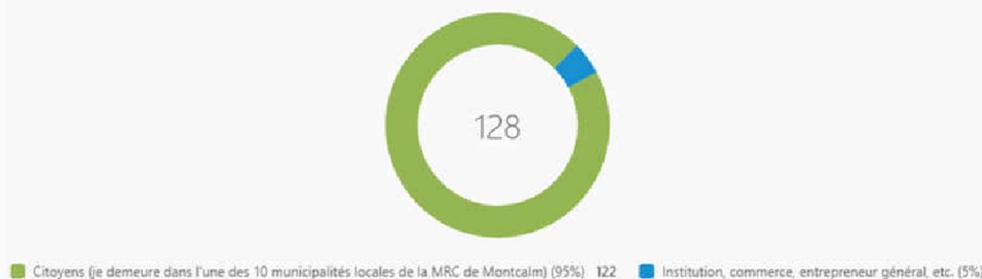
### 1. Dans quelle municipalité/ville de la MRC de Montcalm est situé(e) votre résidence (citoyen) ou votre établissement (propriétaire/gestionnaire d'une industrie, d'un commerce, d'une institution ou d'une entreprise en construction, rénovation et démolition)?

Réponses



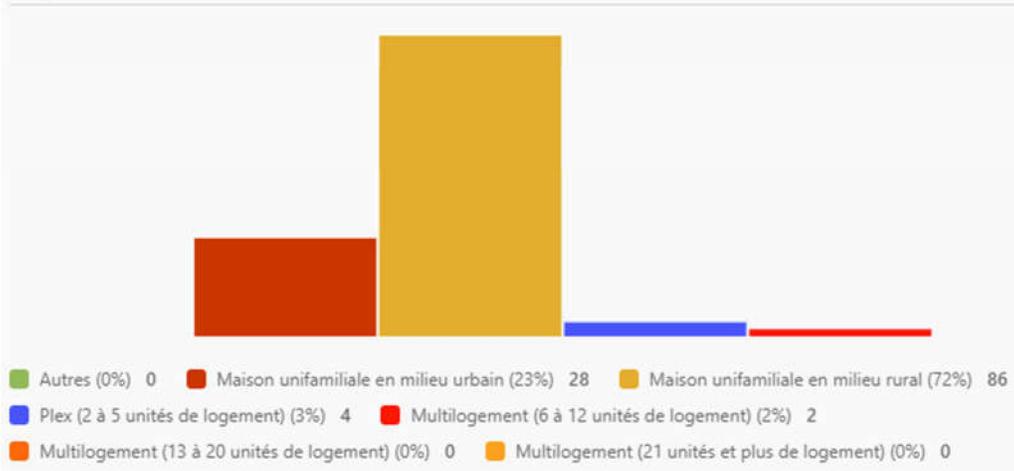
### 2. De quelle catégorie d'acteurs de la GMR faites-vous partie?

Réponses



### 3. Dans quel type d'habitation résidez-vous ?

Réponses



### 4. En vous incluant, combien de personnes demeurent à votre domicile?

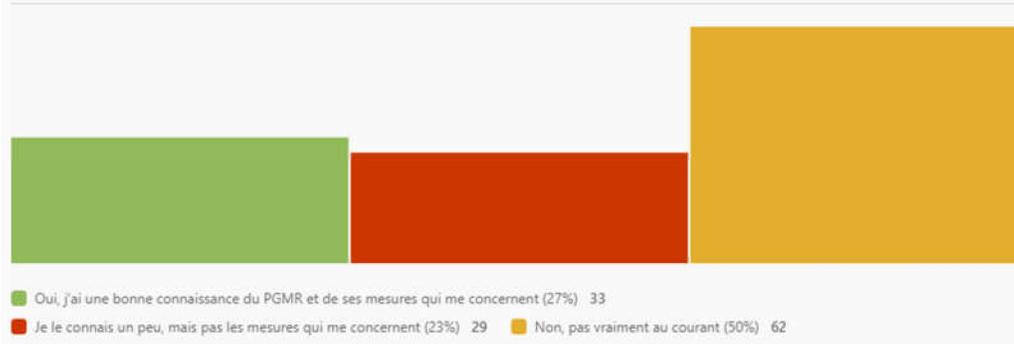
Aucune réponse obtenue

### 5. De quel groupe d'âge faites-vous partie?

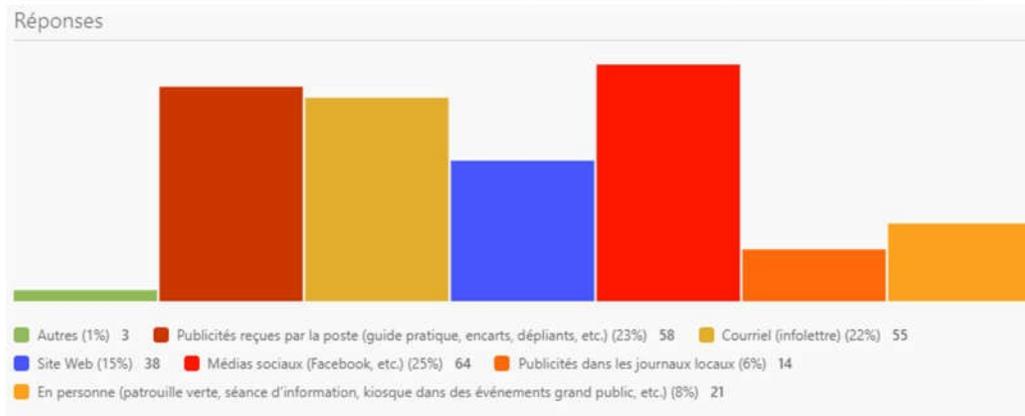
Aucune réponse obtenue

### 6. Connaissez-vous le PGMR actuel de la MRC de Montcalm (celui en cours depuis 2016) et ses implications pour vous?

Réponses



## 7. Comment préférez-vous obtenir de l'information et des trucs pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)



## 8. Choisissez les 3 actions qui sont les plus importantes pour vous dans l'amélioration de la GMR du territoire?

Informier et sensibiliser les citoyens à la GMR et leur rôle dans la réussite du PGMR (sites web de la MRC et de la municipalité, articles dans le journal local ou la page Facebook de la municipalité, kiosque lors de journées vertes, brigade verte, etc.) (12%) **44**

Éduquer les enfants à la GMR (projets ou activités thématiques dans les écoles ou camps de jour, outils d'apprentissage à réaliser à la maison en famille, etc.) (12%) **44**

Encourager les mesures de réduction à la source des matières résiduelles (par exemple, interdiction d'utilisation de plastiques à usage unique – bouteilles d'eau, sacs de plastiques, etc.) (12%) **41**

Favoriser à travers différentes mesures la récupération des matières recyclables et des matières organiques des industries, commerces et institutions (ICI) (11%) **40**

Augmenter les stations de récupération des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors d'événements destinés aux citoyens (9%) **33**

Encourager les mesures de réemploi de différents articles usagés (vêtements, meubles, jouets, etc.) (9%) **32**

Augmenter l'accessibilité aux écocentres de la MRC et l'offre de matières acceptées, tant pour les citoyens que pour les petits industries, commerces et institutions (ICI) (9%) **31**

Diminuer la quantité de déchets des ménages résidentiels enfouis (par exemple, en limitant le nombre de collecte de déchets pour encourager un meilleur tri des matières résiduelles) (8%) **27**

Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables et organiques collectées (par exemple, à travers la diffusion des bonnes pratiques de tri à la source, etc.) (7%) **24**

Diminuer le gaspillage alimentaire (5%) **18**

Implanter une tarification incitative pour les déchets (principe de l'utilisateur-payeur selon lequel ceux qui génèrent plus de déchets paient plus cher que ceux qui font des efforts de réduction et de récupération) (4%) **16**

Autres (2%) **6**

**9. Selon vous, veuillez cocher le ou les sujets pour lesquels des EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES devraient être réalisés dans votre municipalité de façon prioritaire? (maximum 3 réponses)**

L'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens sur les meilleurs moyens de mieux gérer et trier ses matières résiduelles (19%) **52**

L'implantation et le soutien d'initiatives de réemploi (par exemple, les comptoirs vestimentaires ou des zones dédiées au réemploi dans les écocentres du territoire) (14%) **39**

L'accessibilité au service d'écocentre (13%) **35**

Le service de collecte (fréquence, limitations, etc.) des matières résiduelles et les collectes spéciales (encombrants, résidus verts, etc.) (11%) **31**

La diminution de la quantité de déchets résidentiels enfouis (11%) **30**

La réduction à la source des matières résiduelles (par exemple à travers l'interdiction de certains produits à usage unique ou en subventionnant certains produits durables comme des couches réutilisables) (11%) **30**

La mise en place de mesures ciblées au secteur industries/commerces/institutions visant à réduire la quantité de déchets enfouis par ce secteur (11%) **29**

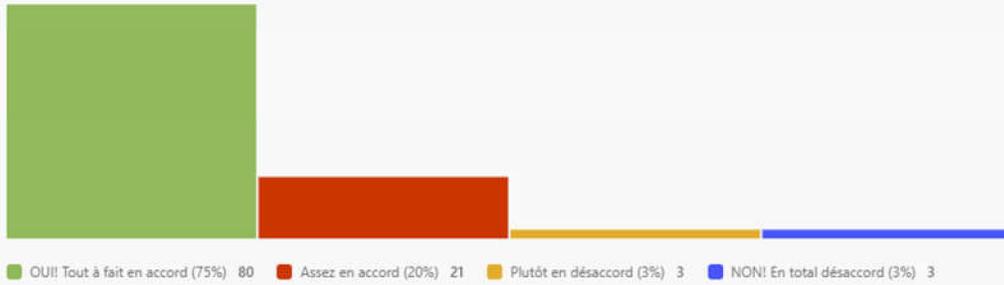
L'accessibilité aux bacs de recyclage et de matières organiques dans les lieux publics (9%) **24**

Autres (1%) **4**

Aucun effort additionnel requis (1%) **2**

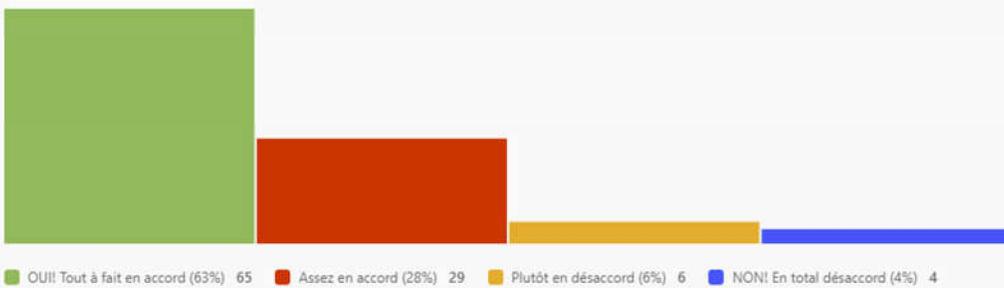
**10. Seriez-vous prêt à faire un effort supplémentaire À LA MAISON en posant vous-même des actions qui impliquent un changement d'habitude et pour lequel les coûts seraient minimes ou nuls (ex. : meilleur tri de vos matières résiduelles dans les bons bacs)?**

Réponses



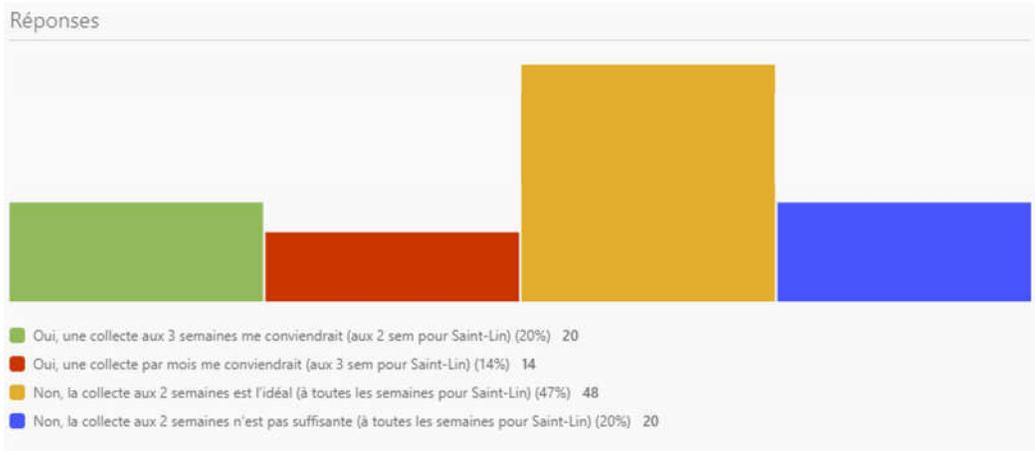
**11. Seriez-vous prêt à faire un effort supplémentaire pour implanter des mesures restrictives visant à RÉDUIRE la quantité de matières résiduelles produites, et ce, en impliquant un changement d'habitude de consommation (ex. : bannissement des sacs de plastique à usage unique)?**

Réponses

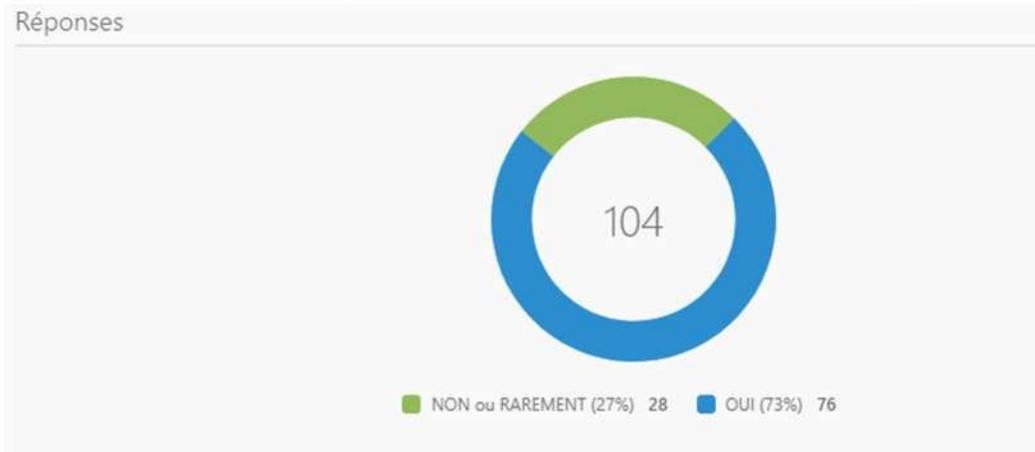


**12. La collecte des ordures se déroule aux 2 semaines actuellement (sauf pour Saint-Lin-Laurentides où elle se déroule à toutes les semaines).**

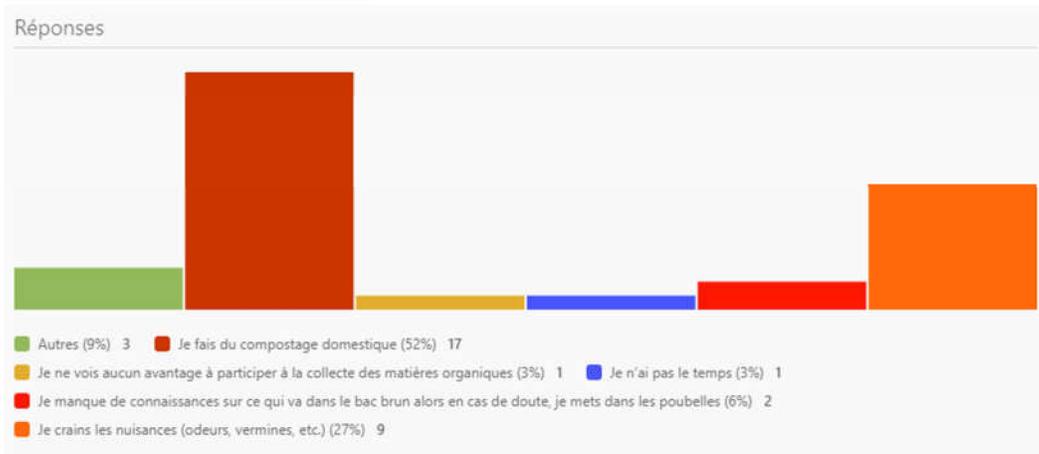
Avec les autres collectes et options de récupération offertes, trouvez-vous que la fréquence de COLLECTE DES ORDURES devrait être RÉDUITE pour encourager l'utilisation optimale des bacs bleu et brun?



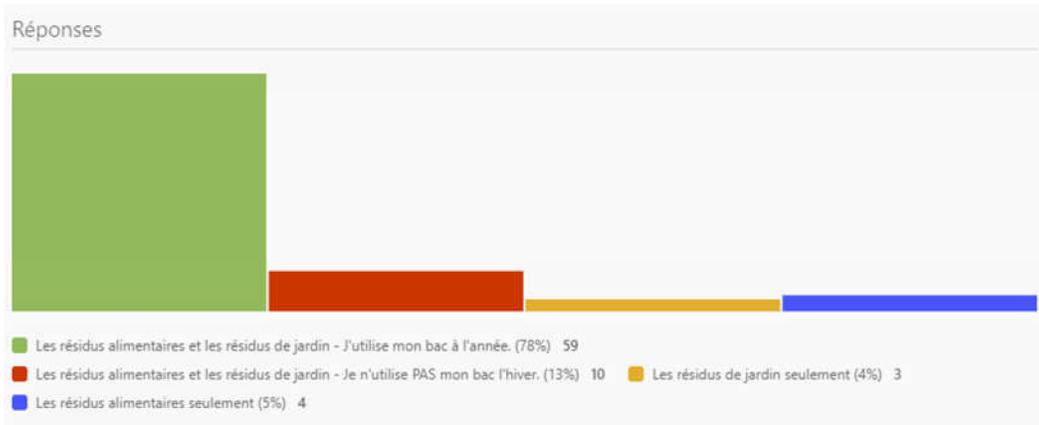
**13. Utilisez-vous le bac BRUN pour la collecte des matières ORGANIQUES?**



**14. Pour quelle(s) raison(s) vous n'utilisez pas ou rarement votre bac BRUN pour la collecte des matières ORGANIQUES?**

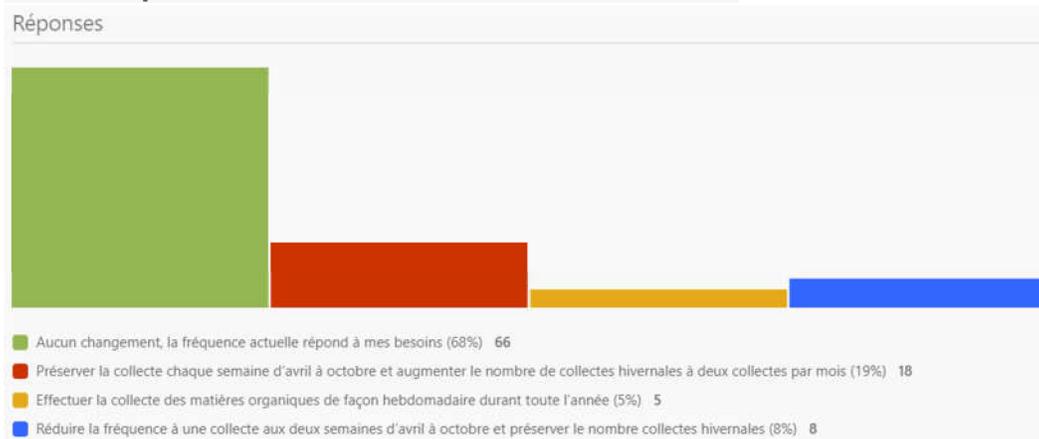


**15. Que mettez-vous dans votre bac BRUN (matières organiques)?**

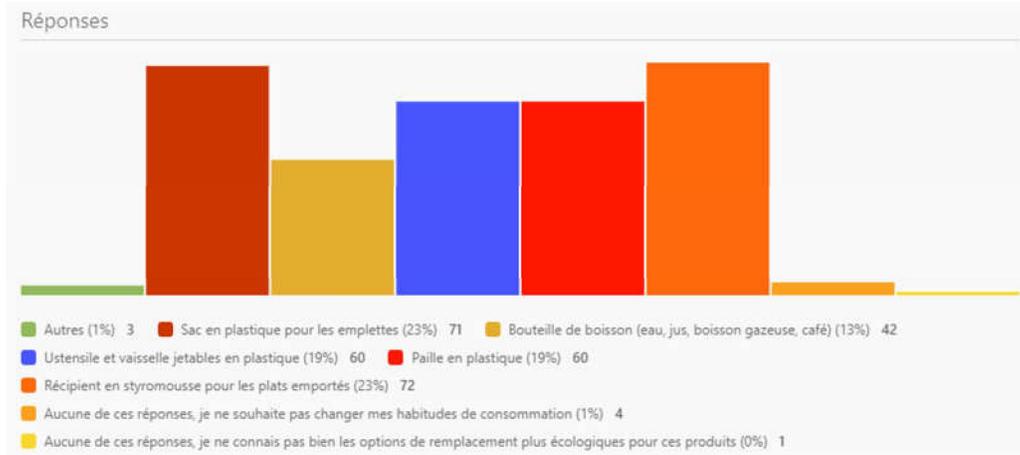


**16. La collecte des matières organiques (bac BRUN) se déroule chaque semaine du 1er avril au 30 octobre et mensuellement le reste de l'année.**

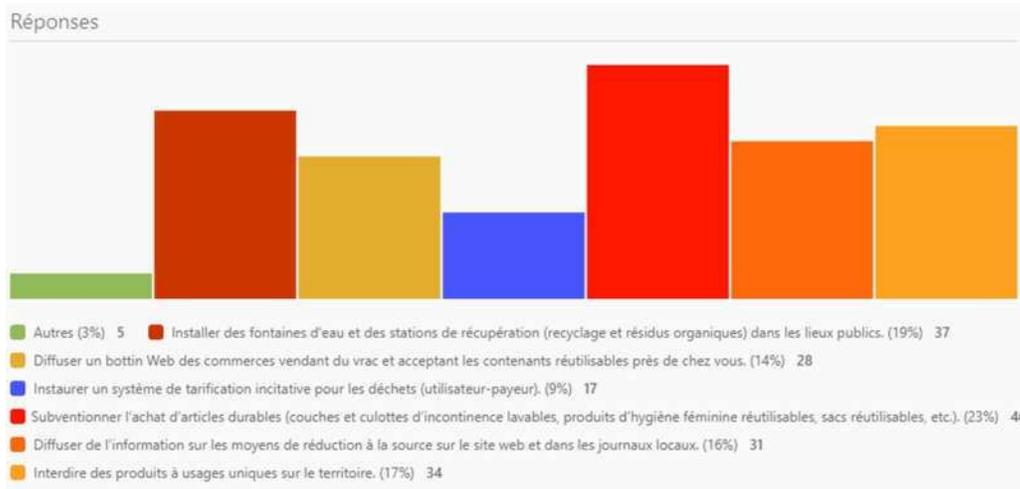
**Quelle fréquence de collecte vous conviendrait le mieux?**



**17. Quels objets en plastique à usage unique suivants devraient être bannis selon vous pour favoriser la réduction de déchets? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)**



**18. Quel est, selon vous, le meilleur incitatif pour encourager la RÉDUCTION à la source (moyen permettant d'éviter de produire des déchets)? (Maximum deux réponses)**



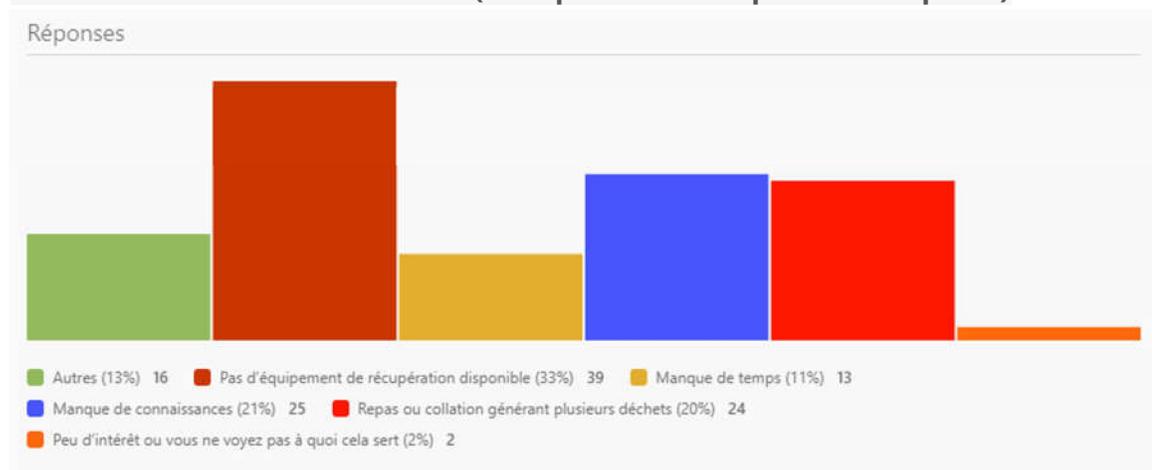
**19. Quel est, selon vous, le meilleur moyen pour encourager le réemploi (réutilisation d'un produit encore fonctionnel)?**



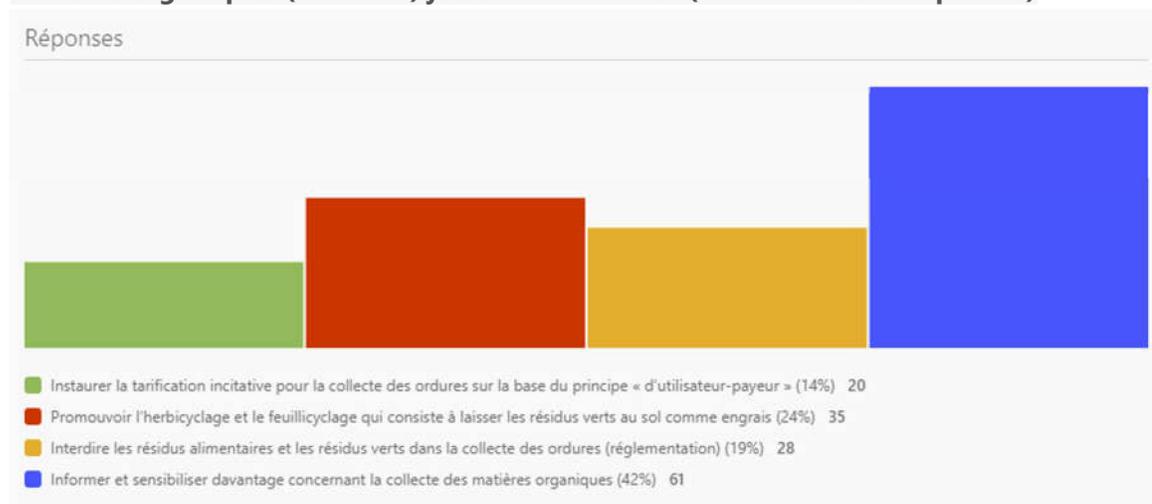
**20. Selon vous, quel outil aiderait à améliorer le tri et la qualité des matières recyclables collectées (bac bleu)? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)**

- Utiliser une application mobile pour trouver facilement si un produit est recyclable ou non (40%) 59
- Recevoir par la poste ou par courriel des dépliants ou affiches illustrant les matières acceptées dans le bac bleu (38%) 56
- Vérifier le contenu des bacs en bordure de rue et aviser les citoyens lorsqu'il y a des matières mal triées (avec une brigade verte dans une optique d'amélioration des habitudes de tri, et ce, tout en respectant votre vie privée) (14%) 21
- Autres (7%) 11

**21. Qu'est-ce qui, pour vous, représente un frein pour mieux gérer vos matières résiduelles et diminuer vos déchets au travail? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)**

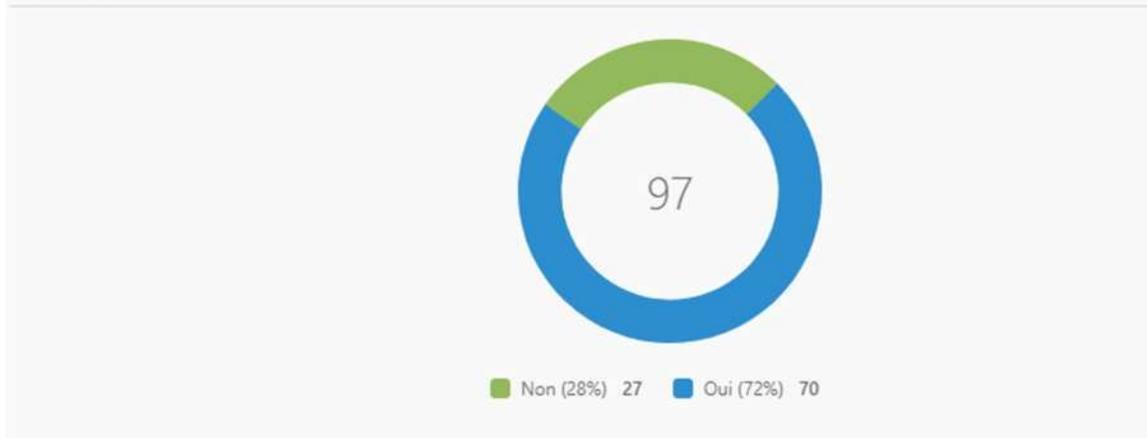


**22. Quelle est, selon vous, la meilleure idée pour diminuer davantage la quantité de matières organiques (bac brun) jetées aux ordures? (maximum deux réponses)**



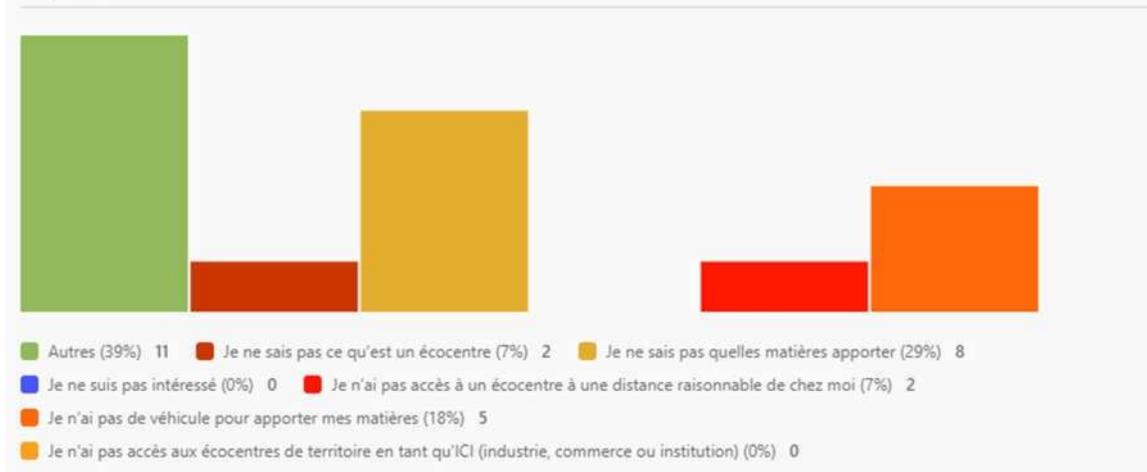
### 23. Est-ce que vous utilisez les services de votre écocentre?

Réponses



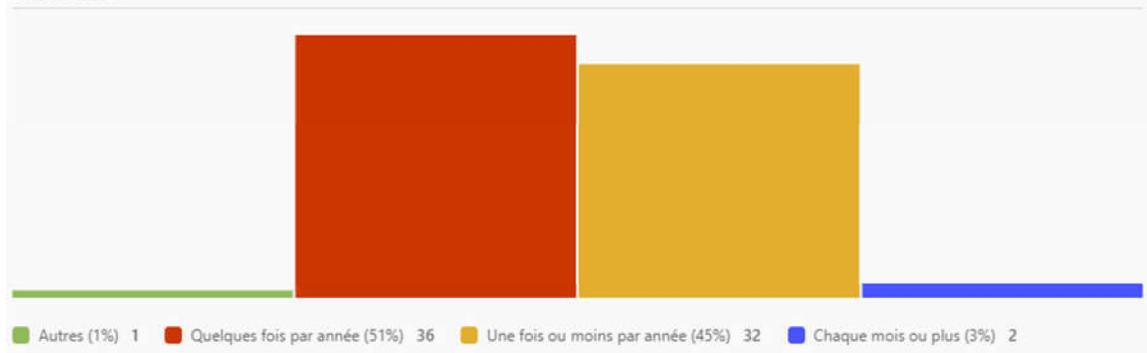
### 24. Pour quelle(s) raison(s) n'utilisez-vous pas les services de votre écocentre?

Réponses

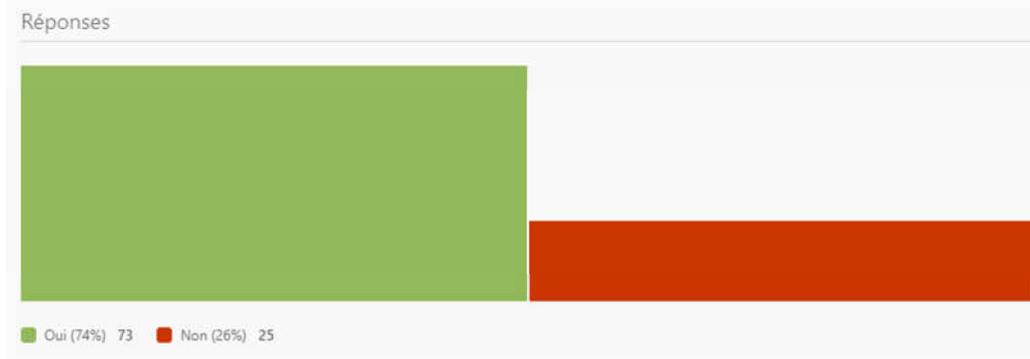


### 25. A quelle fréquence allez-vous à votre écocentre?

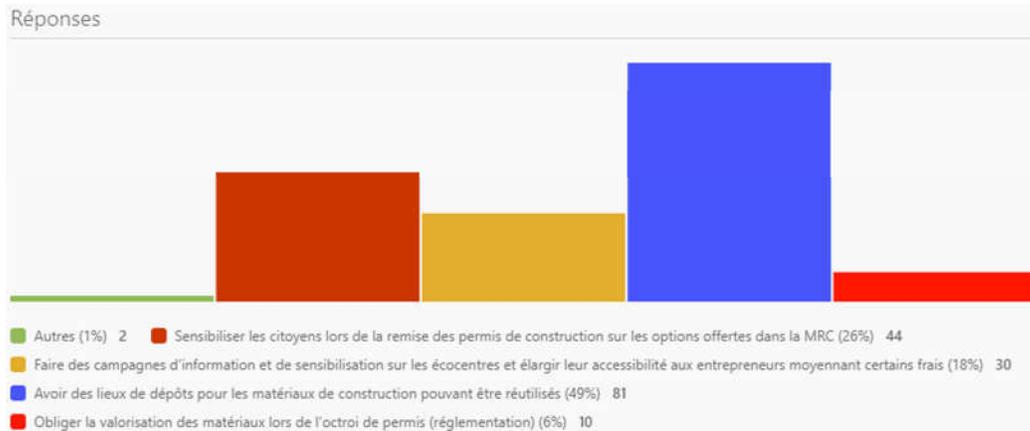
Réponses



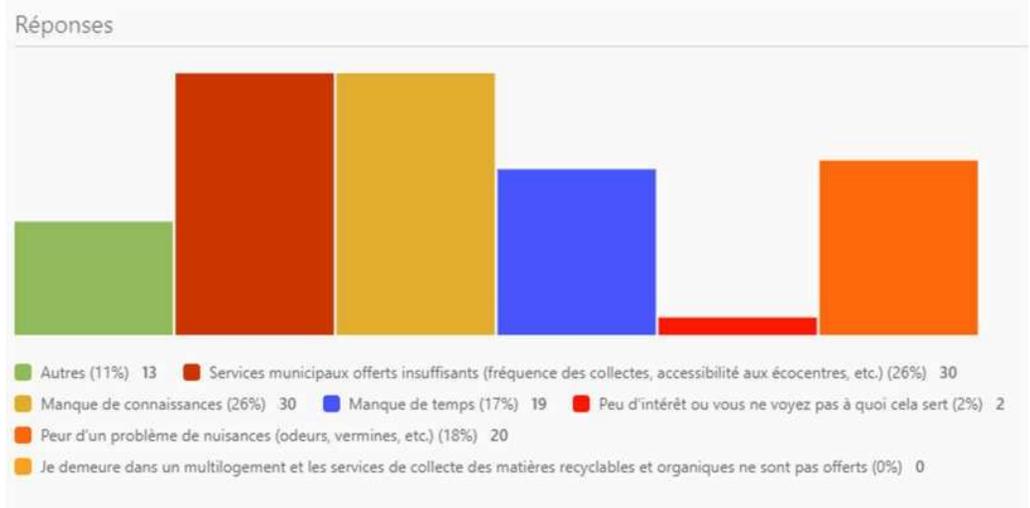
**26. Saviez-vous que la MRC de Montcalm organise 8 collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) par année auxquelles tous les Montcalmois ont accès gratuitement?**



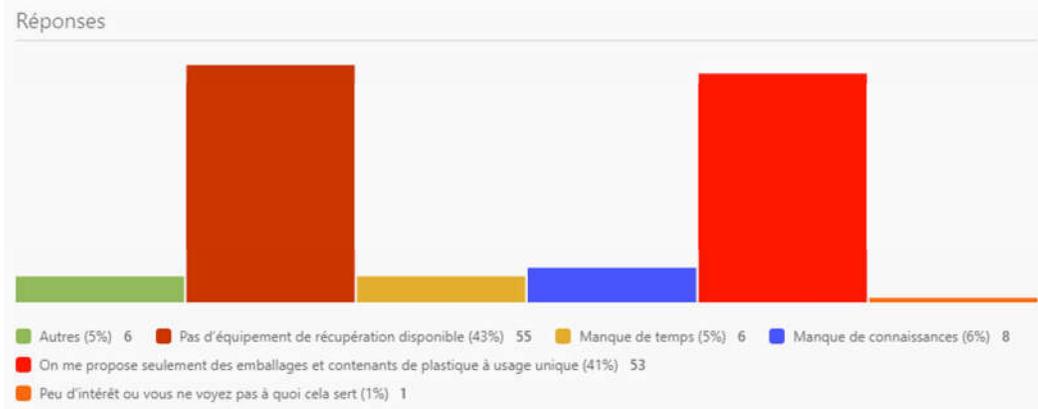
**27. Qu'est-ce qui, selon vous, inciterait à mieux valoriser les matériaux de construction et de rénovation pour des travaux effectués par les citoyens autant que les contrats octroyés à un entrepreneur? (maximum deux réponses)**



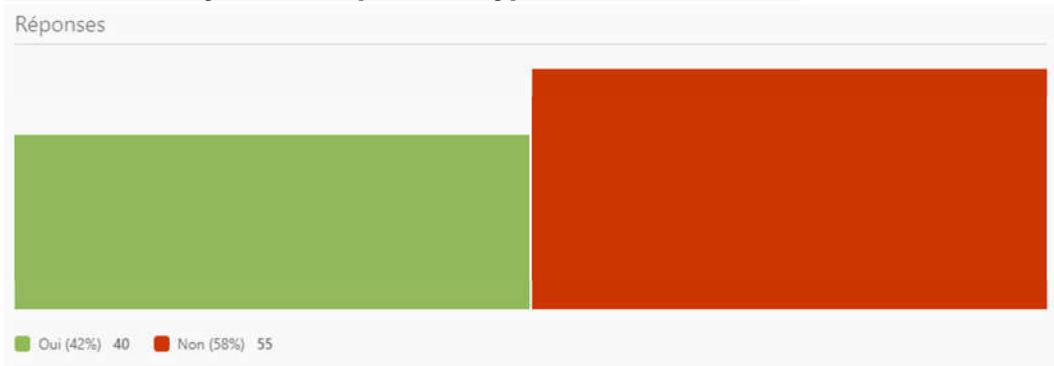
**28. Qu'est-ce qui, pour vous, représente un frein pour mieux gérer vos matières résiduelles et diminuer vos déchets à la maison? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)**



**29. Qu'est-ce qui vous empêche de bien gérer vos matières résiduelles et diminuer vos déchets dans les lieux publics ou les événements? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)**

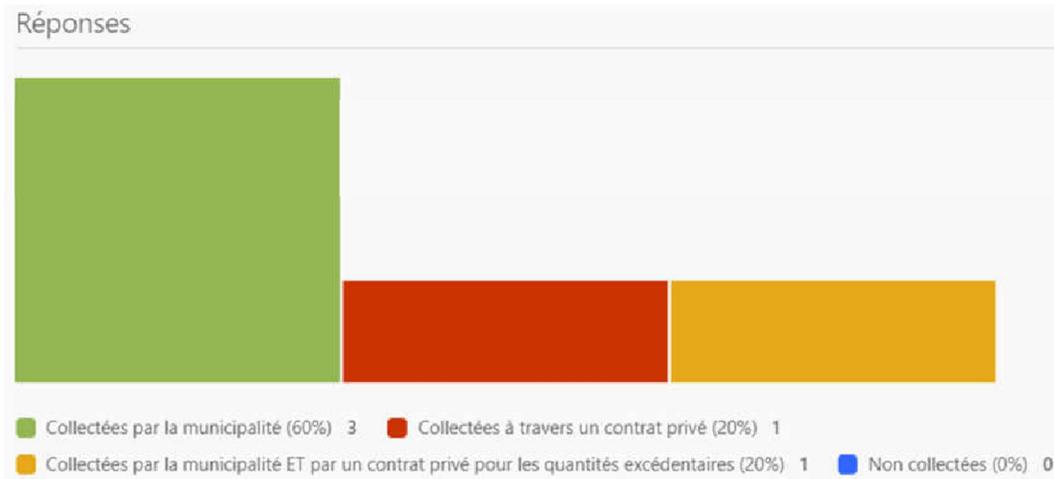


**30. Acceptez-vous d'être contacté par la MRC advenant que nous souhaitions obtenir plus de détails au sujet d'une réponse de type "Autres, Précisez"?**



**31. Vous faites partie d'une industrie, commerce ou institution.**

**Votre établissement participe-t-il à la collecte des matières RECYCLABLES et le service de collecte est-il assuré par la municipalité ou un contrat privé?**



**32. Vous faites partie d'une industrie, commerce ou institution.**

**Votre établissement participe-t-il à la collecte des matières ORGANIQUES et le service de collecte est-il assuré par la municipalité ou un contrat privé?**

Réponses



■ Collectées par la municipalité (40%) 2 ■ Collectées à travers un contrat privé (40%) 2  
■ Collectées par la municipalité ET par un contrat privé pour les quantités excédentaires (20%) 1 ■ Non collectées (0%) 0

**ANNEXE B – SONDAGE ICI**

# Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Sondage aux commerces/entreprises, industries et institutions

Merci de prendre quelques minutes tout au plus pour compléter ce sondage d'une dizaine de questions.

Dans le cadre de la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC souhaite obtenir votre avis sur différents sujets qui touchent à la gestion des matières résiduelles (GMR) du secteur industries, commerces et institutions (ICI).

Le gouvernement du Québec a signifié son intention d'encadrer de manière plus poussée la GMR du secteur ICI, notamment en visant la collecte des matières organiques dans 100% des ICI d'ici 2025. Des modifications réglementaires sont ainsi à prévoir en ce sens.

À travers le présent sondage, la MRC souhaite approfondir ses connaissances sur votre réalité, vos contraintes et vos préférences concernant l'amélioration des pratiques en GMR. En exprimant vos idées ici, vous contribuerez au développement d'un plan qui répondra à la fois à vos attentes et aux ambitieux objectifs gouvernementaux.

Cet exercice collectif doit miser sur la réduction à la source, le réemploi et la récupération (dont l'augmentation de la participation à la collecte des matières organiques et l'amélioration de la qualité des matières recyclables), pour en arriver à une réelle diminution des quantités de déchets enfouis.

Pour ce faire, de nombreuses mesures peuvent être mises en place et la MRC désire connaître votre situation actuelle, vos avis et vos idées pour améliorer la GMR du secteur ICI de la MRC de Montcalm.

---

**\*Obligatoire**

1. Dans quelle municipalité/ville de la MRC de Montcalm est située votre établissement? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Saint-Alexis
- Saint-Calixte
- Sainte-Marie-Salomé
- Sainte-Julienne
- Saint-Esprit
- Saint-Jacques
- Saint-Roch-Ouest
- Saint-Liguori
- Saint-Roch-de-L'Achigan
- Saint-Lin-Laurentides

2. Combien d'employés travaillent au sein de votre établissement?

*Une seule réponse possible.*

- de 1 à 5
- de 6 à 25
- de 26 à 100
- Plus de 101

3. Êtes-vous une entreprise du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)?

*Une seule réponse possible.*

- oui *Passer à la question 12*
- non

*Passer à la question 4*

**La collecte des matières organiques (bac brun)**

4. De quelle catégorie d'acteurs de la gestion des matières résiduelles (GMR) faites-vous partie? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Industrie
- Commerce
- Institution (école, administration publique, municipalité ou institution financière)

Autre :  \_\_\_\_\_

5. Quel est votre secteur/domaine d'activité ? (ex. : agroalimentaire, restauration, école, etc.)

\_\_\_\_\_

6. Quel service assure la collecte des MATIÈRES ORGANIQUES (bac BRUN) dans votre établissement?

*Une seule réponse possible.*

- Collectées par la municipalité
- Collectées à travers un contrat privé
- Collectées par la municipalité ET par un contrat privé pour les quantités excédentaires
- Non collectées (aucune mesure n'est mise en place à l'interne pour organiser la collecte des matières organiques)

7. Si vous avez répondu « Aucune mesure n'est mise en place à l'interne pour organiser la collecte des MATIÈRES ORGANIQUES », quelle raison parmi les suivantes justifie le mieux votre choix?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Je crains que cela me coûte plus cher
- Je manque de temps ou de ressources humaines pour effectuer le tri de mes matières
- Je crains les nuisances potentielles (mauvaises odeurs, mouches, etc.)
- Je ne génère aucune matière organique (ni à travers mes procédés, ni à travers des résidus de table de mes employés)
- On ne m'a jamais fait la démonstration des avantages associés à la récupération des matières organiques, alors je vais au plus simple et je mets tout dans le conteneur à déchets
- Autre :  \_\_\_\_\_

#### La collecte des matières recyclables (bac bleu)

8. Quel service assure la collecte des MATIÈRES RECYCLABLES (bac BLEU) dans votre établissement?

*Une seule réponse possible.*

- Collectées par la municipalité
- Collectées à travers un contrat privé
- Collectées par la municipalité ET par un contrat privé pour les quantités excédentaires
- Non collectées (aucune mesure n'est mise en place à l'interne pour organiser la collecte des matières recyclables)

9. Si vous avez répondu « Aucune mesure n'est mise en place à l'interne pour organiser la collecte des MATIÈRES RECYCLABLES », quelle raison parmi les suivantes justifie le mieux votre choix?

*Plusieurs réponses possibles.*

- Je crains que cela me coûte plus cher
- Je manque de temps ou de ressources humaines pour effectuer le tri de mes matières
- Je ne génère aucune matière recyclable (ni à travers mes procédés, ni à l'intérieur des bureaux administratifs, ni à travers mes employés (par exemple, contenants et emballages de lunch))
- On ne m'a jamais fait la démonstration des avantages associés au recyclage, alors je vais au plus simple et je mets tout dans le conteneur à déchets

Autre :  \_\_\_\_\_

Les  
matières  
résiduelles

On entend ici par matières résiduelles toute matière ou tout produit dont on veut se départir :

- les déchets (bac noir ou gris ou vert),
- les matières recyclables (bac bleu),
- les matières organiques (bac brun pour résidus alimentaires et résidus verts),
- les boues municipales et de fosses septiques, les résidus domestiques dangereux (RDD), les débris de construction, de rénovation et de démolition, les encombrants, etc.

10. Qu'est-ce qui, pour votre établissement, représente un frein pour MIEUX GÉRER VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES et diminuer vos déchets? Vous pouvez cocher plus d'une réponse

*Plusieurs réponses possibles.*

- Services offerts insuffisants
- Manque de connaissances
- Manque de temps
- Manque de ressources financières
- Manque de ressources humaines
- Peu d'intérêt ou vous ne voyez pas à quoi cela sert

Autre :  \_\_\_\_\_

11. Avez-vous une ou des pistes de solution à partager pour diminuer l'enfouissement des matières résiduelles?

---

---

---

---

---

Les entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

12. Quel service assure la collecte des matières ORGANIQUES (bac BRUN) dans votre établissement?

*Une seule réponse possible.*

- Collectées par la municipalité
- Collectées à travers un contrat privé
- Collectées par la municipalité ET par un contrat privé pour les quantités excédentaires
- Non collectées (aucune mesure n'est mise en place à l'interne pour organiser la collecte des matières organiques)

13. Quel service assure la collecte des matières RECYCLABLES (bac BLEU) dans votre établissement?

*Une seule réponse possible.*

- Collectées par la municipalité
- Collectées à travers un contrat privé
- Collectées par la municipalité ET par un contrat privé pour les quantités excédentaires
- Non collectées (aucune mesure n'est mise en place à l'interne pour organiser la collecte des matières recyclables)

14. Procédez-vous à la récupération/recyclage des matériaux résiduels (retailles de coupe, débris de démolition, etc.) à la fin de vos chantiers?

*Une seule réponse possible.*

- Oui, un effort important est accordé à la récupération des matériaux résiduels afin de les détourner de l'enfouissement
- Non, la majorité des matériaux résiduels sont dirigés vers l'enfouissement

15. Si vous avez répondu « Oui, un effort important est accordé à la récupération des matériaux résiduels afin de les détourner de l'enfouissement », à quel endroit principal sont recyclés vos matériaux résiduels?

*Une seule réponse possible.*

- Dans un centre de tri de matériaux secs
- Dans un écocentre
- Réutilisés dans d'autres de mes chantiers
- Autre : \_\_\_\_\_

16. Si vous avez répondu « non » à la récupération/recyclage des matériaux résiduels de construction, rénovation et démolition (retailles de coupe, débris de démolition, etc.) à la fin de vos chantiers, quelle raison parmi les suivantes justifie le mieux votre choix :

*Une seule réponse possible.*

- Je n'ai pas le temps et/ou les ressources humaines pour trier les matériaux en vue d'en faire le recyclage
- Je crains que cela me coûte plus cher et limite mes profits ou ma compétitivité
- Je manque d'espace sur mes chantiers pour ajouter d'autres conteneurs
- On ne m'a jamais fait la démonstration des avantages associés au recyclage des résidus CRD, alors je vais au plus simple et je mets tout dans le conteneur à déchets
- Autre : \_\_\_\_\_

17. Dans l'éventualité où les avantages de procéder au tri en chantier et à la récupération des résidus de CRD vous étaient démontrés, seriez-vous ouvert à une obligation règlementaire municipale (à travers les permis de construction/rénovation) de procéder à la récupération de ces matières?

*Une seule réponse possible.*

- Tout à fait en accord
- Plus ou moins en accord
- En total désaccord

18. Seriez-vous plus enclin à trier et recycler vos résidus de CRD sur vos chantiers advenant une plus grande accessibilité au réseau d'écocentres moyennant certains frais?

*Une seule réponse possible.*

- Oui, je serais prêt à faire un plus grand effort de tri dans cette optique
- Non, je ne suis pas intéressé à récupérer mes résidus de CRD peu importe l'incitatif
- Autre incitatif qui m'inciterait à récupérer mes résidus de chantier (PRÉCISEZ dans la case « Autre »)
- Autre : \_\_\_\_\_

### Les matières résiduelles

On entend ici par matières résiduelles toute matière ou tout produit dont on veut se départir :

- les déchets (bac noir ou gris ou vert),
- les matières recyclables (bac bleu),
- les matières organiques (bac brun pour résidus alimentaires et résidus verts),
- les boues municipales et de fosses septiques, les résidus domestiques dangereux (RDD), les débris de construction, de rénovation et de démolition, les encombrants, etc.

19. Qu'est-ce qui, pour votre établissement, représente un frein pour MIEUX GÉRER VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES et diminuer vos déchets? Vous pouvez cocher plus d'une réponse

*Plusieurs réponses possibles.*

- Services offerts insuffisants
- Manque de connaissances
- Manque de temps
- Manque de ressources financières
- Manque de ressources humaines
- Peu d'intérêt ou vous ne voyez pas à quoi cela sert

Autre :  \_\_\_\_\_

20. Avez-vous une ou des pistes de solution à partager pour diminuer l'enfouissement des matières résiduelles?

---

---

---

---

---

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.



## **ANNEXE C – SONDAGE EBI ENVIRONNEMENT**

# Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Sondage EBI

Merci de prendre quelques minutes pour compléter ce sondage d'une dizaine de questions.

En partageant votre expertise et vos opinions en lien avec la GMR du territoire de la MRC, vous contribuez à faire de notre nouveau PGMR un plan mieux adapté à notre réalité locale et plus apte à atteindre les objectifs fixés.

1. Comment qualifieriez-vous la qualité du tri à la source des matières recyclables de la collecte municipale et quelle serait selon vous la ou les meilleures pistes de solution pour améliorer la qualité des matières recyclables collectées?

La qualité du tri à la source faite par les citoyens de la MRC Montcalm se situe légèrement sous la moyenne des municipalités que nous desservons. Les résultats sont toutefois variables d'une municipalité à l'autre. L'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) demeure la clé pour améliorer la qualité. Le déploiement d'un réseau plus vaste d'écocentres ferait aussi en sorte que certaines matières pourraient prendre le chemin de la bonne filière, notamment les RDD, les plastiques industriels et les items saisonniers (hose à jardin, lumières de Noël, toile de piscine, etc.) qui se retrouvent encore trop souvent dans le bac bleu.

2. Comment qualifieriez-vous la qualité du tri à la source des matières organiques de la collecte municipale et quelle serait selon vous la ou les meilleures pistes de solution pour améliorer la qualité des matières organiques collectées?

La qualité du tri à la source faite par les citoyens de la MRC Montcalm se situe dans la moyenne des municipalités que nous desservons. Les résultats sont toutefois variables d'une municipalité à l'autre. L'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) demeure la clé pour améliorer la qualité. L'usage des sacs compostables ne devrait pas être priorisé.

3. Comment qualifieriez-vous le niveau de respect des bonnes pratiques de collecte (disposition des bacs, etc.) et quelle serait selon vous la ou les meilleures pistes de solution pour améliorer ce niveau de respect?

Bien en général. Par contre, des bacs sont encore disposés un derrière l'autre ou trop collés de sorte que les collectes mécanisées sont parfois impossibles à faire. Bon nombre de bacs roulants sont mis à l'envers (roues du côté de la rue) ce qui augmente grandement les risques de bris de couvercle et d'essieux. L'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) demeure la clé encore une fois.

4. Dans une optique d'atteindre un meilleur tri des matières résiduelles et de réduire les quantités de déchets enfouis par nos citoyens et nos ICI, outre des mesures d'ISÉ plus soutenues avec les différents outils disponibles (dépliants, sites web municipaux/MRC, application Ça va où? de Recyc-Qc), quelle serait selon vous la ou les meilleures mesures à mettre en place?

Déploiement d'un réseau plus local d'écocentres. Mise en place de "patrouilles vertes" en ciblant des secteurs sur plusieurs collectes successives pour soutenir les changements d'habitude.

#### Section sans titre

5. La très grande majorité des citoyens ne connaissent pas le devenir réel de leurs matières résiduelles une fois que leurs bacs sont ramassés. La MRC aimerait leur faire la démonstration visuelle des conséquences de leurs pratiques de GMR à la maison (rejets et bris d'équipements dans le centre de tri et la plateforme de compostage associés à un mauvais tri de leurs matières; bacs brisés en lien avec un mauvais positionnement; etc.) Seriez-vous ouvert aux mesures potentielles suivantes :

5.1. Filmer de courtes capsules vidéo de vos opérations et de vos sites, incluant des entrevues avec les responsables de vos sites sur les problématiques rencontrées, afin de donner un visuel aux citoyens des impacts de leurs pratiques à la maison?

Oui

Non

### Commentaires

Les tournages réalisés par des tiers ne sont pas autorisés sur nos sites, principalement en raison de l'aspect de confidentialité industrielle. Néanmoins, nous procéderons prochainement à la production de vidéos afin de mettre en valeur nos procédés. Il serait par contre possible de vous assister dans la création d'outils et de vous permettre la prise de certaines photos sous notre supervision.

---

5.2. Dans le cadre d'une journée verte qui pourrait être organisée par la MRC avec une thématique touchant la GMR (activité citoyenne de ramassage d'ordures jetées en bordure de route, etc.), compléter l'activité par une visite sous forme de groupe de citoyens de vos installations afin de les sensibiliser à une saine GMR?

Oui

Non

### Commentaires

Nos visites sont principalement concentrées autour des clients municipaux et des donneurs d'ordres contractuels. Les installations sont industrielles de sorte que nous ne pouvons permettre des visites libres non escortées et sans nuire aux opérations tout en respectant les normes strictes de santé et sécurité. Encore une fois, nous comptons dans un avenir rapproché fournir des visuels de nos installations afin d'aider à la sensibilisation.

---

Avez-vous une autre mesure à proposer en ce sens?

---

6. Quelle serait selon vous la ou les meilleures mesures permettant de favoriser la participation du secteur ICI à la récupération de leurs matières recyclables et la valorisation de leurs matières organiques?

Obliger les ICI à avoir minimalement un conteneur de recyclage en devant fournir la preuve d'une entente privée avec un collecteur.

7. Quelle serait selon vous la ou les meilleures mesures permettant de favoriser la participation du secteur CRD à la récupération de leurs matières recyclables et la valorisation de leurs matières organiques?

Le secteur CRD ne génère que très peu de MO. Par contre, au niveau du carton, il y a fréquemment des quantités non négligeables de carton généré au moment des constructions neuves. Un bac bleu pourrait être livré lors des constructions afin que les contracteurs puissent y déposer leur MR, ce même bac étant par la suite relayé au propriétaire/locataire.

8. Avez-vous d'autres suggestions non traitées par les questions précédentes et qui permettraient selon vous de bonifier le nouveau PGMR de la MRC de Montcalm?

Exiger des camions à carburant moins polluants (GNC, électricité). Gérer les plastiques agricoles de façon indépendante par des collectes ciblées et dédiées.

Ce formulaire a été créé dans MRC Montcalm.

Google Forms

## **ANNEXE D – RÉSULTATS DE L'OUTIL D'INVENTAIRE**

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	2 951 t	1 263 t	4 214 t
Métal	184 t	265 t	449 t
Plastique	463 t	975 t	1 438 t
Verre	774 t	337 t	1 111 t
<b>Total</b>	<b>4 372 t</b>	<b>2 840 t</b>	<b>7 212 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS  
RÉSIDENTIELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	1 079 t	0 t	1 079 t
Résidus verts	2 777 t	-57 t	2 721 t
Résidus alimentaires	613 t	2 469 t	3 082 t
Autres résidus organiques	498 t	1 802 t	2 300 t
<b>Total</b>	<b>4 968 t</b>	<b>4 214 t</b>	<b>9 182 t</b>

**BOUES MUNICIPALES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues de fosses septiques (BFS)	N.A.	N.A.	N.A.
<b>Total</b>	<b>1 925 t mh</b>	<b>2 700 t mh</b>	<b>4 626 t mh</b>

N.A. Non applicable

**VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	2 626 t	0 t	2 626 t

**TEXTILE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	373 t	457 t	830 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'utilisateur)	0 t	771 t	771 t
☞ Centre de tri	0 t	568 t	568 t
☞ Centre de valorisation des M.O.	0 t	203 t	203 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	63 t	156 t	219 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	1 271 t	204 t	1 475 t
☞ Métalliques	1 271 t	96 t	1 367 t
☞ Non-métalliques	0 t	108 t	108 t
<b>Total</b>	<b>1 334 t</b>	<b>1 131 t</b>	<b>2 465 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	65 t

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	5 161 t	3 704 t	8 864 t
Métal	422 t	512 t	934 t
Plastique	431 t	1 879 t	2 310 t
Verre	233 t	541 t	774 t
<b>Total</b>	<b>6 247 t</b>	<b>6 635 t</b>	<b>12 882 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	8 672 t	26 t	8 698 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	4 627 t	4 627 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	492 t	492 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	3 424 t	3 424 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	711 t	711 t
<b>Total</b>	<b>8 672 t</b>	<b>4 654 t</b>	<b>13 326 t</b>

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE  
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
<b>Total</b>			

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	933 t	933 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 807 t	1 807 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>2 740 t</b>	<b>2 740 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	431 t

## TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	5 161 t	3 704 t	8 864 t
Métal	422 t	512 t	934 t
Plastique	431 t	1 879 t	2 310 t
Verre	233 t	541 t	774 t
Industries de transformation agroalimentaire	8 672 t	26 t	8 698 t
Résidus verts (t)	0 t	492 t	492 t
Résidus alimentaires	0 t	3 424 t	3 424 t
Autres résidus organiques	0 t	711 t	711 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	933 t	933 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 807 t	1 807 t
Résidus ultimes	0 t	431 t	431 t
<b>TOTAL</b>	<b>14 919 t</b>	<b>14 460 t</b>	<b>29 379 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>14 919 t</b>	<b>14 460 t</b>	<b>29 379 t</b>

**RÉSIDUS DE CRD**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	<b>38 217 t</b>	<b>2 359 t</b>	<b>40 576 t</b>
<b>Non-agrégats :</b>	<b>9 380 t</b>	<b>11 229 t</b>	<b>20 609 t</b>
↺ <b>Bois de construction</b>	9 059 t	5 020 t	14 079 t
↺ <b>Gypse</b>	87 t	2 297 t	2 384 t
↺ <b>Bardeaux d'asphalte</b>	234 t	1 925 t	2 159 t
↺ <b>Autres</b>	0 t	1 987 t	1 987 t
<b>Total</b>	<b>47 596 t</b>	<b>13 588 t</b>	<b>61 184 t</b>

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	38 217 t	2 359 t	40 576 t
<b>Gypse</b>	87 t	2 297 t	2 384 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	234 t	1 925 t	2 159 t
<b>Autres</b>	0 t	1 987 t	1 987 t
<b>Bois de construction</b>	9 059 t	5 020 t	14 079 t
<b>TOTAL</b>	<b>47 596 t</b>	<b>13 588 t</b>	<b>61 184 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>47 596 t</b>	<b>13 588 t</b>	<b>61 184 t</b>

**ANNEXE E – RAPPORT DE SUIVI 2021 DU BILAN DE MISE  
EN ŒUVRE DU PGMR 2015-2020**

Rapport 2021 du Plan de gestion des  
matières résiduelles 2015-2020 de la MRC de Montcalm  
à l'intention du MELCC



Rapport 2021 de suivi du PGMR				État du suivi	
	Responsable	Échéancier	État 2021	Commentaires	
<b>MESURES FAVORISANT LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>					
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique	MRC	2016-2020	Réalisée	La Politique a été transmise aux municipalités de la MRC et une présentation a été faite au comité de l'environnement relativement aux objectifs de la Politique	
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous	MRC	En continu	En cours	Plusieurs présentations à ce sujet ont été faites au Comité environnement de la MRC dans le processus de révision du PGMR afin de faire comprendre aux municipalités la nécessité de cette mesure et de l'ISÉ entourant le nouveau PGMR révisé (2023-2029). Une emphase majeure sur l'ISÉ et la communication a été accordée dans le plan d'action du PGMR révisé.	
Élaborer et diffuser un plan de communication avec l'engagement des citoyens et des organisations, dont les entreprises et les ICI afin qu'ils participent activement à l'atteinte des objectifs en outre en collaboration avec des organisations comme la Chambre de commerce locale	MRC	2016-2018	En cours	Dans le cadre de la révision du PGMR, ont été réalisées en 2021 les actions suivantes : Une mise-à-jour de la page web sur le PGMR; Des sondages (citoyens, ICI et entrepreneur responsable du contrat de collecte et traitement des 3 voies de matières résiduelles) et une assemblée publique (en présentiel et par écrit) pour favoriser l'adhésion de tous au nouveau plan d'action du PGMR révisé.	
Définir la responsabilité de chacun des acteurs en information sensibilisation éducation	MRC	2020	Reportée	Aucune rencontre n'a été tenue à ce jour. Néanmoins, une emphase sur cet aspect a été apportée dans le PGMR révisé.	
Présenter, annuellement, au conseil des maires, l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale et des coûts	MRC	Annuellement	Réalisée	Une présentation a été faite au comité de l'environnement et au conseil des maires sur le niveau d'atteinte des objectifs du PGMR et de la Politique, notamment dans le cadre de la révision du PGMR.	
Publier sur une base régulière les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités dans les journaux locaux et les bulletins municipaux.	MRC Municipalités	Annuellement	Réalisée	Publication hebdomadaire de chroniques GMR sur la page web de la MRC et diffusion sur la page Facebook de la MRC.	
Évaluer la pertinence de modifier les appels d'offres concernant la collecte des matières recyclables pour s'assurer que les entreprises collectrices effectuent réellement le recyclage des matières collectées et ainsi développer un système de connaissance et de traçabilité.	MRC	2020	Réalisée	Nouvel appel d'offres en 2019 pour contrats 2020-2024	
Revoir les obligations environnementales pour la construction de nouveaux développements domiciliaires afin de prévoir des espaces pour des équipements de recyclage.	MRC Municipalités	2018-2020	Réalisée	Nouveau schéma d'aménagement à la MRC	
Mettre à contribution les expertises locales et développer des partenariats entre les différents intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ainsi que renforcer l'échange d'informations entre ces intervenants	MRC	2018-2020	En cours	Échanges entamés avec Lanaudière économique, l'entrepreneur responsable du contrat de collecte et traitement des 3 voies de matières résiduelles et certaines MRC voisines afin d'évaluer les possibilités d'optimisation des processus en place en GMR. Cette mesure sera poussée d'avantage dans le PGMR révisé.	
Créer un comité de suivi du PGMR pour assurer un suivi du plan d'action du PGMR	MRC	2017	Réalisée	Le comité environnement est responsable de cet aspect et se rencontre plusieurs fois par année. Cet aspect sera poussée encore plus loin dans le PGMR révisé, des mesures spécifiques du plan d'action ayant été ajoutées quant à cet élément.	

Rapport 2021 de suivi du PGMR					
	Responsable	Échéancier	État du suivi		
			État 2021	Commentaires	
Recommander au gouvernement de favoriser des mesures permettant la réduction du coût des produits recyclés afin de favoriser le changement d'habitude des consommateurs	MRC	2017	Réalisée	Une résolution a été adoptée	
<b>MESURES FAVORISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI</b>					
Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de Recyc-Québec « ICI on recycle » au sein même des municipalités et fera en sorte que les municipalités y adhèrent.	MRC Municipalités	En continu	À venir	Le processus avait été entamé, puis abandonné par manque d'une ressource dédiée. Il sera complété dans le PGMR révisé.	
Demander que chaque administration municipale du territoire élabore un plan de gestion simplifié pour ses matières résiduelles afin d'avoir un portrait des matières résiduelles qu'elle génère.	Municipalités	2020	Reportée	Cette mesure a été reportée dans le PGMR révisé.	
Promouvoir l'herbicyclage pour toutes les municipalités de la MRC	MRC Municipalités	En continu	Réalisée	Une chronique sur le sujet a été publiée en 2021 et un panfle est disponible sur le site web de la MRC.	
Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles du territoire de planification	MRC Municipalités	2019	Réalisée	Dans le journal local et à travers une chronique web.	
<b>MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES S'APPARENTANT À LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, VERRE, MÉTAL)</b>					
Demander au gouvernement de prendre des mesures afin de limiter le suremballage des produits par les compagnies.	MRC	2017	Réalisée	Une résolution a été adoptée en 2017	
Demander au gouvernement d'évaluer la pertinence de favoriser la standardisation des contenants recyclables, notamment au niveau du verre et du plastique	MRC	2017	Réalisée	Une résolution a été adoptée en 2017	
Mettre en place un plan de communication sur le développement durable et l'environnement et assurer la constance du plan d'action afférent.	MRC	2017-2019	Reportée	Cette mesure a été reportée dans le PGMR révisé, avec une emphase particulière sur l'ISÉ et la communication.	
Réaliser un dépliant de qualité sur le plan de gestion des matières résiduelles et le distribuer aux citoyens pour sensibiliser ceux-ci aux bienfaits du développement durable responsable.	MRC	2018	Remplacée / reportée	Cette mesure a été remplacée par des chroniques dans le journal local et une page web spécifique à la révision du PGMR a été créée en 2021. La mesure initiale a néanmoins été reportée dans le PGMR révisé considérant sa pertinence.	
Demander au gouvernement de promouvoir la consigne et les contenants en vrac pour diminuer le volume de déchets et encourager le réemploi.	MRC	2017	Réalisée	Une résolution a été adoptée	
Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective en augmentant la sensibilisation et évaluer et publier sa performance dans les bulletins municipaux	MRC	Annuellement	Réalisée	Plusieurs chroniques publiées dans le journal local et sur le site web / Facebook de la MRC traitent de cet enjeu. Cet aspect sera développé davantage dans le PGMR révisé.	
Vérifier l'intégration de tout le secteur multilogement et de tous les ICI à un programme de collecte sélective	MRC Municipalités	2018	Réalisée partiellement	Les ICI assimilables sont desservies par la collecte municipale à 3 voies. La possibilité d'ajouter les autres ICI sera évaluée en phase initiale du PGMR révisé.	
Obliger le secteur multilogement et les ICI à récupérer les matières recyclables avec reddition de comptes à chacune des municipalités	Municipalités	2018-2020	Reportée	Mesure reportée dans le PGMR révisé.	

Rapport 2021 de suivi du PGMR

	Responsable	Échéancier	État du suivi	
			État 2021	Commentaires
Favoriser le respect du bannissement de l'élimination du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant les matières recyclables dans les ordures ménagères	Municipalités	2019	Suspendue	En attente du bannissement
Publiciser les différents volets du programme de la Table hors foyer disponible et faire en sorte que les aires publiques de toutes les municipalités possèdent des équipements de récupération	MRC	2017-2018	Réalisée	Une demande avait été faite à la Table hors foyer au nom des municipalités de la MRC alors que le programme était toujours actif. Programme maintenant fermé.
Mettre en place la collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire de la MRC prévue dans le nouveau contrat de collecte de matières résiduelles.	MRC	2017-2018	Réalisée	Action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Mesures spécifiques ajoutées dans le PGMR révisé afin de mieux traiter cet enjeu.
Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et les municipalités locales	MRC Municipalités	2017-2019	Réalisée	Une politique environnementale a été adoptée par la MRC en 2020, à l'intérieur de laquelle est incluse une politique d'achat environnemental
Évaluer la pertinence d'adopter une politique environnementale globale pour la MRC et encourager les municipalités à faire de même	MRC Municipalités	2017-2019	Réalisée	La politique a été adoptée par la MRC en 2020

Rapport 2021 de suivi du PGMR

	Responsable	Échéancier	État du suivi	
			État 2021	Commentaires
<b>MESURES FAVORISANT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD</b>				
Faire des représentations auprès de Recyc-Québec pour demander l'interdiction des matériaux non recyclables auprès des fournisseurs de biens.	MRC	2017	Réalisée	Une résolution a été adoptée en 2017
Mettre en place avec le Carrefour jeunesse Emploi une brigade verte afin de promouvoir le compostage et les trois R (réduire, réutiliser et recycler) sur le territoire de la MRC	MRC Municipalités	2016-2020	Réalisée partiellement	Un projet-pilote a été mis en place à Saint-Lin-Laurentides. Le déploiement à plus grande échelle d'une brigade verte sera implanté à travers le nouveau PGMR révisé.
Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de Responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération de ces matières visées dont notamment les écocentres	Municipalités	2018-2020	Réalisée	Plusieurs articles dans le journal et site web MRC traitent de ce sujet, et une information détaillée à jour avec les nouveaux programmes 2021 a été transmise aux 3 écocentres de la MRC sur ces programmes et leurs modalités.
Étudier la possibilité de récupérer et réutiliser les encombrants en collaboration avec un organisme d'économie sociale	MRC	2018-2020	Suspendue	Pas de projet pour l'instant.
Élargir le réseau d'écocentre pour toutes les municipalités de la MRC afin d'assurer une desserte optimale des citoyens soit en augmentant le nombre de dépôts ou en augmentant les heures de desserte.	MRC Municipalités	2018-2020	Réalisée partiellement	Nouvel écocentre à Sainte-Julienne en 2017 et à Saint-Lin-Laurentides en 2019. Une étude portant entre autre sur l'optimisation des écocentres a été entamée en 2021 et sera achevée en 2022.
Développer le niveau de connaissance de la récupération, de l'élimination et de la génération des matières résiduelles du secteur ICI du territoire de planification en collaboration avec Dépôt Rive-Nord (EBI). Les données recueillies pourront servir à compléter l'offre de service offert aux ICI	MRC	2016-2020	Réalisée	Une étude conjointe avec le CREL et Lanaudière Économique établissant le portrait de la GMR dans les ICI de la MRC a été réalisée. Cette mesure sera poussée davantage dans le PGMR révisé.
Évaluer l'impact de desservir les petits entrepreneurs dans les écocentres du territoire de planification	MRC Municipalités	2018-2020	En cours	Étude sur les écocentres entamée en 2021.
Le plan de gestion de matières résiduelles de toutes les administrations municipales devra avoir un objectif commun soit de valoriser 100 % des CRD qu'ils génèrent.	Municipalités	2016-2020	Reportée	Aucune action à ce jour, cette mesure est reportée dans le PGMR révisé.
<b>MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES</b>				
Harmoniser le niveau de service entre toutes les municipalités de la MRC	MRC Municipalités	2018-2020	Réalisée	Les nouveaux contrats issus des appels d'offres GMR 2020-2024 harmonisent la collecte à 3 voies à travers toutes les municipalités
Favoriser la participation des ICI à un programme de collecte des matières organiques	MRC Municipalités	2018-2020	Réalisée partiellement	Les ICI assimilables sont desservies par la collecte municipale à 3 voies. Les autres ICI devront être desservies à travers le PGMR révisé, considérant l'obligation de desserte d'ici 2025.
Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire	Municipalités	2016	Réalisée	Transmis annuellement
Favoriser le respect du bannissement, de l'élimination, du bois projeté par le gouvernement en 2014, en évaluant la possibilité d'exiger, des demandeurs d'un permis de construction ou de rénovation, un plan de gestion de matières résiduelles ou de les obliger à envoyer leurs résidus dans un centre de tri ou un écocentre avec une reddition de comptes auprès de la municipalité	Municipalités	2018-2020	Suspendue	En attente du bannissement
Promouvoir la valorisation des boues d'épuration municipales, si leur qualité physico-chimique le permet	Municipalités	2017-2020	Réalisée	La majorité des boues municipales de nos municipalités sont valorisées en territoire agricole. Une mesure du PGMR révisé vise à uniformiser davantage cette pratique afin de valoriser la totalité des boues municipales qui peuvent l'être.

Rapport 2021 de suivi du PGMR				État du suivi	
	Responsable	Échéancier	État 2021	Commentaires	
<b>MESURES FAVORISANT LA VALORISATION</b>					
Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques en respectant le règlement sur les résidences isolées quant à la vidange des fosses septiques partout sur le territoire	Municipalités	2018-2020	Reportée	Reportée dans le PGMR révisé, qui comportera des mesures spécifiques au détournement des boues septiques de l'enfouissement.	
Évaluer la pertinence d'exiger aux entrepreneurs de vidange de fosses septiques le dépôt d'une copie des factures, aux municipalités, des interventions réalisées sur leur territoire afin d'obtenir un meilleur contrôle sur la quantité de boues récupérées.	Municipalités	2018-2020	Réalisée partiellement	Les municipalités de Saint-Lin-laurentides, Saint-Liguori et Saint-Roch-Ouest demandent déjà aux entrepreneurs de leur fournir les factures des citoyens. La municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan prend elle-même en charge la vidange des boues septiques de ses citoyens. De nouvelles mesures ont été ajoutées dans le PGMR révisé visant à favoriser la valorisation des boues septiques du territoire.	
Étudier la possibilité de modifier le taux d'imposition des ICI qui récupèrent matières recyclables et matières organiques	MRC Municipalités	2018-2020	Reportée	Différentes mesures visant à déterminer les meilleurs moyens de favoriser la saine GMR des ICI ont été ajoutées au PGMR révisé.	
Faire des représentations auprès du gouvernement et de Recyc- Québec afin d'augmenter le budget d'investissement dans la recherche et le développement de nouvelles techniques de valorisation ou de traitement des matières résiduelles	MRC	2017-2018	Déjà fait	Une résolution a été adoptée en 2017	
Faire des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors norme générés en grande quantité en milieu rural.	MRC	2017-2018	Déjà fait	Un projet de résolution a été déposé en juin 2017	
<b>ÉLIMINATION</b>					
Informier, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance territoriale des MRC et sur les sommes que les municipalités reçoivent de la redevance à l'élimination	MRC	Annuellement	Réalisée partiellement	Une chronique GMR sur le sujet a été publiée sur le site web / Facebook de la MRC en 2021. Une page web sur le processus de révision du PGMR mettant notamment l'emphase sur ce point a également été développée en 2021.	
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime grâce à un programme soutenu de communication tel que décrit dans le plan de communication.	MRC Municipalités	2018-2020	Reportée	Reporté dans le nouveau PGMR révisé qui pousse beaucoup plus loin l'ISÉ, la communication et la participation des différents acteurs.	
Évaluer la pertinence d'interdire les matières dangereuses dans les bacs de déchets solides et de recyclage.	Municipalités	2017-2018	Reportée	Cette mesure a été reportée dans le nouveau PGMR révisé.	